

L'ingérence de la communauté internationale dans les élections présidentielles haïtiennes (2006, 2010, 2016)

Mémoire réalisé par
Charles Bestgen

Promoteur
Vincent Legrand

Lectrice
Florine Meunier

Année académique 2017 - 2018
Master en relations internationales, finalité diplomatie et résolution des conflits

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

Fait à Louvain-la-Neuve, le 2 juin 2018

Charles Bestgen

Avant-propos

Mes liens avec la République d'Haïti depuis de nombreuses années m'ont poussé à vouloir effectuer mon travail de fin d'étude sur ce magnifique pays. En tant qu'étudiant en relations internationales, analyser l'influence de la communauté internationale sur les élections présidentielles me semblaient un sujet approprié et pertinent.

Ce travail n'aurait probablement pas pu être réalisé sans l'aide et l'appui de plusieurs personnes.

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, le professeur Vincent Legrand, qui m'a donné de précieux conseils et m'a encouragé tout au long de la rédaction de ce travail.

Maurice Prosper et son épouse Etelka, longtemps impliqués dans la politique haïtienne, m'ont aidé à affiner la pertinence de ce travail.

Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel de l'Ambassade de la République d'Haïti à Bruxelles (Mr. Pierre, Mr. Duroseau, Mr. Saint-Germain, Mr. Robens, M. Janvier et Mr. Morisset) qui, durant la durée de mon stage m'a guidé, accompagné mais également éclairé lors de nombreuses discussions.

Je tiens tout particulièrement à remercier le Charge d'Affaire A.I. Dr. Monesty Junior Fanfil pour ses précieux conseils.

Table des matières

Introduction	9
1. Histoire de la République d'Haïti : de la découverte à l'indépendance.....	13
1.1. Découverte d'Haïti par Christophe Colomb.....	14
1.2. Arrivée des Français sur l'île	16
1.3. La Révolution française.....	19
1.4. Napoléon Bonaparte et Saint-Domingue, la première défaite des troupes napoléoniennes	22
2. De l'indépendance à la transition démocratique de 1987.....	24
2.1. Proclamation de l'indépendance : le premier Empire.....	24
2.2. Haïti, une république.....	25
2.3. L'occupation américaine.....	31
2.4. Dynastie Duvalier : de 1957 à 1986	34
3. 1986 – 2006 : longue et sanglante ... transition démocratique ?	38
3.1. Du 7 février 1986 au 16 décembre 1990	38
3.2. Longue et douloureuse période d'instabilité politique (1990 – 2004).....	42
3.3. 2006, début d'une nouvelle sorte de domination internationale ?.....	47
4. Ingérence internationale dans les élections présidentielles haïtiennes	51
4.1. Élection du 7 février 2006 (René Préal)	52
4.1.1. Taïwan.....	53
4.1.2. États-Unis, Canada, Union européenne, Brésil	56
4.1.3. Autres exemples d'ingérences étrangères.....	60
4.2. Élections de 2010 (Michel Martelly)	62
4.3. Élections de 2015 / 2016 (Jovenel Moïse)	72
Conclusion	79
Bibliographie.....	83
Articles	83
Livres.....	86
Rapports.....	87
Ressources internet	88
Document audio-visuel.....	90
Annexes.....	91
Annexe 1 :	91
Annexe 2 :	93
Annexe 3 :	95
Annexe 4 :	96
Annexe 5 :	97

Introduction

L'exercice du pouvoir tel qu'on le connaît aujourd'hui est le fruit d'un très long apprentissage de l'art du compromis, de l'alliance stratégique, de la diplomatie.

Des luttes de clans aux grands traités internationaux, les acteurs du pouvoir ont à travers les âges, développé ces compétences à un échelon local, mais rapidement les velléités d'expansion les ont obligés à chercher des moyens pour défendre leurs propres entités. Cette aspiration de souveraineté a probablement été à l'origine de nombreuses guerres, mais certainement aussi à celle du développement du concept d'ingérence entre États selon les remous politico-militaires de l'époque, de l'endroit ou encore des cultures, selon la loi du plus fort.

Il faudra attendre le 17^{ème} siècle, pour que les plus grands États européens, las des guerres dévastatrices à répétition, se saisissent de la fin de la terrible « Guerre de Trente Ans » pour parvenir à signer le traité de Westphalie le 24 octobre 1648¹. Le premier grand traité à l'échelle européenne était né et reconnaissait enfin la **souveraineté des États**. Ce premier pas vers la culture diplomatique moderne établissait la non-ingérence dans les affaires internes des États.

L'ingérence n'a pas cessé pour autant, c'est la manière dont l'**ingérence** se met en place qui va évoluer. Par exemple, les conquêtes coloniales ont majoritairement été légitimées comme mission civilisatrice des populations « indigènes ». Or, *a posteriori*, il s'avère que le réel objectif était avant tout commercial. La meilleure manière d'effectuer un bon échange commercial est de s'assurer l'amitié du partenaire ou sa domination sur celui-ci. C'est ainsi que les colonisateurs soumettent, au nom d'une noble cause, des populations entières avec pour principal objectif, la maximisation du gain financier et l'augmentation de l'influence sur la scène mondiale.

La résolution de la Première Guerre mondiale a jeté les bases d'un profond bouleversement des relations internationales et a modifié la façon dont l'ingérence est exercée au sein du système mondiale. En effet, l'apparition d'un premier organe supra-étatique (la Société des Nations), le système répressif mis en place à l'encontre des vaincus ainsi que les 14 points du

¹ DIGNAT A., « 24 octobre 1648 : les traités de Westphalie », *Hérodote.net*, En ligne https://www.herodote.net/24_octobre_1648-evenement-16481024.php (Page consultée le 15 mai 2018).

président Wilson avec comme principe fondamental l'« autodétermination des peuples » pose les bases d'une structure légale permettant aux États de s'immiscer dans les affaires d'un État lorsque les principes supra-étatiques sont bafoués.

La fin de la Seconde Guerre mondiale marque un nouveau tournant. En effet, la création des Nations Unies dont la quasi-totalité des pays fait désormais partie, réaffirme l'obligation de respecter la souveraineté nationale des États (art. 2 paragraphe 7 de la Charte des Nations Unies). Le principe d'ingérence se traduit alors par une nouvelle forme. C'est cette même charte qui permettra l'ingérence dans les affaires internes d'un État lorsque la paix et la sécurité internationale est menacée notamment au travers de graves violations du droit humanitaire ou des droits de l'homme. Les premiers cas se produisent dans les années 1990 durant le génocide au Rwanda ou la guerre de Bosnie². L'interprétation et l'utilisation de la Charte des Nations Unies va, tout en défendant le principe de souveraineté nationale, permettre aux grandes puissances d'interférer légalement au sein d'un État.

L'objectif de ce travail est d'analyser si oui ou non, il y a eu ingérence de la part de la communauté internationale en Haïti et particulièrement dans le cadre des élections présidentielles haïtiennes. Il ne s'agit en aucun cas de porter un quelconque jugement sur cette potentielle ingérence. Par ***ingérence***, nous entendons³ : « *Intervention d'un État dans la politique intérieure d'un autre État* ». L'objectif de ce mémoire est par conséquent de mettre en lumière s'il y a eu ingérence en Haïti et quelle a été et est l'ampleur de cette ingérence. En outre, cette potentielle ingérence serait mise en place par la communauté internationale. Lorsque nous parlons de la « **communauté internationale** » cela fait référence à un groupement d'États qui défendent leurs propres intérêts mais agissent ensemble pour une cause commune, mais dont les objectifs ultimes peuvent diverger.

Le choix d'Haïti n'est pas anodin. En effet, la question de l'ingérence en Haïti est primordiale pour plusieurs raisons. Tout d'abord, étant l'un des pays les plus pauvres de la planète, Haïti bénéficie d'une aide financière internationale très importante. Cette aide provient majoritairement d'Amérique du Nord et d'Europe. Il est intéressant de voir dans quelle

² UNIVERSALIS, « Droit d'ingérence », *Universalis.fr*, En ligne <https://www.universalis.fr/encyclopedie/droit-d-ingERENCE/> (Page consultée le 15 mai 2018).

³ LAROUSSE, « Définition : ingérence », *Encyclopédie Larousse*, En ligne <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ing%C3%A9rence/43065> (Page consultée le 15 mai 2018).

mesure cet appui financier, rendu indispensable pour la survie d'Haïti, donne la capacité à ces États d'interférer dans le processus électoral en Haïti, à des fins géopolitiques dans une des dernières régions du monde non « dominée » par une seule puissance (Cuba, bastion communiste, Guadeloupe, tête de pont française en Amérique, Trinidad, extension brésilienne et Haïti, rempart occidental de la Caraïbe). Ensuite, Haïti est un des derniers pays à soutenir l'existence de Taïwan comme État indépendant de la Chine. Il est intéressant de voir dans quelle mesure, cette relation diplomatique joue un rôle important dans le choix du futur Président. Il va de la survie de Taïwan de favoriser l'élection d'un candidat en faveur du maintien de cette relation diplomatique. Enfin, Haïti est, depuis de nombreuses années occupé par des forces onusiennes qui agissent pour le maintien de la paix et le respect des droits de l'homme. A nouveau, n'est-il pas de l'intérêt des Nations Unies de favoriser un candidat qui d'une part, ne détricotera pas les accomplissements des missions onusiennes et d'autre part, qui ne chassera pas non plus les acteurs de la communauté internationale qui envoient chaque année d'importantes sommes d'argent pour la reconstruction et le développement en Haïti ?

Afin d'exposer ces éléments, ce travail sera divisé en trois parties. La **première partie** visera à présenter un aperçu de la construction d'Haïti, dans un souci d'historicisation : la situation actuelle d'Haïti ne peut en effet pas être comprise sans retracer l'« Histoire » du premier État indépendant noir au monde. La **deuxième partie** décrit la période de transition entre le régime autoritaire des Duvalier et la première élection faisant l'objet de notre analyse (l'élection de René Préval en 2006). Cette longue période de transition est indispensable pour comprendre les événements de 2006 et l'élection de René Préval. La **troisième et dernière partie** portera sur l'analyse des trois dernières élections (2006, 2010, 2016) en Haïti et visera à mettre en lumière l'ingérence de la communauté internationale.



Pour une meilleure compréhension du contexte local, ci-dessus une carte de l'île de Saint-Domingue baptisée Hispaniola par Christophe Colomb. La carte illustre la situation géographique d'Haïti et de la République dominicaine en 1754. Bien que légèrement modifiée, cette carte représente globalement la situation actuelle de l'île d'Hispaniola⁴.

⁴ Map and Maps, « Carte de l'île de Saint-Domingue en 1754 », En ligne <http://www.mapandmaps.com/en/west-indies-caribbean-antique-old-maps/4661-carte-de-lisle-de-saint-domingue-hispaniola-bellin-1754.html> (Page consultée le 29 mai 2018).

1. Histoire de la République d'Haïti : de la découverte à l'indépendance

La situation d'un pays dans le contexte international, son rôle, son importance et ses interactions ne peuvent pas être analysés en faisant table rase du passé. Le monde actuel est le produit d'une succession d'événements et de décisions du passé. Il est impossible de comprendre l'effondrement de l'État libyen sans prendre en compte le facteur historique du peuple libyen et la mise en place du pouvoir autoritaire de Kadhafi. Sans analyser les siècles de guerre qui ont ravagé l'Europe, il est impossible de comprendre pourquoi des personnes telles que Robert Schuman ou Jean Monnet ont décidé d'œuvrer à l'unification politique de l'Europe. La compréhension du passé contribue activement à l'appréhension du présent. Afin de comprendre la raison pour laquelle Haïti est passé de la colonie la plus riche, du joyau de la Couronne française à un pays pauvre, peu développé, il est impératif de s'arrêter sur son histoire.

Pour comprendre l'influence que la communauté internationale peut éventuellement avoir sur les élections présidentielles haïtiennes, il est indispensable de poser les bases de la construction de la République d'Haïti. Pour cela, il faut remonter à 1492, lorsque Christophe Colomb découvre la terre qui prendra le nom d'Hispaniola lors de son premier voyage transatlantique. Ce retraçage de l'histoire d'Haïti est basé sur la lecture des ouvrages de Dorsainville⁵, Bellegarde⁶, Weibert⁷, Douyon⁸ et Popkin⁹.

⁵ DORSAINVILLE J.-C., *Manuel d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince (Haïti), 1934, p. 416.

⁶ BELLEGARDE D., *Histoire du peuple haïtien (1492-1952)*, Port-au-Prince (Haïti): Les Éditions Fardin, 2004, 365 p, également disponible en ligne depuis 2016 http://classiques.ugac.ca/classiques/bellegarde_dantes/histoire_du_peuple_haitien/histoire_du_peuple_haitien.pdf (Page consultée le 25 avril 2017).

⁷ WEIBERT A., *Les grandes dates de l'histoire diplomatique d'Haïti. De la période fondatrice à nos jours*, L'Harmattan, 2017, p. 245.

⁸ DOUYON F., *Haïti de l'indépendance à la dépendance*, Montréal : L'Harmattan, 2004, p. 180.

⁹ POPKIN J., *A Concise History of the Haitian Revolution*, Wiley-Blackwell, 2012, en ligne <https://thecharnelhouse.org/wp-content/uploads/2017/05/jeremy-d-popkin-a-concise-history-of-the-haitian-revolution-2011.pdf> (Page consultée le 24/01/2018).

1.1. Découverte d'Haïti par Christophe Colomb

Avant 1492, Haïti était peuplé exclusivement d'indigènes appelés les « Chemis ». Ils n'étaient pas ce que l'on considérait à l'époque comme de simples sauvages, « leur idiome constituait un parler humain riche, complexe, sonore, dépassant la simple juxtaposition syllabique des langues absolument primitives »¹⁰. L'île tout

<i>Nom du cacique</i>	<i>Etendue</i>	<i>Nom du caciquat</i>
1° la Magua	au nord-est, de la pointe Isabélique au cap Raphaël;	Guarionex
2° le Marien	au nord-est, de la pointe Isabélique à l'embouchure de l'Artibonite;	Guacanagarie
3° le Xaragua	au sud-ouest, de l'embouchure de l'Artibonite à la baie du Neyba;	Bohéchio
4° la Maguana	au centre, région du Cibao;	Caonabo
5° le Hyguey	au sud-ouest;	Cotubanama,

DORSAINVILLE J.-C., *Manuel d'histoire d'Haïti, Port-au-Prince (Haïti)*, 1934, p. 8.

entière (l'actuelle République dominicaine comprise) était divisée en 5 royaumes (5 caciques) qui vivaient pacifiquement grâce, entre autres, à des liens de parentés qui les liaient entre eux. Chaque cacique était structuré politiquement en sous-caciques et un conseil des anciens aidait le cacique dans l'administration de son royaume.

Ils entretenaient des relations hostiles avec les autres îles des Caraïbes, subissant de temps à autre des tentatives d'invasion. Face à une menace extérieure, les forces militaires des cinq caciques s'unissaient en vue d'affronter et de vaincre l'envahisseur. Ils travaillaient principalement l'or et le coton.

Le 6 décembre 1492, Christophe Colomb arrive au royaume du Marien au nord-est de l'île dans une baie qu'il nomme Saint-Nicolas. Les premiers rapports furent relativement bons entre les Espagnols et les indigènes que Colomb appellera « Indiens » pensant être arrivé en Inde. Lorsque Colomb débarque sur l'île, il estime la population à environ un million d'individus. A posteriori elle est chiffrée entre 2,5 et 5 millions d'indigènes, bien que ces chiffres ne puissent pas être vérifiés et sont fortement contestés notamment par les découvertes archéologiques qui montrent que les technologies et les capacités agricoles ne

¹⁰ DORSAINVILLE J.-C., *op. cit.*, p. 8.

permettaient pas de nourrir une telle population¹¹.

Un mois après son arrivée Colomb repart pour l'Europe pour faire connaître sa découverte de l'île qu'il nommera Hispaniola, laissant sur l'île un fortin (nommé la Nativité) et une trentaine de soldats¹². Le départ de Colomb le 11 janvier 1493 marque un tournant dans l'histoire d'Hispaniola. En effet, les Espagnols restés dans le fort s'enhardissent à visiter l'île sur laquelle ils viennent de s'installer. Ils comprennent vite que cette île regorge de richesses. Ils se répandent dans le royaume du Marien, pillent et dépouillent les indigènes de leur or et de leurs biens. Encouragés par la facilité de leur expédition dans le Marien, ils poursuivent dans le Maguana encore plus riche que le Marien. Mais le Maguana ne se laisse pas faire, déclare la guerre et massacre tous les Espagnols.

Le 22 novembre 1493, Christophe Colomb revient avec 1500 personnes et apprend le sort subi par les habitants du fort. Il construit une ville nommée Isabella (en hommage à la reine d'Espagne, Isabelle la Catholique). Les indigènes tentent de se rebeller, mais sont vite découragés par la puissance de feu des Espagnols. Bien que Colomb ait une certaine sympathie pour les indigènes, il ne peut contrecarrer la cupidité des Espagnols venus sur l'île en vue de s'enrichir et qui pour ce faire, réduisent les indigènes en esclavage. Cette sympathie provoque la colère des aventuriers sur place qui l'enchaînent et le renvoient en Espagne.

Nicolas Ovando succède à Colomb à la direction de la ville (Isabella). Son objectif principal est de développer la prospérité d'Hispaniola. Il réussit à soumettre les deux derniers caciques jusque-là encore indépendants. Sous l'autorité d'Ovando, l'ensemble des indigènes est réduit à l'esclavage au profit de quelques maîtres espagnols. Dans un document de 1514, un dénombrement rapporte le chiffre de 30 000 indigènes (femmes incluses) sur l'île¹³. Ce nombre bien inférieur à celui d'avant 1492 est principalement dû à la mortalité suite aux travaux forcés et aux épidémies.

Devant cette disparition de main-d'œuvre, Ovando décide d'en importer. C'est par conséquent sous Ovando que les premiers esclaves issus du commerce triangulaire arrivent sur le

¹¹ HOUDAILLE J., *La population de l'Amérique avant Christophe Colomb*, In : Population, 41^e année, n°3, 1986, pp. 586-590, en ligne http://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1986_num_41_3_17647 (Page consultée le 22/01/2018).

¹² BELLEGARDE D., *op. cit.*, p. 16.

¹³ HOUDAILLE J., *op. cit.*, pp. 586-590.

territoire d'Hispaniola et plus précisément en 1503. Les navires européens achètent des esclaves sur les côtes africaines, les envoient en Amérique (principalement en Amérique latine) où ils sont vendus contre de la matière première, mais aussi en vue d'extraire celle-ci. Elle est ensuite acheminée jusqu'en Europe où elle est transformée dans les manufactures pour être, en partie, vendue en Afrique contre des esclaves¹⁴. La population africaine n'est pas aussi docile que les indigènes. Dès 1522, des révoltes éclatent.

Les trente premières années d'Hispaniola (1492-1522) sont réellement pacifiques. Les colons travaillent directement dans le secteur minier (précieux et rentable) au détriment de l'agriculture. C'est pourquoi à partir des années 1530, la majorité des villes ne fait que décliner (sauf la capitale Santo-Domingo). Les mines d'or ne sont pas inépuisables, le manque de main-d'œuvre et diverses mesures prises par la cour d'Espagne réduisent le potentiel d'Hispaniola. L'or récolté par les colons permet surtout à l'Espagne de développer son armée et sa flotte pour se garantir le contrôle des océans, au détriment du développement d'Hispaniola.

Les Espagnols sont les seuls maîtres de l'île durant septante ans jusqu'à l'arrivée des Français à la fin du 16^{ème} siècle.

1.2. Arrivée des Français sur l'île

1625 est une année charnière dans l'histoire d'Haïti. A ce moment, les indigènes ont presque tous disparu suite à la maladie, au travail forcé ou encore aux massacres. Des aventuriers français s'installent sur la partie occidentale de l'île (inoccupée par les Espagnols qui concentraient leurs activités dans l'Est) et francisent le nom en Saint-Domingue. Ce n'est qu'en 1641 que le gouvernement français envoie Le Vasseur (premier Gouverneur de France à Saint-Domingue)¹⁵ pour diriger les colons français de l'île. Les Français de Saint-Domingue se divisent en deux catégories : les boucaniers, des agriculteurs, et les flibustiers, des pirates. Les flibustiers, véritables écumeurs des mers, s'établissent sur l'île de la Tortue (au Nord de Saint-Domingue).

¹⁴ HÉRODOTE, « Le dictionnaire de l'Histoire : commerce triangulaire », Hérodote.net, En ligne https://www.herodote.net/commerce_triangulaire-mot-75.php (Page consultée le 06/12/2017).

¹⁵ SUPPLICE D., *Dictionnaire biographique des personnalités politiques de la République d'Haïti (1804-2014)*, Haïti, c3 éditions, 2014, p. 23.

Louis XIV souhaite contrôler davantage les colonies françaises et envoie Bertrand d'Oregon en tant que représentant de la cour chargé de pacifier les aventuriers et d'en faire des agriculteurs¹⁶. Cependant, l'île subira les conséquences des tensions successives qui ravagent le continent européen. En effet, le roi de France, Louis XIV, entreprend des campagnes belliqueuses à travers l'Europe et oblige les flibustiers de Saint-Domingue de saccager tous les navires, colonies, etc. sous domination espagnole, anglaise ou hollandaise. Bien que le traité de Ryswick de 1697¹⁷ eu des conséquences positives pour Saint-Domingue, outre la fin de la guerre, ce traité met en place la cession de la partie occidentale de l'île sous domination espagnole à la France, l'île pâtira des tensions du « Vieux Continent » jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Les colons français organisent la colonie politiquement et administrativement. L'île est divisée en trois départements, eux-mêmes divisés en quartiers et paroisses. La structure administrative est supervisée par le gouverneur général et par l'intendant des finances. Cette structure administrative permet à Saint-Domingue de se développer rapidement et de prospérer. La population de Saint-Domingue est divisée en trois « classes sociales » : les Blancs, les affranchis et les esclaves. Les Blancs sont les maîtres, ce sont des Français venus dans la colonie dans un but purement mercantile ou alors des Blancs dits « créoles » c'est-à-dire natis de Saint-Domingue. Les Blancs sont environ 30 000 en 1789 et divisés en deux classes : les grands Blancs représentant l'élite au sein de la colonie qui occupent les hauts postes et les petits Blancs composés d'employés et de petits fonctionnaires. Les Blancs abusent régulièrement de leurs droits sur leurs esclaves de sexe opposé aboutissant à la naissance de Mulâtres¹⁸. Les Mulâtres alimentent la classe des affranchis. En effet, les maîtres blancs ne peuvent pas réduire en esclavage une personne de leur sang (amenant majoritairement à l'affranchissement de la famille). Un affranchi est une personne de couleur libérée par son maître et par conséquent un homme libre. Selon le Code Noir de 1685, les affranchis jouissent des mêmes droits que les Blancs. En outre, ce code ne reconnaît que deux classes d'hommes : les libres et les esclaves. Dans la pratique, les affranchis constituent une « middle class » entre l'esclave et le Blanc¹⁹. La troisième catégorie, les Noirs, arrive dans la

¹⁶ BELLEGARDE D., *op. cit.*, p. 34.

¹⁷ Traité mettant fin à la guerre de la Ligue d'Augsbourg opposant le roi de France Louis XIV à la ligue d'Augsbourg (composée des principales puissances européennes alliées contre la France).

¹⁸ Né d'un Blanc et d'une Noire, ou d'un Noir et d'une Blanche (dictionnaire Larousse).

¹⁹ DORSAINVILLE J.-C., *op. cit.*, p. 52.

colonie française comme esclave. Le commerce d'esclaves s'accroît continuellement durant le 18^{ème} siècle. De 1750 à 1789, Saint-Domingue reçoit environ 1 700 000 esclaves (ils étaient par conséquent numériquement supérieurs aux Blancs). Malgré les tensions, ce système de classe et ce système administratif restent en place jusqu'à la Révolution française de 1789.

La colonie subit de nouveaux contrecoups suite aux événements en Europe. L'Angleterre devient maître des Océans et rend difficile le commerce entre la France et ses colonies. La guerre d'Indépendance américaine marque également un tournant majeur dans l'histoire de Saint-Domingue. Les Nord-Américains menés par George Washington tentent de se libérer de l'emprise de Londres (donnant des idées à certains colons de Saint-Domingue). La France y voit un moyen efficace de saper l'impérialisme britannique et apporte son soutien aux révolutionnaires américains. Le gouvernement de Louis XVI ordonne au Comte d'Estaing (amiral) de combattre aux côtés des Nord-Américains. Pas moins de 1500 Haïtiens partent combattre sur le sol américain à Savannah²⁰ marquant le début de la relation entre les États-Unis et l'actuelle République d'Haïti, les deux premiers pays indépendants d'Amérique.

Dès 1753, Saint-Domingue devient la plus riche des colonies françaises. La production de Saint-Domingue représente plus des deux tiers du commerce extérieur de la France. Le sucre, le café, le coton, etc. sont les principales denrées commercialisées. En 1788, le commerce extérieur de Saint-Domingue dépasse celui des États-Unis. La colonie française est extrêmement riche et exporte à travers le monde. A l'aube de la Révolution française, le revenu de la colonie est estimé à 150 000 000 de francs²¹. Cette richesse est rendue possible grâce à deux faits. Premièrement, le pacte colonial est conçu afin de favoriser le développement du commerce français en faisant des colonies des centres économiques, les exploitant en réduisant les coûts au maximum (esclavagisme) pour augmenter les bénéfices au profit de la France. Par exemple le non-développement de manufactures. En effet, si des manufactures existaient à Saint-Domingue, les matières premières ne seraient plus obligées de transiter par les ports français avant que la marchandise ne soit exportée réduisant ainsi les bénéfices de la France. Deuxièmement, c'est l'arrivée massive et le renouvellement continu de la main-d'œuvre par le prisme de l'esclavage qui rend ce développement économique possible. Comme nous l'avons vu plus haut, Saint-Domingue a connu une véritable explosion démographique suite au commerce d'esclaves africains, la meilleure façon de réduire les coûts salariaux.

²⁰ DORSAINVILLE J.-C., *op. cit.*, p. 47.

²¹ DOUYON F., *op. cit.*, p. 27.

1.3. La Révolution française

Les événements qui se déroulent en France à partir de 1788 et qui aboutissent à la Révolution française de 1789 avec la réunion des États-Généraux et le renversement de l'ordre établi ont d'énormes conséquences pour Saint-Domingue. En effet, à partir de cette date, l'influence française à Saint-Domingue ne cessera de décliner jusqu'en 1804, année de la prise d'Indépendance d'Haïti.

Le déclin de l'autorité royale en France se fait écho à Saint-Domingue où les grands planteurs veulent également s'émanciper de l'autorité royale en s'emparant du contrôle des administrations. Lorsque ces derniers ont vent de la réunion des États-Généraux, ils demandent au roi de pouvoir y siéger en envoyant des représentants. La réponse négative du roi ne diminue d'aucune façon la volonté des grands planteurs de faire valoir leurs revendications et ils créent trois comités provinciaux chargés de la préparation des élections. Les réclamations des planteurs de Saint-Domingue peuvent être comparées aux idées de la Révolution américaine (1775-1783). Effectivement, les recommandations portent principalement sur les décisions prises par le pouvoir central en métropole et le fait que les colons n'ont strictement rien à dire sur la manière de guider la colonie.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est extrêmement mal reçue dans la colonie. En effet, il est impensable pour les colons français de Saint-Domingue de reconnaître que tous les hommes naissent égaux et demeurent libres et égaux en droit. Qu'un esclave puisse être l'égal d'un Blanc est alors inconcevable. Les grands planteurs s'organisent afin d'éviter que l'égalité politique ne soit reconnue aux gens de couleurs mais également en vue de créer une assemblée spéciale. Ce second point est accepté par le roi qui permet la réunion du 14 avril 1790 à Saint-Marc de 212 députés élus uniquement par les Blancs afin de discuter des tendances révolutionnaires.

Cependant, les idées véhiculées par les révolutionnaires du continent européen ne sont pas seulement entendues auprès des grands planteurs. L'ensemble des habitants de Saint-Domingue (esclaves ou hommes libres) ont pour ambition de réinterpréter ces idées révolutionnaires à leur réalité. Les grands planteurs veulent s'émanciper de la France. Les petits Blancs cherchent à se venger des grands Blancs. Les affranchis veulent avoir les mêmes

droits que les Blancs et se regroupent sous différents chefs en vue de mener diverses révoltes. En effet, peu importe leur niveau d'éducation, leur fortune, etc. ils ne possèdent aucun droit politique. Les esclaves veulent purement et simplement devenir libres et acquérir des droits politiques en s'émancipant de leurs maîtres. En effet, les mots « Liberté, Egalité et Fraternité ou encore Droits de l'homme » raisonnent dans leurs têtes. Après 300 ans d'esclavage, l'éventualité de devenir libre est à portée de main. Des esclaves tels que Toussaint Louverture, Boukman ou encore Biassou sont à la base des premières révoltes d'esclaves.

A l'arrivée de la première commission civile, dont l'objectif premier est de rétablir la paix, la situation de Saint-Domingue est catastrophique. Cette commission doit se battre sur deux fronts : obtenir la fin du siège de Port-au-Prince par les affranchis et la fin de l'insurrection des esclaves dans le Nord. Cette commission soumet à la sanction royale un décret le 14 avril 1792 qui, dans le fond, est semblable à celui du 15 mai 1791 qui avait été rejeté. Ce décret accorde le statut de citoyen actif à toute personne de couleur née de parents libres.

Une deuxième commission débarque le 18 septembre 1792 avec pour objectif premier la mise en application du décret du 14 avril 1792. Sonthonax, membre de cette seconde commission, prononce la dissolution des assemblées des Blancs et ordonne la mise en place de nouvelles élections. Les colons voient la deuxième commission d'un mauvais œil malgré la déclaration de Sonthonax qui se dit contre l'abolition de l'esclavage. En effet, l'idée d'une France acceptant les Noirs et les Blancs sur un pied d'égalité leur est inimaginable. C'est ainsi qu'ils décident ou bien d'être indépendant ou bien de se livrer aux Anglais. L'instabilité en France donne aux Anglais et aux Espagnols l'opportunité de s'installer sur une bonne partie de l'île. En 1793, Sonthonax déclare la suppression de l'esclavage au Nord dans un premier temps (territoire sous le contrôle des esclaves menés entre autres par Toussaint Louverture), dans le Sud et l'Ouest par la suite. Le 4 février 1794, la Convention abolit l'esclavage dans l'ensemble de ses colonies²².

Toussaint Louverture est un des personnages les plus marquants de la période révolutionnaire haïtienne. Esclave durant la majeure partie de sa vie, il apprend à lire et à écrire. Les prouesses militaires dont il fera preuve ne viennent pas de nulle part. En effet, son ancêtre est le commandant en chef des armées du royaume de Dahomey en Afrique. En 1776, il obtient

²² POPKIN J., *op. cit.*, p. 63.

sa liberté et possède une petite ferme et quelques esclaves. Il participe, en 1789, à l'organisation de la grande révolte d'esclave à laquelle il ne prendra pas activement part²³. Après quoi il rentre dans la bande de Biassou (un des chefs de la révolution haïtienne) et devient son premier-lieutenant. Très vite il est remarqué par les officiers espagnols pour ses compétences militaires au point de devenir lieutenant-général du Roi d'Espagne. Cependant, en 1793, il fait un constat sur l'avenir de Saint-Domingue et le potentiel qu'apporterait l'alliance avec telle ou telle puissance européenne. L'Angleterre est pour un maintien de l'esclavage (autrement dit un retour en arrière), l'Espagne ne lui accorde jamais les honneurs qu'il a reçus à titre définitif. C'est pourquoi il opte pour une alliance avec la France et essaye de rétablir l'autorité française à Saint-Domingue ce qui est, vu la difficulté de l'entreprise, un exploit. De plus, il est particulièrement conquis par les principes de Liberté et d'Egalité défendus par la France révolutionnaire et républicaine de 1794. C'est ainsi qu'il change de camp et se bat contre les Espagnols et Biassou. Toussaint Louverture mène diverses campagnes militaires jusqu'en 1795 lorsque le traité de Bâle²⁴ est signé avec lequel l'Espagne cède à la France la partie est de Saint-Domingue. Les Anglais restent jusqu'en 1798.

Lors de la mise en place du Directoire le 27 octobre 1795, une troisième commission civile est envoyée à Saint-Domingue. Cette mission a pour objectif principal de mettre en place l'annexion de la partie espagnole et d'établir des relations avec les États-Unis. De plus, la commission apporte du matériel militaire en vue de constituer une armée de 51 000 hommes dont 95% sont des personnes de couleurs. Toussaint Louverture est l'un des principaux organisateurs de cette structure militaire. La lutte contre les Anglais dure jusqu'en 1798 lorsque le général White informe Londres de l'inutilité de conserver une présence à Saint-Domingue beaucoup trop coûteuse par rapport aux bénéfices. Toussaint Louverture, Dessalines et Pétion ont tous joué un rôle important dans la lutte contre les Anglais. La France envoie Hédouville pour prendre le commandement de Saint-Domingue et encadrer les ambitions de Toussaint. Ce dernier continue à développer l'esprit d'émancipation des Noirs qui ne sont toujours pas l'égal des Blancs. Une révolte éclate dans le Nord aboutissant au départ d'Hédouville et un véritable exode des Blancs. En partant, Hédouville énonce le projet de Toussaint Louverture c'est-à-dire obtenir l'indépendance de Saint-Domingue.

²³ POPKIN J., *op. cit.*

²⁴ Traité de paix entre la France et la Prusse et la France et l'Espagne conclu à Bâle respectivement le 5 avril et le 22 juillet 1795.

Toussaint Louverture déclare la guerre au département du Sud sous le contrôle du général Rigaud. Soutenu par les Anglais et les Américains, Toussaint bénéficie d'un ravitaillement continu. Lors de sa victoire, Toussaint comprend qu'il peut, à lui tout seul, assurer l'unification administrative de Saint-Domingue. Le 27 janvier 1801, Toussaint est reçu à Santo-Domingo par les autorités espagnoles et devient par conséquent, le seul chef sur l'île entière. Toussaint organise l'administration de l'île en la structurant. Une constitution fait de lui le Gouverneur à vie avec possibilité de nommer son successeur. D'une certaine manière cet événement marque le début du processus d'indépendance même si dans les faits, Saint-Domingue reste encore sous l'emprise française.

1.4. Napoléon Bonaparte et Saint-Domingue, la première défaite des troupes napoléoniennes

Lors de sa prise de pouvoir en France par le coup d'État du 18 brumaire, Napoléon Bonaparte explique clairement qu'il ne veut pas octroyer l'indépendance à la colonie la plus productive. Le traité de Lunéville et d'Amiens de 1801 établissant la paix en Europe permet à la France de se concentrer sur son développement interne, mais également sur ses colonies et notamment sur la question de celle la plus riche. En effet, les anciens colons revenus en France veulent revenir à leur situation d'avant, amenant la France à entreprendre une expédition gigantesque pour ramener l'ordre à Saint-Domingue. 22 000 soldats embarquent sur des navires avec à leur bord le général Rigaud (évincé par Toussaint) et le général Leclerc (beau-frère de Bonaparte) général en chef de cette expédition. Après 3 mois d'affrontements avec les Français, à la fin mars 1802, Toussaint se rend au Cap où il négocie les termes de sa reddition. Toussaint Louverture est déporté en France dans une prison où il meurt le 7 avril 1803 avant de voir la réalisation de son projet d'indépendance.

Toutefois, l'armée coloniale étant fortement affaiblie à cause des combats et des maladies, la trêve ne durera pas. Pour faire face aux insurrections incessantes, le Général Leclerc met en place un régime de terreur. Alors que des officiers de Toussaint avaient rejoint les rangs de l'armée française à la suite de sa reddition, ce régime de terreur provoque la défection de ces mêmes généraux qui rejoignent les insurgés (qui gagnèrent du coup de véritables galons de chef de guerre tels que Dessalines, Pétion, etc.), marquant le début de la guerre d'indépendance. A la mort de Leclerc, Rochambeau est désigné comme successeur et durcit

drastiquement le régime de terreur mis en place par Leclerc. La conséquence principale de ce régime est le rassemblement des insurgés autour d'idéologies communes telles que l'indépendance et la liberté : *Vivre libre ou mourir*.

Les événements européens ont à nouveau des conséquences directes sur Saint-Domingue. En effet, Napoléon Bonaparte met en place un blocus continental pour les produits en provenance d'Angleterre. Coupé de la France, Rochambeau ne peut tenir les positions à l'intérieur de l'île faute de moyens. L'ensemble de l'île, menée par Dessalines (leader des insurgés), se ligue contre les Français afin de les chasser de l'île. C'est ainsi qu'à la fin du mois d'octobre 1803, les Français ne dominent plus que le Môle Saint-Nicolas au Nord-Ouest de l'île. A la suite de combats acharnés, Rochambeau cède et le 4 décembre 1803 les indigènes prennent enfin possession du Môle Saint-Nicolas.

« La glorieuse et sanglante guerre d'indépendance était terminée »²⁵

²⁵ DORSAINVILLE J.-C., *op. cit.*, p. 162.

2. De l'indépendance à la transition démocratique de 1987

2.1. Proclamation de l'indépendance : le premier Empire

Le 1^{er} janvier 1804, Saint-Domingue prend son autonomie de la France et devient un état indépendant. Le pays post-guerre d'indépendance est fortement affaibli. La déforestation anarchique et accélérée durant l'ère coloniale empêche la protection naturelle des cultures, la quantité énorme de terres cultivables n'obligeait pas les colons à refertiliser les sols. Dès que la terre était moins cultivable, on changeait d'endroit. De plus, la guerre d'indépendance réduit la population en général (Blancs, affranchis, Noirs) que ce soit par les combats ou par la fuite. De nombreux incendies allumés durant la guerre d'indépendance ont ravagé les cultures de sucre, de café, de coton, etc. réduisant, en plus du manque de main-d'œuvre, le potentiel de production du nouvel état. Haïti émerge sur des bases très fragiles²⁶.

Lors de la proclamation de l'indépendance, Dessalines, désigné chef des insurgés, devient Gouverneur à vie de Saint-Domingue qu'il rebaptise le jour même en Haïti, nom qu'utilisaient les Indiens (le terme Haïti signifiant en langage indigène « pays montagneux »). C'est ainsi qu'Haïti devient le premier pays noir indépendant de l'histoire s'attirant dans le même temps, la haine des puissances occidentales possédant de nombreuses colonies esclavagistes. En effet, dès 1804, celles-ci font tout ce qu'elles peuvent pour déstabiliser et fragiliser Haïti. Que ce soit au travers de contrats d'emprunts inégaux, de menaces militaires en cas de non-signature ou d'invasions dans le cas américain. Haïti a dès le début souffert de son audace et de sa volonté de liberté.

Afin de préserver l'indépendance de ce nouveau pays, Dessalines décide de maintenir le régime militaire pour, le cas échéant, être prêt à contrer une offensive française. Dessalines devait réussir à ouvrir la porte de l'organisation administrative du pays après une époque de soutien à des héros de la nation dont l'objectif de libération était atteint. De plus, le général Ferrand, soutenu par quelques Français, reste maître de la partie est de l'île (République dominicaine). La frontière s'établit entre les deux états au travers d'une ligne de fortification.

²⁶ DOUYON F., *op. cit.*, pp. 23-43.

Le nouvel état a besoin de s'organiser et de se construire par lui-même sur une base commune du « *désir intériorisé de rompre les chaînes physiques et psychologiques de l'esclavage pour une libération totale* »²⁷. L'héritage colonial pèse lourd sur le nouvel état, tout est à faire. Par conséquent, le titre de Gouverneur accordé à Dessalines pose problème. L'idée de le faire couronner Empereur vient à la suite du couronnement de Napoléon Bonaparte comme Empereur des Français. Le 6 octobre 1804, Dessalines est couronné Empereur sous le nom de Jacques 1^{er}. Une constitution impériale est signée en 1805. Le pouvoir exécutif se concentre entre les mains de Dessalines aidé par quelques ministres. L'une de ses premières mesures est de procéder à la vérification des titres de propriété des propriétaires fonciers afin de démasquer les personnes qui, durant la guerre d'indépendance, s'étaient frauduleusement appropriées des territoires. Toutefois, en redistribuant les territoires mal acquis aux généraux et fonctionnaires importants (corruption), en introduisant un impôt sur le territoire et en mettant en place un régime de travail forcé, Dessalines s'attire beaucoup d'ennemis (bien que ces mesures fussent utiles). C'est ainsi que lors d'une embuscade le 17 octobre 1806, Dessalines est fusillé, dépouillé de ses vêtements, lapidé pour sa cruauté et sa tyrannie. L'un des principaux fondateurs de l'indépendance d'Haïti est assassiné par le peuple qu'il a libéré du joug français.

2.2. Haïti, une république

À la mort de Dessalines, le général Christophe devient chef de l'État. Une assemblée constituante est mise sur pied et le 18 décembre 1806 (deux mois après la mort de Dessalines) la République est proclamée. Le général Christophe est élu pour un mandat de quatre ans. Cependant, il s'agit plus d'un titre honorifique que d'un réel pouvoir politique. En effet, la nouvelle constitution ôte au Président tout rôle exécutif au profit d'un sénat de 24 membres²⁸. Comprenant cela, Christophe décide de mener l'armée du Nord vers l'Ouest (vers Port-au-Prince) en vue de marcher sur cette assemblée constituante. Après une victoire contre Pétion, Christophe est vaincu à son tour. Il proclame alors l'indépendance de l'État du Nord. Trois ans après la proclamation de l'indépendance, Haïti est déjà divisée en deux états.

L'État du Nord vote, au travers d'un Conseil d'État de neuf membres désignés par Christophe, l'Acte Constitutionnel d'Haïti du 17 février 1807. Le pouvoir exécutif est entre

²⁷ DOUYON F., *op. cit.*, p. 56.

²⁸ DORSAINVILLE J.-C., *op. cit.*, p. 186.

les mains de Christophe, Président à vie. Il choisit la république parce que, se considérant comme seul successeur de Dessalines, il veut laisser la porte ouverte à la réunification.

D'autre part, le Sénat (du Sud) met Christophe hors la loi et la vacance présidentielle est ouverte. L'intérim est assuré par Bruno Blanchet²⁹. Le 9 mars 1807, le général Pétion est choisi comme Président de la République. Pétion est à la base de la Constitution de 1806 dont l'essence est d'éviter le despotisme de Christophe. Néanmoins, Pétion, se rendant compte de l'impraticabilité de celle-ci, disperse le Sénat et concentre le pouvoir exécutif entre ses mains. Ce régime dictatorial reste en place jusqu'en 1811 lorsque cinq des neuf sénateurs renouvèlent le mandat de Pétion qui sera renouvelé encore une fois en 1815. Suite à la réélection de Pétion, Christophe, voyant que l'unification ne serait pas possible crée une monarchie héréditaire, dont il se proclame roi et institue une noblesse. Il développe son administration et crée divers ministères.

L'administration de Pétion est très peu efficace. Cependant, le général Pétion tire profit de la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre pour développer le commerce international d'Haïti et crée également de nombreuses écoles. En parallèle, Le général Pétion doit faire face à de nombreuses tentatives d'insurrection qui le poussent à sortir de l'illégalité amenée par son régime dictatorial. Une nouvelle Constitution est promulguée le 2 juin 1816. Le Président, nommé à vie, concentre le pouvoir exécutif entre ses mains, mais est aidé par trois grands fonctionnaires. Le pouvoir législatif est exercé conjointement par le Sénat et une Chambre des Représentants des Communes. Le Sénat seul nomme le chef de l'État. Cette constitution détient le record de longévité étant donné qu'elle est restée en vigueur jusqu'en 1843.

Lorsque Napoléon gagne la guerre contre les Bourbons d'Espagne, les colons d'Amérique latine se révoltent avec à leur tête Bolivar et Miranda. Lors du retour de Ferdinand VII sur le trône d'Espagne après la défaite de Napoléon, Bolivar et ses compagnons prennent la fuite et débarquent aux Cayes (dans le Sud-Ouest d'Haïti). Pétion et Bolivar se rencontrent et ce dernier profite de l'expérience politique de Pétion. Si bien qu'il préconisera la Constitution haïtienne de 1816 dans les territoires qu'il libérera. De plus, Pétion fournit du matériel à Bolivar et Miranda pour soutenir leurs révolutions (ainsi que d'autres révolutionnaires latino-américains désireux de suivre l'exemple haïtien).

²⁹ SUPPLICE D., *op. cit.*, p. 113.

Après la défaite de Napoléon, les Français décident de revenir à la monarchie. Louis XVIII, frère de Louis XVI, monte sur le trône. Il se souvient de la riche colonie de Saint-Domingue lorsque son frère était sur le trône. Il décide par conséquent, d'envoyer une délégation pour voir comment les choses se déroulent en Haïti. Une deuxième commission est envoyée avec pour objectif de faire arborer en Haïti le pavillon des Bourbons. Pétion, Président de l'époque, refuse furieusement cette honteuse proposition, Haïti est un état libre et indépendant. Le 29 mars 1818, Pétion meurt de maladie et de vieillesse.

A la mort de Pétion, d'autres commissions suivent jusqu'à celle envoyée par Charles X (successeur de Louis XVIII). Pétion n'avait désigné de successeur obligeant le Sénat à choisir le nouveau Président. Le Sénat choisit Jean-Pierre Boyer comme Président à vie. Il reste 25 ans au pouvoir. Christophe se sent trahi et se donne la mort. Le 26 octobre 1820, l'unification des deux états a lieu et Haïti retrouve son unité. Boyer décide de se lancer dans la conquête de l'Est de l'île et le 9 février 1822, il entre à Santo-Domingo. Pendant 21 ans, l'île tout entière reste sous l'autorité de Boyer. Les Haïtiens agissent tels des conquérants avec la population de l'Est.

A la fin de l'année 1823, une doctrine modifie l'évolution et la construction politique et économique d'Haïti pour toujours. La doctrine Monroe du 2 décembre 1823 a pour objectif de préserver le continent américain de toutes nouvelles interventions des puissances coloniales européennes dans les affaires internes des pays du continent américain. Le continent américain sera sous la protection et l'influence des États-Unis³⁰. En effet, comme nous le verrons plus loin, les États-Unis utiliseront cette doctrine pour assurer leurs intérêts en Haïti et prendre peu à peu une position dominante dans ce pays au point de devenir indispensable à sa survie.

Dégouté des idéaux de 1789, Charles X envoie une délégation en Haïti accompagnée d'une flotte imposante. Boyer n'a d'autre choix que de signer une ordonnance prévoyant le paiement sur un délai de 5 ans d'une indemnité de 150 000 000 de francs. Haïti, ne possédant pas les capacités financières pour payer la première tranche de 30 000 000, doit faire un

³⁰ LAROUSSE, « La doctrine Monroe », *Encyclopédie Larousse*, En ligne <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Monroe/133733> (Page consultée le 19 mai 2018).

emprunt au nom de la République à une banque parisienne, transformant Haïti en un pays commercialement colonisé, ne laissant de l'indépendance que le nom. La révolution de 1830 permet à Haïti de ne payer que la première annualité. En 1838, des représentants des deux états se rencontrent pour la signature de deux traités : l'un portant sur la reconnaissance française de l'indépendance haïtienne et l'autre réduisant le montant de la dette à 60 000 000, payables en 30 ans. La présidence de Boyer est également marquée par de nombreuses nouvelles lois qui ne sont cependant pas perçues positivement par la population. De plus, sa longue présidence est bouleversée par de multiples catastrophes (incendies, ouragans, tremblement de terre du 7 mai 1842) aboutissant à une révolution en août 1842 menant au départ de Boyer en 1843 qui s'exile en Jamaïque.

A la chute de Boyer, le pouvoir exécutif est réparti entre les mains d'un petit groupe de personnes soutenues par un Conseil Consultatif ayant pour ambition de changer le système politique haïtien jusque-là basé sur un régime militaire, au profit d'un système civil basé sur les principes de 1789. Une nouvelle Constitution est adoptée en 1843 apportant d'importants bouleversements : élection du Président par le peuple, nul Blanc ne peut devenir Haïtien, etc. Cette Constitution est directement décriée par les bourgeois qui ne conçoivent pas que le peuple élise leurs représentants et par les vétérans de la guerre d'indépendance qui n'imaginent pas être gouvernés par des civils.

Rivière Hérard est élu Président de la République le 31 décembre 1843 dans un contexte politique très compliqué. En effet, 2 mois seulement après son accession au pouvoir, la partie Est de l'île proclame son indépendance. Cette indépendance a le mérite de provoquer un sentiment patriotique au sein de la population haïtienne qui se mobilise en masse. A la tête d'une armée de 20 000 hommes, le président Hérard entame une escapade dans l'Est qui se conclut par un échec. En avril 1844, une révolte éclate conduisant à la destitution d'Hérard.

« De la chute de Rivière Hérard à l'avènement de Soulouque, une politique étrangère prévalut en notre pays : appelée « politique de doublure ». Elle consistait à porter au pouvoir un Noir des plus ignorants, pour diriger le gouvernement en son nom »³¹.

En effet, une série de vétérans militaires se succèdent au poste de Président. Philippe Guerrier

³¹ DORSAINVILLE J.-C., *op. cit.*, p. 243.

devient un dictateur et cesse de suivre la Constitution de 1843. Usé par l'alcool, il n'est là que pour apposer sa signature, il ne reste qu'un an au pouvoir et meurt le 15 avril 1845. Le général Pierrot lui succède. Il voue une haine envers les Dominicains et veut mener campagne contre eux. Cependant, une mutinerie a lieu au sein de ses troupes amenant le général Riché au pouvoir un an après l'arrivée de Pierrot. Jean-Baptiste Riché met fin à la dictature et reprend la Constitution de 1816 qu'il modifie légèrement. Son passage est bref, il meurt le 24 février 1847 (moins d'un an après son accession au pouvoir).

Le 1^{er} mars, le Sénat doit choisir un nouveau Président. Après plusieurs scrutins, aucun des deux candidats favoris ne se distingue. C'est pourquoi un sénateur décide de proposer le candidat n'ayant reçu qu'une seule voix. C'est ainsi que Faustin Soulouque est élu Président de la République. La politique de la doublure est à nouveau d'application, les sénateurs jugeant Soulouque incapable de gouverner. Il est ignorant mais sait écouter, il ne signe que les documents dont on lui a expliqué l'intégralité du contenu. Il entame une campagne vers l'Est et lors de son retour, une pétition circule pour le couronner Empereur. Une Constitution impériale est publiée le 20 septembre 1849 et le sacre de Faustin Soulouque a lieu en 1852.

Les folles dépenses de Soulouque pour son expédition dans l'Est, d'une part, et son sacre, d'autre part, ont entamé le trésor national. Alors qu'en 1847, 4 gourdes équivalent à 1 dollar, un an plus tard, il fallait 12 gourdes pour obtenir 1 dollar. De grandes réformes financières sont mises en œuvre, une vague de monopolisation entreprise dans les domaines du coton et du café. Bien qu'étant une bonne solution à court terme, Haïti doit, dans une vision à long terme revenir à la libre-concurrence. Les favoris du régime n'hésitent pas à s'enrichir. L'Empereur lui-même achète du tissu pour les costumes militaires qu'il revend avec profit à l'État. Le même stratagème est utilisé pour la vente du beurre ou encore du café. Les caisses de l'État se vident et Faustin 1^{er} décide de ne plus payer la double dette contractée sous le régime de Boyer (indemnité d'indépendance et l'emprunt contracté pour la première annualité). Comme tout dictateur, la paranoïa d'être renversé par un adversaire l'envahit et il fait exécuter énormément de personnes de son entourage.

Le Général Geffrard, proche de l'Empereur, comprend qu'il sera de même pour lui s'il ne change pas d'allégeance. C'est pourquoi il se retire aux Gonaïves et déclenche une révolution. L'Empereur Faustin 1^{er}, ne parvenant pas à contenir la révolution s'exile le 15 janvier 1859.

Le Comité révolutionnaire (avec à sa tête le général Geffrard) proclame la République, reprend la Constitution de 1846 et choisit Geffrard comme Président à vie. Durant sa présidence, il reprend les négociations avec le Saint-Siège et une commission est envoyée pour l'instauration d'un Concordat³². Pour être sûr de ne plus être envahi par les Haïtiens, les Dominicains se sont progressivement rapprochés des puissances occidentales (USA, France, Angleterre, Espagne). L'administration de Geffrard entreprend de nombreuses réformes en vue de développer Haïti. Convaincu de l'importance de l'éducation, Geffrard développe et construit des écoles pour constituer le plus tôt possible une élite intellectuelle. C'est ainsi qu'en 1866 la fréquentation des établissements scolaires publics augmente, atteignant 16 000 étudiants soit 1,13% de la population. La signature du Concordat favorise les établissements privés³³ (bien que l'éducation ne permette pas à elle seule le développement d'un pays, la corrélation entre éducation, stabilité politique et développement économique existe bel et bien). Il développe l'industrie et met en place une politique agricole dont l'objectif est d'arrêter d'importer ce qu'Haïti peut produire elle-même. Geffrard doit faire face à de nombreuses conspirations aboutissant par exemple à une réforme constitutionnelle réduisant le mandat présidentiel à 5 ans. Suite à ces tensions, Geffrard finit par démissionner de ses fonctions et s'exile le 13 mars 1867.

La succession ne se fait pas immédiatement, les camps pro-Geffrard et contre-Geffrard sont nombreux et des tensions apparaissent. Cependant, le nom de Salnave est scandé par la foule. Salnave est un ancien conspirateur contre Geffrard qui bénéficie du soutien populaire. Les tensions suite à son accession au pouvoir divisent le pays en trois états (Salnave Président d'Haïti, Nissage Saget Président du Nord et Michel Domingue Président du Sud). Ces tensions sont bénéfiques pour les USA qui vendent des armes tant à Salnave qu'à Saget. La défaite de Salnave ramène l'unité au pays. Un gouvernement provisoire est constitué, il remet en place la Constitution de 1867 et dès la première réunion de l'Assemblée Nationale, Nissage Saget est élu Président pour quatre ans le 19 mars 1870. Il entreprend une réforme monétaire pour limiter les dégâts causés par Salnave (qui avait fait tourner la planche à billet). Des dissidences au sein de la Chambre amènent à une paralysie législative durant son mandat.

Michel Domingue succède à Saget le 11 juin 1874. Il est vieux et c'est son neveu qui exerce

³² Convention passée entre le Saint-Siège et les États de populations catholiques, en totalité ou en partie, sur la discipline, l'organisation ecclésiastique, à l'exclusion de la foi ou du dogme (dictionnaire Larousse).

³³ DOUYON F., *op. cit.*, p. 84.

réellement le pouvoir. Ils empruntent plusieurs fois de l'argent à l'étranger aggravant l'état des finances du pays. Une nouvelle période d'anarchie mène à la fin du régime de Domingue le 15 avril 1876.

S'ensuit une succession de différents présidents qui n'eurent pas le temps de terminer leur mandat à cause des insurrections. De nouveaux textes constitutionnels sont adoptés, de nouveaux emprunts à l'étranger contractés. Jusque dans les années 1910, Haïti est plongé dans un véritable trouble politique, saccagé par une guerre civile, par des révoltes des Cacos (paysans du Nord), etc.

Le 4 mai 1913 se produit un événement majeur. Pour la première fois, le Président élu, Michel Oreste, ne provient pas de la classe militaire mais de l'élite intellectuelle civile. Il arrive au pouvoir sans appui militaire et ne leur accorde aucun régime de faveur. Provenant du milieu universitaire il axe sa politique sur la lutte contre deux problèmes majeurs en Haïti : le problème fiscal et le problème scolaire. Lorsqu'en juin 1914, les élections de la Chambre se préparent, Oreste décide de nommer lui-même des représentants inconnus pour le département du Nord peuplé de la plupart de ses opposants politiques. Une insurrection éclate et au bout d'une lutte entre deux armées révolutionnaires, Michel Oreste part pour l'étranger et Oreste Zamor se fait élire par l'Assemblée Nationale comme nouveau Président.

2.3. L'occupation américaine

A la suite de l'investiture d'Oreste Zamor, les États-Unis par l'intermédiaire du Secrétaire d'État William Jennings Bryan informent qu'ils sont prêts à venir en aide à Haïti notamment en vue de mettre en place de véritables élections. Le 7 novembre 1914, Davilmar Théodore est élu pour un mandat de 7 ans à la présidence d'Haïti. Les États-Unis insistent pour prendre le contrôle des douanes haïtiennes et le contrôle de la Banque Nationale haïtienne, ce que les autorités haïtiennes refusent. Les États-Unis envoient par conséquent des marines pour emmener le trésor de la banque. Suite à ces événements, les États-Unis refusent de reconnaître la légitimité de Davilmar Théodore. Il sera renversé par les États-Unis qui signent une alliance avec le Général Vilbrun Guillaume Sam³⁴. Ce renversement marque le début d'une tutelle internationale dominée par les États-Unis qui n'a cessé de se renforcer jusqu'en 2004.

³⁴ MICHEL G., « Histoire des élections en Haïti », *in* Rencontre, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 19 mai 2018), pp. 25.

Le Général Vilbrun Guillaume Sam succède à Davilmar Théodore et négocie dès le début un accord sur les douanes que les États-Unis cherchent à acquérir depuis longtemps. Des négociations interminables ont lieu jusqu'au retrait inattendu du représentant américain. En effet, une insurrection se prépare dans le Nord conduisant au lynchage du Président et au début d'un nouveau chapitre pour Haïti : l'occupation américaine.

Le 28 juillet 1915, des troupes américaines débarquent sur le sol haïtien³⁵. Vue de prime abord comme une simple opération policière, il s'avère qu'il s'agit de reconstituer un gouvernement (fortement en faveur des États-Unis). Après trois tentatives, les États-Unis sont enfin sur le point d'avoir une mainmise sur Haïti et par conséquent sur Môle Saint-Nicolas, position géographique stratégique en mer. Les Américains veulent également réduire l'influence française et allemande en Haïti. Une profonde instabilité politique permet aux États-Unis de garantir l'élection avec comme contrepartie la signature d'un traité entre Haïti et les États-Unis. Le 12 août 1915, Sudre Dartiguenave est élu pour un mandat de sept ans. Les États-Unis n'attendent même pas le traité pour prendre le contrôle des douanes haïtiennes en expulsant les fonctionnaires, « *United States has now actually accomplished a military intervention in affairs of another nation* »³⁶. Un traité est tout de même conclu et pour garantir la ratification du traité par les deux chambres, les États-Unis bloquent les fonds venant des douanes jusqu'à la signature du traité.

Les États-Unis établissent une sorte de protectorat sur Haïti, « *la gestion fut despotique, dans la loi martiale, avec l'imposition de deux présidents et la concentration de tous les pouvoirs dans les mains du Haut-Commissaire américain.* »³⁷ En 1918, une nouvelle Constitution est adoptée. Cette Constitution diffère de celle de 1889 en trois points : suppression de l'impossibilité d'acquisition par les étrangers de biens fonciers en Haïti, ratification de tous les actes d'occupation et autorisation de la suspension de la législature. L'occupation américaine mène à la restructuration administrative du pays (notamment par le remplacement de l'armée par une gendarmerie au service des Américains). Devenant allié inconditionnel des

³⁵ DANTICAT E., "The Long Legacy of Occupation in Haiti", *The New Yorker*, en ligne <https://www.newyorker.com/news/news-desk/haïti-us-occupation-hundred-year-anniversary> (Page consultée le 29/01/2018).

³⁶ BELLEGARDE D., *op. cit.*, p. 31.

³⁷ DOUYON F., *op. cit.*, p. 19.

États-Unis, Haïti doit réagir aux événements ravageant l'Europe. Le 12 juillet 1918, Haïti déclare la guerre à l'Allemagne. L'aide haïtienne n'est pas militaire mais alimentaire grâce au développement de ses capacités productrices de biens alimentaires. Suite à cette déclaration de guerre, une délégation haïtienne peut prendre part à la Conférence de paix de 1919 et par conséquent, devenir membre originaire de la Société des Nations.

L'occupation américaine tourne vite à la succession de massacres, notamment des chefs Cacos qui ne déposent pas les armes, et à la supériorité américaine sur le peuple haïtien. En vue de développer l'infrastructure du pays comme les routes, les Américains demandent que chaque paysan travaille 6 jours par an dans leur département. Non seulement le recrutement est d'une extrême violence mais en plus, ce système dégénère, les paysans devant effectuer plus de jours que prévus par la loi et sur d'autres territoires. *In fine*, ce ne sont pas moins de 15 000 Haïtiens qui perdent la vie durant les 19 ans de l'occupation américaine³⁸ (plus que pendant toutes les révolutions haïtiennes). De plus, Haïti succombe à l'occupation et doit faire un emprunt de 40 000 000 de dollars aux États-Unis. Au lieu d'utiliser cet emprunt pour développer des activités productives, l'argent sert à rembourser d'autres créanciers qui se sont succédés pour rembourser l'indemnité d'indépendance. L'occupation américaine a très clairement participé à l'effondrement de l'économie haïtienne. Entre 1925 et 1934, le commerce international haïtien a diminué de 20 000 000 \$. Le déséquilibre commercial est énorme entre les États-Unis et Haïti au détriment de ce dernier³⁹.

A partir de 1930, plusieurs commissions d'enquête américaines établissent que la situation en Haïti est préoccupante et un début de « désoccupation » voit le jour. Une nouvelle Constitution en 1932 met fin à celle mise en place sous l'occupation suivie par celle de 1935 permettant une désoccupation progressive. Peu après l'attaque japonaise de Pearl Harbor, Haïti déclare la guerre aux forces de l'axe (Allemagne, Italie et Japon) témoignant du maintien des relations diplomatiques entre Haïti et les États-Unis.

Suite au départ en exil du président Lescot en 1946, le pouvoir exécutif est administré par le Comité Exécutif Militaire. On revient à la Constitution de 1932 et Dumarsais Estimé est élu pour un mandat de 5 ans. Il est un bon Président. En effet, Haïti aurait pu tomber dans la

³⁸ DANTICAT E., *op. cit.*

³⁹ DOUYON F., *op. cit.*, p. 20.

dictature (l'exécutif et le législatif étaient sous la même autorité) mais le Président rédige une nouvelle Constitution le 22 novembre 1946, il conclut également de nombreux accords diplomatiques avec les États-Unis et la République dominicaine. Le Colonel Paul Eugène Magloire devient Président de la République en 1950. Durant sa présidence, il fait d'Haïti la destination touristique des Américains et permet à Haïti de rayonner mondialement. Anti-communiste, il est un grand allié des États-Unis dans la lutte contre ce mouvement politique. Sa présidence est également caractérisée par une période de paix et de développement pour Haïti. Grâce aux revenus du café, l'économie haïtienne s'est fortement assainie pouvant également bénéficier d'investissements étrangers. L'ouragan de 1954 tourne en défaveur de Magloire. Lors des élections de 1956, il n'est plus soutenu par l'armée⁴⁰. Après un an de chaos politique, François Duvalier dit « Papa Doc » devient le nouveau chef de l'État, après des élections douteuses, mettant en place un régime dictatorial.

2.4. Dynastie Duvalier : de 1957 à 1986

Comme beaucoup d'autres dirigeants haïtiens, François Duvalier met en place une nouvelle Constitution le 19 décembre 1957 (deux mois après son accession au pouvoir) dans le but de consolider et de renforcer son pouvoir. Il modifie la structure des institutions en remplaçant le système bicaméral par un système monocaméral. Le 29 juillet 1958, huit hommes armés attaquent la caserne Dessalines à deux pas du palais présidentiel. Le but est de déstabiliser le régime et y mettre fin. Cependant, François Duvalier arrive à canaliser les assaillants. Cette tentative de coup d'État aura l'effet inverse de celui escompté : la population l'acclame. En outre, il réorganise l'armée, fait voter des lois concentrant l'ensemble des pouvoirs entre ses mains, rend les Américains responsables de cette expédition mais par-dessus tout, il arrive à institutionnaliser les « tontons macoutes ». Les tontons macoutes sont un groupe paramilitaire connu officiellement sous le nom de Volontaire de la Sécurité Nationale (VSN) qui agissent indépendamment de l'armée et sont bien plus puissants que cette dernière. Ils symbolisent parfaitement la terreur de la dictature des Duvalier⁴¹. Fort Dimanche est une prison des tontons macoutes où la torture, le viol et l'assassinat sont pratiqués.

Moins de 25 ans après le départ des troupes américaines du sol haïtien, François Duvalier

⁴⁰ THE GUARDIAN, "Paul Magloire. Military ruler behind Haiti's brief golden age of peace", *The Guardian*, en ligne <https://www.theguardian.com/news/2001/jul/20/guardianobituaries> (Page consultée le 29/01/2018).

⁴¹ WEIBERT A., *op. cit.*, p. 129.

conclut un accord le 24 décembre 1958 avec les États-Unis pour établir une mission de professionnalisation de l'armée haïtienne par des militaires américains. Cette professionnalisation de l'armée a pour but principal d'enlever à l'armée son rôle d'arbitre du jeu politique. Duvalier devient le chef suprême des armées et purge celle-ci des opposants au régime.

Comme dans la plupart des dictatures, l'entourage proche du dictateur profite de la situation pour s'enrichir. Il met le Vaudou au centre de sa politique l'utilisant comme prétexte pour légitimer ses règles ignobles. François Duvalier s'imagine être la personnification du père de la nation. Son idée purement nationaliste met la race au centre de la valeur morale de la nation haïtienne. En 1964 il s'autoproclame Président à vie. Il utilise les événements internationaux pour imposer et pérenniser son régime sur la scène internationale. En effet, la situation géostratégique d'Haïti donne à Duvalier l'opportunité de négocier avec les États-Unis dans la lutte anti-communiste. En 1962, Duvalier refuse l'aide américaine affirmant pourchasser des motivations purement nationalistes, réduisant drastiquement le budget haïtien (ce qui ne change rien pour la population étant donné que cet argent est réservé à l'entourage de Duvalier). En 1963, à la mort du président J.F Kennedy, les États-Unis décident de collaborer avec le régime de Duvalier de par sa position stratégique proche des communistes cubains.

Les relations entre Haïti et la République dominicaine s'effritent de plus en plus jusqu'à ce que des militaires de la garde présidentielle occupent la chancellerie dominicaine à Pétionville à la suite d'une tentative de kidnapping des enfants Duvalier. Des menaces d'invasion et de guerre s'en suivent. Durant son régime de terreur, François Duvalier aura, pour des raisons politiques, assassiné environ 30 000 Haïtiens⁴². A sa mort en 1971, il désigne son fils Jean-Claude Duvalier dit « Baby Doc » comme successeur.

Les premières années de Jean-Claude Duvalier, ne sont qu'une simple continuation de la politique de son père. En effet, âgé de 19 ans, il a grandi isolé des affaires politiques haïtiennes et ne s'y intéresse guère. Il est perçu comme étant plus tolérant que son père notamment en ce qui concerne les droits de l'homme. L'aide américaine est réamorcée en 1971. Son train de vie et les déboires de son père aliènent peu à peu la sympathie de la

⁴² LATIN AMERICA STUDIES, "The Duvalier Dynasty 1957 – 1986", en ligne <http://www.latinamericanstudies.org/haiti/duvalier-dynasty.htm> (Page consultée le 29/01/2018).

population. La visite du Pape Jean-Paul II en mars 1983 marque le début du mécontentement généralisé, le Pape affirmant que les choses doivent évoluer vers plus d'équité. Deux années plus tard, des révoltes éclatent, notamment aux Gonaïves. En janvier 1986, l'administration américaine de Ronald Reagan conseille à Jean-Claude Duvalier de quitter le pays et de renoncer à son rôle politique. Le 7 février 1986, Jean-Claude Duvalier quitte Haïti laissant derrière lui un pays économiquement ravagé par les déboires du régime des Duvalier. Les institutions politiques ne sont plus fonctionnelles et sont dépourvues d'une tradition d'autonomie politique pacifique. Bien que la population souhaite adopter la démocratie elle n'a aucune idée de la signification exacte de ce terme ni de la façon de la mettre en place⁴³.

Le régime Duvalier a eu des conséquences dramatiques pour Haïti sur le bilan humain, économique et éducatif. Selon un rapport de l'OEA (Organisation des États Américains), le taux d'analphabètes est de 87% en 1986⁴⁴. Le régime mis en place par François Duvalier et poursuivi par Jean-Claude Duvalier a pu profiter du contexte international pour rester en place. Encore une fois, Haïti est victime des événements internationaux. En effet, la peur des Américains d'avoir une deuxième enclave communiste à leurs portes, a obligé les présidents américains à supporter, ou à tout le moins laisser faire, un régime dictatorial. Les Duvalier ont profité de cette situation pour marchander avec les grandes puissances. Weibert Arthus résume très bien en une phrase l'importance de la communauté internationale dans le régime Duvalier : « *S'il n'y avait pas eu la Guerre froide, Duvalier n'aurait certainement pas conservé son pouvoir.* »⁴⁵

Cette historiographie permet de mettre en lumière les principaux événements qui ont traversé l'histoire d'Haïti jusqu'à la transition démocratique qui s'est opérée après le régime des Duvalier. Cette mise en contexte témoigne d'un fait qu'il est essentiel d'avoir à l'esprit lorsque l'on parle d'Haïti : jamais, tout au long de son histoire, Haïti n'a pu se construire sereinement. Après des siècles de colonisation, Haïti acquiert son indépendance théorique car elle doit payer un lourd tribut à la France rendant Haïti dépendant économiquement. En effet, Haïti est plongée dans une spirale d'endettement ruinant à la fois son économie mais également ses institutions politiques. De plus, Haïti sera longtemps boycottée par les grandes

⁴³ LATIN AMERICA STUDIES, *op. cit.*

⁴⁴ DOUYON F., *op. cit.*, p. 84.

⁴⁵ WEIBERT A., « Les relations internationales d'Haïti de 1957 à 1971. La politique étrangère de François Duvalier », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 2012/1 (N° 35), p. 166.

puissances craignant que cette prise d'indépendance d'esclaves noirs ne se propage aux autres colonies.

Haïti a pris son indépendance en 1804 et les grandes puissances ont agi de façon dévastatrice avec ce pays empêchant un développement stable et indépendant basé sur une vision à long terme, bien que le système d'assassinat politique, de révolution et d'instabilité soit également dû à des causes internes. Sur les 35 signataires de l'acte d'indépendance, 30 sont morts de mort non naturelle. De 1807 à l'occupation américaine, seulement 7 des 24 présidents ont terminé leur mandat (les autres ayant été renversés par une révolution)⁴⁶. Cela témoigne de la complexité du contexte d'émergence et de développement d'Haïti. La disparition progressive de l'élite intellectuelle et économique a permis l'arrivée d'investisseurs, plongeant le pays dans la pauvreté.

« Un peuple ne se libère pas le premier de l'esclavage au Nouveau-Monde sans courir le risque de pratiques punitives de la part des grandes puissances occidentales »

Laënc Hurbon⁴⁷

⁴⁶ DOUYON F., *op. cit.*, p. 61.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 93.

3. 1986 – 2006 : longue et sanglante ... transition démocratique ?

Le processus de transition démocratique a fait l'objet de nombreuses études scientifiques. En effet, durant le dernier quart du 20^{ème} siècle, plusieurs dictatures à travers le monde ont laissé place à un régime sur le chemin de la démocratie (le Chili, l'Uruguay, etc.). La transition démocratique en Haïti est un concept difficile à appréhender du fait de la complexité et de la longévité de ce processus (1986 – 2006). Au regard du cas haïtien, appuyons-nous sur la théorie de l'entrepreneuriat politique développée dans l'article de François Facchini et de Bénédicte Paul⁴⁸ afin de comprendre la longueur de cette transition. L'entrepreneuriat politique est l'approche théorique qui apporte une explication sur l'aboutissement ou non d'un processus de démocratisation en fonction du type de leader au pouvoir. Cette théorie divise les leaders politiques en trois catégories. La première, les *réformateurs*, constituent les acteurs du changement engageant le pays sur la voie de la réforme. La deuxième catégorie est constituée des *prédateurs*. Cette catégorie utilise le pouvoir politique comme une opportunité de gain pour le profit personnel. La dernière catégorie, les *coordinateurs*, n'ont aucune vision de l'intérêt général. Ils cherchent juste à vivre de leur activité politique en cherchant le compromis au travers des divers corps électoraux du pays pour se garantir un revenu. Autrement dit, les premiers permettent une transition démocratique instantanée, les seconds constituent un retour à la dictature et les derniers sont une adaptation de la dictature au profit d'un plus large champ de personnes en lieu et place d'une seule personne. Cette théorie nous permettra de mettre en lumière les événements tragiques, prélude de cette quête de démocratie.

3.1. Du 7 février 1986 au 16 décembre 1990

La chute du régime de Jean-Claude Duvalier n'est pas un événement anodin, ce n'est pas une révolution soudaine. Le mécontentement de la population envers ce régime de répression intolérable (ce fut l'un des régimes dictatoriaux les plus sanglants d'Amérique) prend sa source plusieurs années avant 1986.

Dans les années 1970, Duvalier entreprend une réforme en vue de libéraliser l'économie. Cette volonté de réformer l'économie haïtienne n'était pas uniquement une volonté interne à

⁴⁸ FACCHINI F., Paul B., "Le mouvement démocratique de 1986 et l'entrepreneuriat politique en Haïti", *Haïti Perspectives*, vol.4, n°3 (2015), pp. 44-47.

Haïti. Selon Marc Bazin, Ministre des Finances et des Affaires économiques sous Duvalier, il avait pour objectif de moderniser l'économie haïtienne à la suite des pressions internationales⁴⁹. Cette réforme mal exécutée plonge le pays dans une période de récession économique qui est sans nul doute une des causes de la chute de Jean-Claude Duvalier⁵⁰.

De plus, une entité fortement puissante en Haïti témoignera également de sa volonté d'en finir avec les Duvalier : l'Église catholique. Lors de sa visite en Haïti, le Pape Jean-Paul II prononcera en mars 1983 une phrase qui fera sens : « *Il faut que les choses changent en Haïti, que toutes les catégories de pauvres retrouvent l'espérance* »⁵¹. C'est ainsi que l'Église catholique mettra tout en œuvre, au travers de sa radio, de ses prêtres, etc. pour accompagner le peuple dans le renversement du régime duvaliériste et l'instauration en Haïti d'un régime démocratique.

Un dernier facteur important contribuant fortement à la chute de l'autocrate est l'administration du président Carter qui se voulait défenderesse des droits humains. Cette administration réussit à créer la Ligue Haïtienne des Droits Humains ainsi que des partis d'oppositions au régime des Duvalier⁵².

C'est la combinaison de ces trois grands facteurs qui mettra fin à 30 ans de dictature de la famille Duvalier avec le départ de Jean-Claude Duvalier le 7 février 1986, tournant une nouvelle page dans l'histoire d'Haïti. Bien que, la société haïtienne a cessé de soutenir depuis longtemps « la société inégalitaire d'exclusion et le régime militaire d'oppression », le départ de Jean-Claude Duvalier ne marque que la chute du leader charismatique symbolisant ce régime. Les institutions corrompues qui étaient le fondement même du régime, restent en place⁵³.

⁴⁹ BAZIN M.L., "Democratic Transition in Haiti : An Unfinished Agenda", *Yale Journal of International Law*, vol. 13, 1988, En ligne <http://digitalcommons.law.yale.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1524&context=yjil> (page consultée le 18 mars 2018).

⁵⁰ DUBIQUE A.V., « Les élections dans la transition démocratique en Haïti », *Centre de Recherche sur les Pouvoirs locaux dans la Caraïbe*, Université des Antilles et de la Guyane, En ligne <https://www.cpsa-acsp.ca/paper-2003/dubique.pdf> (Page consultée le 17 mars 2018).

⁵¹ *Ibidem*.

⁵² *Ibidem*.

⁵³ MIDY F., « La transition démocratique en Haïti », *Revue Internationale*, n°710, 2006, En ligne <http://cif.qc.ca/revue-relations/publication/article/la-transition-democratique-en-haiti/> (Page consultée le 12 mars 2018).

Alors que, dès le 7 février, tout était possible pour débiter ce nouveau chapitre dans l'histoire haïtienne, le peuple d'Haïti décide de se lancer dans une campagne de vengeance contre l'ancien régime. Ce mouvement de rupture avec le duvaliérisme est appelé le *déchouquage*⁵⁴. Les tristement célèbres « tontons macoutes » sont lynchés, pillés, limogés, leurs maisons détruites. Des procès pour juger les responsables du régime Duvalier sont mis en place. Les exilés politiques peuvent revenir sur le sol haïtien. La démocratie se construit sur un double héritage handicapant : une armée dont les généraux sont pro-Duvalier et une administration complètement souillée par la corruption.

Un Conseil national de gouvernement est créé en vue de l'élaboration d'une Constitution et la mise en place d'élections. Ce Conseil national est composé de 6 membres et présidé par le Général Namphy (responsable de la tuerie du 23 juillet 1987 faisant au moins 140 morts⁵⁵). Le Conseil gouvernemental annonce la tenue d'élections pour une assemblée constituante, des élections municipales, législatives, présidentielle et d'un référendum pour l'adoption de la Constitution. Grâce aux efforts de ce Conseil national, une constitution fut adoptée à plus de 90% des voix le 29 mars 1987⁵⁶ marquant bel et bien la fin du régime de Jean-Claude Duvalier. Cependant, il faudra attendre les élections de 1990 avant de rompre brièvement avec un régime militaire de *prédateurs* comme nous le verrons plus loin. La Constitution de 1987 apporte diverses nouveautés indispensables à l'instauration de la démocratie : réduction du pouvoir constitutionnel du chef de l'État, décentralisation du pouvoir (autorité départementale et locale), séparation de l'armée et de la police, établissement d'un Conseil électoral permanent pour garantir la tenue d'élections⁵⁷.

Malgré le départ des Duvalier et le vote d'une constitution, le pays reste dans la même lignée politique. L'unique différence est la disparition du leader charismatique, symbole de la dictature. L'instabilité gouvernera Haïti durant 20 ans entre autres parce que le régime met du temps à changer (la chute de la tête du régime n'implique pas la chute du régime). Toutes les organisations et la classe moyenne qui s'étaient enrichies en achetant des privilèges auprès du dictateur se trouvent orphelines au lendemain du 7 février. De plus, le gâteau qui auparavant

⁵⁴ BELLEAU J.P., « Liste chronologique des massacres commis en Haïti au XXème siècle », Site web de Sciences Po Paris, En ligne <http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/liste-chronologique-des-massacres-commis-en-haa-ti-au-xxe-siacle> (Page consultée le 19 mars 2018).

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ MIDY F., *op. cit.*

⁵⁷ BAZIN M.L., *op. cit.*

était redistribué selon les bons vœux du dictateur, est potentiellement accessible aux divers camps qui structurent la société haïtienne post-dictature. La succession de massacres et la violente instabilité politique plongent Haïti dans une nouvelle sombre période⁵⁸. L'exemple le plus tragique se déroule lors de la première élection pour le poste de Président (depuis plus de trente ans) le 29 novembre 1987. Des hommes armés se rendent dans divers bureaux de vote et massacrent les citoyens attendant de pouvoir voter (plus communément appelé le « massacre de la ruelle Vaillant »). Alors que ce jour devait voir la première élection démocratique, des forces militaires et paramilitaires plongent Haïti dans la terreur et dans le sang.

La suite est d'autant plus tragique pour Haïti. L'élection du 17 janvier 1988 témoigne parfaitement de l'agacement de la population face à ce simulacre de démocratie. En effet, Leslie Manigat est élu Président d'Haïti avec un taux d'abstention de 95%. Il sera renversé 6 mois plus tard par le Général Namphy, lui-même renversé par d'autres qui, à leur tour, seront renversés et ainsi de suite. L'armée haïtienne au pouvoir s'épuise par une série de coups d'État remplaçant un général par un autre à la tête de l'État⁵⁹.

Durant cette période, la classe dirigeante d'Haïti est dominée par des prédateurs (pour reprendre la théorie de l'entrepreneuriat politique). En effet, le départ des Duvalier n'est pas utilisé à bon escient et ne permet pas l'arrivée de réformateurs au pouvoir. Ce sont des militaires issus du régime de Duvalier qui s'approprient les rênes du pouvoir pour leur propre profit. Les 4 premières années de l'ère post-dictature mettent en exergue l'importance d'une restructuration totale de la société pour permettre l'instauration d'un régime démocratique tel que conçu par l'intelligentsia européenne (pas de corruption, respect des élections, non-usage de la violence, État de droit, etc).

⁵⁸ ANGLADE G., "Rules, Risks and Rifts in the Transition to Democracy in Haiti", *Fordham International Law Journal*, vol. 20, 1996, En ligne <https://pdfs.semanticscholar.org/6403/7144587fc0c7329f649efa858de250f2bc92.pdf> (Page consultée le 15 mars 2018).

⁵⁹ PERSPECTIVE MONDE, « 19 juin 1988 : Renversement du président haïtien Leslie Manigat », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1288&langue=fr> (Page consultée le 20 mars 2018).

3.2. Longue et douloureuse période d'instabilité politique (1990 – 2004)

Du 16 décembre 1990 au 30 septembre 1991 Haïti connaît une première période démocratique. En effet, Jean-Bertrand Aristide, candidat populaire, est élu démocratiquement Président de la République d'Haïti face à Marc Bazin (seul réel opposant). Cette élection fait l'objet de la première mission d'observation des Nations Unies⁶⁰. C'est la première transition démocratique depuis la naissance même de l'État haïtien. Durant cette période, Aristide échappera à diverses attaques et nomme René Préval au poste de Premier ministre. Selon l'Université de Sherbrooke (Perspective Monde)⁶¹, l'arrivée du Père Aristide au pouvoir est démocratique du fait qu'il ne s'agit pas d'un militaire et qu'il n'a pas été imposé mais c'est le peuple qui, au travers d'une élection, a choisi son dirigeant. De plus, c'est en 1990 qu'Haïti devient partie intégrante de la Convention de Lomé IV⁶² marquant de ce fait l'ouverture démocratique d'Haïti au monde et la volonté d'avancer vers un développement général du pays en tissant notamment de véritables relations diplomatiques.

Cependant, ces rêves de démocratie sont brisés le 30 septembre 1991 à la suite du coup d'État militaire obligeant le président Aristide et sa famille à partir en exil pour se réfugier à Washington. Des anciens macoutes, des soldats et divers groupes armés pourchassent et tuent des membres du mouvement démocratique en Haïti. L'armée, dirigée par le Colonel Raoul Cédras prend le contrôle du pouvoir politique, mettant fin à une brève période démocratique en Haïti avec le retour des *prédateurs* au pouvoir. A cette époque, on peut qualifier Aristide de *réformateur* ce qui a conduit la classe militaire à le renverser afin qu'ils puissent maintenir le système et leurs privilèges voire même s'en approprier davantage. Les partisans du putsch affirment que le peuple haïtien n'est pas prêt pour la démocratie. Il semblerait que la CIA (Central Intelligence Agency) ait joué un rôle actif dans le coup d'État de 1991 contre

⁶⁰ POULIGNY-MORGANT B., « L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 10 | 1998, En ligne <http://plc.revues.org/576> (Page consultée le 28 mars 2018).

⁶¹ PERSPECTIVE MONDE, « Haïti, dirigeants politique », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMGvt?codePays=HTI&ani=1986&moi=1&anf=2018&mof=3> (Page consultée le 16 mars 2018).

⁶² Elle est la quatrième convention du même type, la première ayant été mise en place en 1975. Ces conventions ont pour but de fixer les objectifs et principes de la coopération entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Ces conventions sont l'ancêtre de l'Accord de Cotonou. – Europa, « L'accord de Cotonou », *Development and Relations with African, Caribbean and Pacific States*, site web Europa, En ligne http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/lome_history_fr.htm (Page consultée le 26 mars 2018).

Aristide selon Emmanuel Constant⁶³, fondateur des FRAPH (Front pour l'Avancement et le Progrès en Haïti). François Audet affirme également le soutien de l'administration Bush au coup d'État de 1991⁶⁴.

La dictature militaire mise en place par le coup d'État perdure jusqu'en 1994. Cette période dictatoriale aura des effets néfastes pour Haïti, étant donné la mise en place d'un embargo contre elle. Cet embargo plonge la population dans une situation extrêmement délicate, favorisant l'expansion d'un système économique illégal et surtout la perte de confiance dans les valeurs démocratiques et les aspirations à la mise en place d'un tel système⁶⁵. De plus, durant les trois années de la dictature, au moins 5000 personnes sont assassinées et entre 200.000 et 300.000 personnes déplacées⁶⁶.

Pour bien appréhender la dramatique période de transition entre 1986 et 1994, il est important de mettre en lumière quelques chiffres. Le revenu annuel par habitant est passé de 360 \$ US à 250 \$ US alors que le revenu moyen en Amérique latine est de 3 320 \$ US. De plus, le taux de mortalité infantile est de 123%, 65% de la population est analphabète, la production céréalière ne suit pas la croissance de la population, les industries d'assemblages emploient 30 000 personnes contre 80 000 avant 1986, l'instabilité et l'insécurité font disparaître le tourisme, l'inégalité prédomine dans la société haïtienne étant donné que 5% de la population détient 50% de la richesse globale du pays de sorte que l'on observe un exode rural vers les États-Unis, la République dominicaine, le Canada ou encore les Bahamas⁶⁷ : c'est le phénomène des *boat people*. Ce phénomène que l'on observe depuis quelques années en Méditerranée, s'est produit massivement dans les Caraïbes lorsque les Haïtiens ne voyaient plus d'avenir pour eux dans leur propre pays et préféraient risquer leur vie en mer pour espérer à un avenir meilleur dans un autre pays⁶⁸.

⁶³ SUPPLICE D., *op. cit.*, p. 190.

⁶⁴ AUDET F., « Haïti : l'impasse politique d'Aristide », Observatoires des Amériques, *La Chronique des Amériques*, N°28 (2003), En ligne http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Chro_0328_haiti.pdf (Page consultée le 26 mars 2018).

⁶⁵ Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes, « Rapport au Ministre des affaires étrangères M. Dominique de Villepin », Janvier 2004, En ligne https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_haiti.pdf (Page consultée le 18 mars 2018), p. 31.

⁶⁶ ANGLADE G., *op. cit.*, p. 1187.

⁶⁷ DUBIQUE A.V., *op. cit.*, p. 6.

⁶⁸ CAROIT J.M., « Haïti: rude transition démocratique », *Le Monde*, En ligne http://www.lemonde.fr/idees/article/2006/02/23/haiti-rude-transition-democratique-par-jean-michel-caroit_744234_3232.html (Page consultée le 17 mars 2018).

L'arrivée de Bill Clinton à la présidence des États-Unis accélère la volonté de retour à l'ordre institutionnel en Haïti (ouverture des robinets financiers) alors que la cohabitation entre Aristide et l'administration Bush (accusé d'avoir soutenu le coup d'État) n'a pas été facile⁶⁹. En effet, une opération onusienne (résolution 940 du Conseil de sécurité des Nations Unies) est mise en place sous commandement américain visant à supprimer le régime militaire au profit de la réinstauration de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir et de l'application de l'Accord de Governors Island (accord négocié entre Aristide et Cédras sur la résolution de la crise haïtienne, prévoyant notamment le retour d'Aristide le 30 octobre 1994)⁷⁰. Les Nations Unies émettent par cette action l'idée que la crise haïtienne menace la paix et la sécurité internationale.

Or, les pays du Groupe Amérique latine et Caraïbes communiquent que : « *l'assistance à Haïti n'est pas une question liée à la paix et à la sécurité internationale et qu'elle ne saurait relever de la compétence du Conseil de Sécurité* »⁷¹. La mission onusienne *Uphold Democracy* débute le 19 septembre 1994 avec le débarquement de soldats américains et de 19 autres pays sur le sol haïtien (50 ans après la fin de l'occupation américaine). Elle est remplacée le 15 mars 1995 par la MINUHA (Mission des Nations Unies en Haïti)⁷². L'une des causes principales de la volonté d'action onusienne en Haïti sous l'impulsion américaine est de stopper l'arrivée massive d'Haïtiens en Floride⁷³. « *The United States was so concerned with the success of democratic processes that it removed the military from public affairs and pushed for a constitutional return of democratic movements* »⁷⁴. Que ce soit sur le plan économique (plus grand partenaire commercial d'Haïti) ou social (*boat people*), les États-Unis avaient tout à gagner à réinstaurer un régime démocratique en Haïti. Ils ont organisé le retour du président Aristide au pouvoir en vue de garantir leurs intérêts. Comme le dit Béatrice Pouligny-Morgant dans un texte : « ... *la persistance de la situation régnant en Haïti constitue une menace pour la région, notamment en provoquant un flux de réfugiés vers les*

⁶⁹ LE MONDE, « Haïti : qui est vraiment Jean-Bertrand Aristide ? », *Le Monde*, En ligne http://www.lemonde.fr/ameriques/chat/2004/02/26/haiti-qui-est-vraiment-jean-bertrand-aristide_1309_3222.html (Page consultée le 26 mars 2018).

⁷⁰ UNITED NATIONS, « Accord de Governors Island », 03/07/1993, New-York, En ligne https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/HT_930703_Accord%20de%20Governors%20Island.pdf (Page consultée le 21 mars 2018).

⁷¹ POULIGNY-MORGANT B., *op. cit.*, p. 139.

⁷² *Ibidem*, p. 132.

⁷³ CAROIT J.M., *op. cit.*

⁷⁴ ANGLADE G., *op. cit.*, p. 1185.

États voisins (...). On ne peut oublier que cette prise en main du dossier fut avant tout le fait des États-Unis et d'un Président Clinton répondant d'abord à des objectifs de politique intérieure. »⁷⁵.

Le 15 octobre 1994 marque le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti, le Président élu démocratiquement et chef d'État légitime d'Haïti foule à nouveau le sol haïtien. *In fine*, la période 1986-1994 est une longue période de transition démocratique marquée par la violence et l'impunité. En effet, très peu de responsables des massacres seront punis pour leurs horribles crimes. C'est précisément ces deux points qui guideront les décisions politiques d'Aristide dès son retour d'exil et jusqu'à la fin de son mandat le 7 février 1996. Il dissoudra en outre l'armée, l'organisme responsable des nombreux coups d'État dans l'histoire haïtienne⁷⁶. Pour assurer la protection du mouvement Lavalas, Aristide arme les organisations populaires qui deviennent de véritables milices.

Lors de la seconde élection présidentielle, René Préval se présente sous les couleurs de l'Organisation Politique Lavalas (OPL). Cette candidature est interprétée comme « une candidature par procuration d'Aristide »⁷⁷ étant lui-même de cette même mouvance politique. L'élément principal à retenir du premier mandat de René Préval est la passation démocratique du pouvoir. De plus il est parvenu à la fin de son mandat sans interruption et sans obligation de quitter précipitamment le pays (malgré des manœuvres de déstabilisation du gouvernement par l'opposition). Il dut mener des combats sur le plan politique et économique rendus difficiles par l'opposition qui limita la marge de manœuvre par des actions de protestations. *In fine*, selon la théorie de l'entrepreneuriat politique, Préval a adopté une position de *coordinateur* et non de *réformateur* en vue de maintenir la stabilité politique.

Lors du retour de Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 2001, l'élan de soutien populaire de ce prêtre issu des bidonvilles semble s'être essoufflé. Les organisations populaires à la base de sa prise de pouvoir en 1990 et au maintien de l'ordre en 1994 se retournent contre lui. De plus, il est obligé de se mettre ses alliés locaux à dos afin de respecter les attentes des organisations internationales telles que le FMI (Fonds Monétaire International) ou la Banque mondiale

⁷⁵ POULIGNY-MORGANT B., *op. cit.*, p. 146.

⁷⁶ LE MONDE, *op. cit.*

⁷⁷ HAÏTI RÉFÉRENCE, « Profil de René Garcia Préval », site web Haïti Référence : le guide de référence sur Haïti, En ligne <https://www.haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/notables/chefs-detat/rene-garcia-preval/> (Page consultée le 26 mars 2018).

exigeant des efforts d'Haïti pour retrouver au plus vite le chemin de la démocratie. La situation économique du pays ne facilite pas la situation politique et l'entraîne dans une crise. Les élections douteuses de 2001 et les diverses violations des droits de l'homme poussent définitivement Aristide dans une mauvaise direction. Les « chimères » (hommes de mains partisans d'Aristide) sèment la terreur au travers notamment d'assassinats d'opposants politiques. Durant cette période trouble, Aristide exige, en 2003, que la France (sous la présidence de Jacques Chirac) rembourse la dette d'indépendance payée par Haïti et recalculée avec les taux de 2003 à 21 685 135 571,48 \$ US⁷⁸. Au vu de ce qui précède, il semblerait qu'Aristide soit tombé dans la case des *prédateurs* durant son second mandat présidentiel, préférant utiliser la violence pour se maintenir au pouvoir et réprimer l'opposition que de jouer le jeu démocratique.

La situation en Haïti se détériore si bien que des groupes armés prennent la ville des Gonaïves et menacent de marcher sur Port-au-Prince. La communauté internationale et en particulier la France, le Canada et les États-Unis (sous l'administration de Bush fils continuant l'œuvre de son père) pointent Aristide comme principale cause de la situation en Haïti. En fait, la communauté internationale et en particulier les États-Unis ne considèrent pas Aristide apte à occuper le poste de Président et à améliorer la situation en Haïti. À la suite des pressions internes (révoltes aux Gonaïves) et externes (pression de la communauté internationale)⁷⁹, Jean-Bertrand Aristide démissionne le 29 février 2004 et s'exile en République centrafricaine (déplacé *manu militari* par les forces militaires américaines⁸⁰). Afin de garantir la sécurité et le maintien de la paix, les soldats d'une force d'action multinationale agissant sous l'égide de l'ONU prennent le contrôle pour donner suite à la demande de Boniface Alexandre, qui assure l'intérim présidentiel jusqu'à la seconde élection de René Préal⁸¹.

⁷⁸ Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes, *op. cit.*

⁷⁹ GAUTHIER A., Moita M., *Vulnerability and Causes of Fragility in Haiti*, FRIDE, En ligne <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download;jsessionid=C3C6B781BCF7973D7DB3CDF5974B85DD?doi=10.1.1.357.7891&rep=rep1&type=pdf> (Page consultée le 18 mars 2018), p. 2.

⁸⁰ KEEFER M., "Fraud and Scandal in Haiti's Presidential Election: Preval's Victory and the UN's Disgrace", *Institute for Justice and Democracy in Haiti*, En ligne <http://www.ijdh.org/2006/03/archive/fraud-and-scandal-in-haiti%E2%80%99s-presidential-election-preval%E2%80%99s-victory-and-the-un%E2%80%99s-disgrace/> (Page consultée le 9 avril 2018).

⁸¹ PERSPECTIVE MONDE, « Démission du président Jean-Bertrand Aristide », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codePays=JPN&codeEve=393&grandesRegions=100&slide=2000&codeStat2=x&mode=carte&langue=fr&afficheNom=aucun> (Page consultée le 26 mars 2018).

3.3. 2006, début d'une nouvelle sorte de domination internationale ?

La situation d'Haïti est, comme nous l'avons vu au travers de cette mise en perspective historique, complexe. En effet, après avoir subi une longue colonisation et mené une guerre d'indépendance inédite à l'échelle mondiale, le pays a dû payer un lourd tribut à la France. Dès la naissance d'Haïti, les possibilités de développement sont réduites à néant non seulement à cause de la dite dette d'indépendance, mais aussi de par le fait que la communauté internationale refuse de reconnaître Haïti comme une nation indépendante jusqu'en 1862. En effet, toutes les nations européennes avaient encore des colonies basées sur le système esclavagiste. Après cette reconnaissance, Haïti devient tributaire des invasions et ingérences de la communauté internationale dans ses affaires internes (sa situation géographique autant que son potentiel agricole sont intéressants). L'exemple le plus emblématique est l'occupation américaine d'Haïti pendant 19 ans durant la première moitié du 20^{ème} siècle. La dictature duvaliériste a permis la mise en place d'un système de corruption et de violence qui portera d'énormes préjudices à Haïti quant à sa stabilité politique et économique. Après les Duvalier, la longue transition démocratique n'a pas vu une classe de *réformateurs* s'installer au pouvoir. Bien que le pays ait eu ses premières élections démocratiques en 1990, l'armée a décidé de renverser cette démocratie en fomentant un coup d'État. De plus, le symbole même de cette première élection, Jean-Bertrand Aristide, a, lors de son deuxième mandat, dévié vers des pratiques qui relèvent plus d'un système dictatorial que démocratique. Ces profondes faiblesses de l'État haïtien l'ont rendu dépendant de l'aide extérieure pour la mise en place d'un processus de développement sur le long terme.

Lors des troubles politiques de 2004 suite au départ de Jean-Bertrand Aristide (sous impulsion étrangère), le Président par intérim Mr. Boniface a demandé au Conseil de sécurité des Nations Unies la mise en place d'une mission onusienne pour la stabilité et le maintien de la paix en Haïti (Résolution 1542 du Conseil de sécurité des Nations Unies). Cette mission, la MINUSTAH qui a pris fin en 2017, avait pour mission la garantie de la sécurité en Haïti. Mais c'est aussi l'aide financière et humanitaire (des milliers d'ONG sont présentes sur le sol haïtien) qui est importante pour permettre le développement d'Haïti (notamment l'aide fournie par l'Union européenne). Cette incursion étrangère au travers de l'ONU et cette aide financière dont Haïti est bénéficiaire et tributaire ne donnent-elles pas à la communauté internationale un poids important pour influencer les élections en vue d'élire un candidat

approprié, qui ne gaspillera pas cette aide pour son propre profit ? Quid de l'évolution de cette influence à la suite de l'immense quantité de dons apportés pour soutenir Haïti après le tremblement de terre de 2010 ?

En 2006 comme aujourd'hui, Haïti est fortement dépendante du commerce extérieur pour sa survie économique. Selon les données de 2006 du Consulat Général d'Haïti à Montréal⁸², le secteur tertiaire est le secteur dominant de l'activité économique haïtienne (52%) comme dans la plupart des pays d'Amérique latine. Ce secteur crée cependant peu de valeurs ajoutées. De ce fait, les exportations (375,06 millions \$ US) sont plus faibles que les importations (1.407,09 millions \$ US). 81,8% des exportations sont à destination des États-Unis, 7,2% de la République dominicaine, 4,2% du Canada et seulement 6,8% du reste du monde. Haïti est par conséquent tributaire des États-Unis comme quasi seule source de revenu de l'État haïtien. On observe plus ou moins le même schéma pour les importations avec une position dominante des États-Unis qui représentent 52,9% des importations haïtiennes. La République dominicaine est en deuxième position avec 6%, le reste du monde représente 38,2% des importations. Sans stabilité politique, l'activité et le développement économique ne sont pas possibles. Cette domination des États-Unis sur le plan économique permet de se poser une question : les États-Unis et les autres acteurs économiques importants n'influencent-ils pas la politique intérieure d'Haïti pour garantir une stabilité politique et ainsi pérenniser leurs activités économiques en Haïti (les USA ont un excédent de 430 millions \$ US sur leur commerce avec Haïti en 2004) ? Ne l'ont-ils pas déjà fait en soutenant le coup d'État de 1991 et en sommant Aristide à démissionner en 2004 ? N'ont-ils pas utilisé le Conseil de sécurité des Nations Unies pour restaurer le pouvoir d'Aristide en 1994 et stopper l'afflux des *boat people* (problème interne aux États-Unis et non relevant de la sécurité internationale) ?

Lorsque la République de Chine (Taïwan) s'est séparée (1971) de la République populaire de Chine (Chine) et a réclamé sa pleine souveraineté, la communauté internationale s'est retrouvée divisée entre soutenir la Chine ou soutenir Taïwan. L'enjeu était de taille. En effet, si l'ensemble de la communauté internationale reconnaissait la République populaire de Chine (par conséquent Taïwan comme une province de Chine à l'image d'Hong Kong), le gouvernement de Taipei ne serait plus légitime et les autorités chinoises auraient la possibilité

⁸² Consulat Général d'Haïti à Montréal, « L'économie haïtienne », En ligne http://www.haiti.org/wp-content/uploads/2012/09/leconomie_haitienne.pdf (Page consultée le 27 mars 2018).

d'envahir l'île (se pose également la question de la Mer de Chine du Sud)⁸³. A l'heure actuelle, seule une poignée de pays⁸⁴ soutiennent encore l'indépendance de Taïwan. Malgré le fait que le nombre de ces pays a tendance à diminuer (la Chine ayant plus à offrir que Taïwan) Haïti reste un allié de Taïwan. A nouveau la question des influences sur la politique haïtienne pose question. La Chine, du fait de ses capacités économiques, a plus à offrir à un pays pauvre tel qu'Haïti (le Panama, suivi par la République dominicaine et le Burkina Faso⁸⁵ un an plus tard, ont récemment retourné leurs vestes en nouant des relations diplomatiques avec la Chine au détriment de Taïwan)⁸⁶. La Chine peut également utiliser son influence au sein des Nations Unies pour essayer de modifier les relations diplomatiques entre Haïti et Taïwan. La Chine a, en 1996, menacé d'utiliser son droit de veto contre l'extension de la mission de maintien de la paix en Haïti à cause de la présence du Vice-Président taïwanais de l'époque à la cérémonie d'investiture de René Préal. Il est dans l'intérêt de la Chine tant au niveau économique que politique de nouer des relations diplomatiques avec Haïti. A l'inverse, Taïwan essaye peut-être de favoriser (financièrement ou au travers d'une campagne de propagande) un candidat qui ne rompra pas les relations entre les deux États (tel est le cas du président Jovenel Moïse comme nous le verrons plus loin).

De plus, la Chine souhaite devenir une superpuissance mondiale. Ceci passe par le développement économique, militaire et social à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. En d'autres termes, pour être une superpuissance, il faut avoir du « hard power » (puissance militaire) et du « soft power » (puissance diplomatique) puissant⁸⁷. Nouer des relations diplomatiques avec Haïti permettrait à la Chine d'augmenter son influence sur le sol américain⁸⁸.

⁸³ VERMANDER B., « Le conflit Chine-Taiwan », *Études* 2001/5 (Tome 394), En ligne file:///Users/charlesbestgen/Downloads/ETU_945_0581.pdf (Page consultée le 27 mars 2018), p. 581-590.

⁸⁴ En Amérique latine : Belize, El Salvador, Haïti, Nicaragua, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Guatemala, Paraguay, Honduras et Sainte-Lucie. En Afrique : Swaziland. En Europe : le Vatican. Dans le Pacifique : Kiribati, Nauru, les Îles Salomon, Tuvalu, les Îles Marshall et Palau.

⁸⁵ Wilkinson B., "Taiwan Slams China after Burkina Faso Cuts Ties", *CNN World*, En ligne <https://edition.cnn.com/2018/05/24/asia/taiwan-china-burkina-faso-intl/index.html> (Page consultée le 25 mai 2018).

⁸⁶ BBC NEWS, "Panama Cuts Ties with Taiwan in Favour of China", site web de la BBC, En ligne <http://www.bbc.com/news/world-latin-america-40256499> (Page consultée le 29 mars 2018).

⁸⁷ NYE J., "Public Diplomacy and Soft Power", *American Academy of Political and Social Science*, En ligne <http://www.jstor.org/stable/25097996> (Page consultée le 9 avril 2018).

⁸⁸ COURMONT B., « Le soft power chinois : entre stratégie d'influence et affirmation de puissance », *Revue d'études comparatives Est-Ouest* 2012/1 (N° 43), En ligne file:///Users/charlesbestgen/Downloads/RECEO_431_0287.pdf (Page consultée le 27 mars 2018) p. 287-309.

Toutes ces questions et problématiques ne sont que des exemples de la complexité de la situation haïtienne à l'aube de la seconde élection de Monsieur René Préval à la présidence de la République d'Haïti. Il est important de noter que depuis l'élection de 2006, les trois Présidents (Préval, Martelly et Moïse) arrivés au pouvoir le sont de manière démocratique. De plus, deux d'entre eux ont fini leur mandat et le troisième est en passe de le terminer de façon pacifique et constitutionnelle. Cette soudaine stabilité politique provient-elle de l'influence étrangère sur le processus de paix pour assurer une stabilité économique après une trop longue et trop instable période de démocratisation (1986 – 2006) ? Le peuple haïtien en est-il le seul responsable ou ses choix ont-ils été guidés par diverses campagnes de propagande étrangère ? Le financement des candidats provient-il seulement d'Haïti ou des lobbyistes étrangers ont-ils financé tel ou tel candidat ? Était-il important que Martelly soit élu plutôt qu'un autre pour pouvoir contrôler l'utilisation de l'aide internationale à la suite du tremblement de terre de 2010 ?

Ou à l'inverse, la communauté internationale a-t-elle délaissé Haïti ne voyant pas d'amélioration dans sa situation politique malgré les diverses interventions, permettant aux acteurs nationaux haïtiens de développer par eux-mêmes une structure politique forte capable de tenir et d'apporter une stabilité politique ? En effet, imposer une structure étatique à un pays de l'extérieur ne permet pas aux acteurs domestiques de créer leurs propres institutions⁸⁹.

La troisième partie de ce travail consistera à analyser ces trois dernières élections (2006, 2010, 2016) et à essayer d'apporter un éclaircissement sur le rôle que la communauté internationale a eu, a toujours ou n'a plus sur l'issue des élections présidentielles haïtiennes.

⁸⁹ GAUTHIER A., Moita M., *op. cit.*, p. 2.

4. Ingérence internationale dans les élections présidentielles haïtiennes

La première partie de ce travail nous a permis de mettre en évidence la situation complexe à laquelle Haïti est confrontée à l'aube de l'élection présidentielle de 2006. Cette situation est la résultante de facteurs intérieurs et extérieurs à Haïti. En effet, dès la déclaration d'indépendance, des tensions internes à Haïti sont apparues, complexifiées par les intérêts de la communauté internationale amenant à des assassinats politiques et des départs en exil. 25 chefs d'État haïtiens ont été contraints de quitter le territoire avant la fin de leur mandat⁹⁰. De plus, dès l'indépendance d'Haïti, la communauté internationale a joué un rôle considérable dans le non-développement voire l'asservissement du pays à ces forces extérieures. Que ce soit par l'imposition d'une dette d'indépendance, d'une non reconnaissance internationale, d'une invasion ou encore d'un embargo, Haïti a été confrontée aux aspirations et aux tensions d'une communauté internationale bafouant le principe de souveraineté nationale.

Le retour d'Aristide au pouvoir en 2000 a provoqué une insatisfaction sur la scène internationale. Les États-Unis, le Canada et la France ont jugé qu'Aristide n'était pas la personne apte à gouverner Haïti. Ils ont mis en place un embargo et réduit drastiquement l'aide internationale passant de 650 millions \$ en 1995 à 136 millions \$ en 2002 (ces trois pays faisant partie des plus gros donateurs)⁹¹. Outre l'embargo, les circonstances placent le pays dans un contexte politique complexe, l'élection de 2006 devenant l'ultime espoir de transition démocratique en Haïti. Le danger, en cas d'échec, était de provoquer un désintérêt de la population pour cette quête de démocratie passant par une perte de croyance dans l'utilité des élections. *In fine*, la stabilité politique en Haïti depuis l'élection de Préval en 2006 est-elle le fruit d'une prise de conscience haïtienne ou l'exemple même d'une nouvelle forme de colonisation de la communauté internationale, utilisant les élections pour choisir un candidat à la présidence défendant les intérêts de cette communauté?

⁹⁰ WEIBERT A., *op. cit.*, p. 45.

⁹¹ Organisation internationale de la Francophonie, « Rapport de la mission francophone d'observation des élections présidentielles, législatives et sénatoriales 1er tour: 7 février 2006 en Haïti », *Organisation internationale de la Francophonie*, Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, En ligne http://aceproject.org/ero-en/regions/americas/HT/haïti-rapport-de-la-mission-francophone/at_download/file (Page consultée le 23 avril 2018).

4.1. Élection du 7 février 2006 (René Préval)

À la suite du départ forcé d'Aristide, un gouvernement intérimaire a été constitutionnellement mis en place. Alexandre Boniface est devenu Président le 9 mars 2004 conformément à l'article 149 de la Constitution de 1987⁹². La fonction principale de ce gouvernement intérimaire est de mettre en place des élections dans les plus brefs délais (minimum 45 jours et maximum 90 jours après la mise en place du gouvernement intérimaire). Cependant diverses complications n'ont pas permis le respect de ces dates. En effet, il a fallu avant toutes choses assurer la sécurité du pays. Le Président par intérim a déposé une demande auprès du Conseil de sécurité de l'ONU pour la mise en place d'une mission de sécurité en Haïti. C'est la naissance de la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti) déployée le 25 juin 2004⁹³. La MINUSTAH va être supervisée sous la direction du Brésil, lui donnant par conséquent une grande influence dans le processus électoral de par son statut de dirigeant des forces militaires garantes de la sécurité en Haïti.

Trois organes ont assuré la mise en place des élections. Premièrement, le CEP (Conseil Électoral Provisoire), organe haïtien regroupant des membres de différents partis, a pour but d'organiser les élections en tant que telles (trouver une date, assurer la logistique, juger si les candidats sont admissibles) bien qu'il soit chapeauté par l'Union européenne et l'Organisation des États d'Amérique (OEA). L'OEA aura pour principale mission l'enregistrement des votants et enfin, la MINUSTAH se chargera du maintien de la paix et visera à assurer la sécurité pour que les élections se déroulent dans le calme. La communauté internationale est, comme on peut le voir au travers de ces trois organes, omniprésente dans l'élaboration et la mise en place de l'élection présidentielle.

⁹² « En cas de vacance de la Présidence de la République pour quelque cause que ce soit, le Président de la Cour de Cassation de la République ou, à son défaut, le Vice-Président de cette Cour ou à défaut de celui-ci, le juge le plus ancien et ainsi de suite par ordre d'ancienneté, est investi provisoirement de la fonction de Président de la République par l'Assemblée Nationale dûment convoquée par le Premier Ministre. Le scrutin pour l'élection du nouveau Président pour un nouveau mandat de cinq (5) ans a lieu quarante-cinq (45) jours au moins et quatre-vingt-dix (90) jours au plus après l'ouverture de la vacance, conformément à la Constitution et à la Loi Électorale. » Art. 149 de la Constitution de 1987, En ligne <http://www.ifrc.org/docs/IDRL/Haiti/Constitution%201987.pdf> (Page consultée le 23 avril 2018).

⁹³ Union européenne, « Élection présidentielle premier tour des élections législatives (7 février 2006) et second tour des élections législatives (21 avril 2006) : Rapport Final », *Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Haïti*, En ligne <http://aceproject.org/regions-en/countries-and-territories/HT/reports/haiti-presidential-election-2006-final-report> (Page consultée le 16 avril 2018), p. 14.

Durant la période de transition, un pluralisme politique se crée. En effet, on compte pas moins de 44 partis⁹⁴ et 35 candidats⁹⁵ à l'élection présidentielle⁹⁶. Malgré ce pluralisme politique, on observe une connivence dans la volonté de penser post-élection. Des formations politiques s'allient en vue de pouvoir gouverner ensemble après la tenue des élections et la proclamation des résultats. Ces alliances sont apparues principalement après l'annonce de Préval à la candidature pour le poste de Président sous la bannière de son parti Lespwa (regroupant de nombreux anciens membres du parti Lavalas).

Préval est très vite devenu le candidat le plus populaire avec, dès les premiers sondages, plus de 30% des intentions de votes. Les candidats de l'opposition à l'ex-président Aristide ont essayé de former des coalitions en vue de créer un bloc et contrer l'avalanche Lavalas pour le candidat René Préval (frère jumeau idéologique de Jean-Bertrand Aristide). Il était réellement soutenu par la population. Près de 80% des votants se sont inscrits, témoignant d'un réel engouement et d'une volonté de marquer le changement en Haïti⁹⁷. Après plusieurs changements de date, le premier tour des élections présidentielles et législatives a lieu le 7 février 2006. Globalement, ces élections se sont déroulées dans le calme et très peu d'incidents ont été déplorés (les candidats ayant appelés au calme).

Au vu de ces éléments, on pourrait présumer un caractère altruiste des acteurs étrangers qui, sans autre but que d'instaurer la démocratie, ont financé et managé la tenue des élections. Élections qui ont vu le candidat le plus populaire émerger. Cependant, diverses informations nous permettent de mettre en évidence que les acteurs internationaux ont favorisé cette popularité pour garantir leurs intérêts.

4.1.1. Taïwan

Il est primordial d'aborder la question de Taïwan dans les élections présidentielles haïtiennes. En effet, il en va de l'existence même de Taïwan de favoriser un candidat entretenant des

⁹⁴ Annexe 1.

⁹⁵ Annexe 2.

⁹⁶ Union européenne, *op. cit.*

⁹⁷ WARSINSKI M., "Haiti: Presidential and Legislative Elections February – April 2006", *Norwegian Resource Bank for Democracy and Human Rights (NORDEM)*, Report 15/2006, En ligne <http://www.jus.uio.no/smr/english/about/programmes/nordem/publications/2006/1506.pdf> (Page consultée le 20 avril 2018).

relations diplomatiques entre les deux pays. Comme nous l'avons vu plus haut, les tensions entre la Chine et Taïwan sont extrêmes. Si Taïwan ne prête pas attention à ses alliés, ils pourraient au fur et à mesure, se tourner vers la Chine et son économie grandissante. Haïti est un partenaire privilégié de Taïwan et fait partie des derniers pays à reconnaître son indépendance.

La pression chinoise sur Hispaniola (République dominicaine et Haïti) est immense. En effet, le Président dominicain de 2006, Leonel Fernandez a intensifié ses relations avec la Chine tout en maintenant des liens forts avec Taïwan. Les conséquences seraient dramatiques pour Taïwan de perdre cet allié, un des plus économiquement puissants dans la région. En outre, la Chine (membre du Conseil de sécurité de l'ONU) participe activement en Haïti au travers de la MINUSTAH en y déployant 125 policiers rendant le gouvernement haïtien partiellement dépendant des volontés chinoises. Il s'agit d'un moyen de pression énorme pour tenter d'assombrir les relations Taïwan-Haïti⁹⁸.

Malgré cela, Haïti reste un allié loyal de Taïwan qui entretient des liens très forts avec le gouvernement intérimaire. L'annonce de la candidature de René Préval pour l'élection présidentielle a très certainement été un soulagement pour Taïwan qui dès lors, bénéficiait d'un candidat allié incontestable. En effet, durant son premier mandat, Préval a entretenu de bons rapports avec Taïwan mais également durant la période 2000-2006 au cours de laquelle Préval a reçu pas moins de 5 000 000 \$ pour le développement de 900 plantations locales de café⁹⁹. Cela témoigne du soutien inconditionnel et mutuel.

Le soutien de Taïwan à la candidature de René Préval a sans nul doute rendu sa victoire nettement plus facile pour une simple raison : l'argent. Le financement de la campagne électorale est régi par un décret électoral du 3 février 2005. L'État haïtien dispose de 55 000 000 de gourdes (3 100 000 € en 2006) à distribuer entre 11 partis. Ils ont reçu chacun 1 500 000 gourdes soit l'équivalent de 84 500 € en 2006. Selon le rapport de Maria Fuglevaag

⁹⁸ ERIKSON D., CHEN J., "China, Taiwan and the Battle for Latin America", *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 31 (2007), En ligne [http://www.w.thedialogue.org/PublicationFiles/Erikson-Chen-1%20\(2\).pdf](http://www.w.thedialogue.org/PublicationFiles/Erikson-Chen-1%20(2).pdf) (Page consultée le 23 avril 2018).

⁹⁹ MOZINGO J., "When he Won the 2006 Presidency, Préval had to come out from Aristide's Shadow", *Miami Herald Archives*, En ligne <http://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article136304218.html> (Page consultée le 17 avril 2018).

Warsinski¹⁰⁰, le gouvernement taïwanais aurait contribué à hauteur de 4 000 000 US \$ à la campagne présidentielle de René Préal lui donnant une capacité financière nettement supérieure aux autres candidats (il est cependant impossible de confirmer la véracité de cette information, bien que certains indices tendent à prouver que Préal ait reçu de l'aide financière extérieure). En effet, il est mentionné dans le rapport final de l'Union européenne, à propos de la campagne électorale : « Elle a été dominée très fortement par la plateforme de l'Espwa, la mieux organisée et semble-t-il la mieux financée »¹⁰¹. Cette supériorité financière a permis à l'Espwa de commencer sa campagne électorale plus tôt que les autres candidats mais lui a également permis d'être plus actif durant cette campagne (distribution de t-shirts avec la tête de Préal¹⁰², collage d'affiches, meetings, etc.). Comme il est souligné dans la revue *Rencontre*, le coût d'une campagne électorale pour avoir une visibilité minimale était de 2,9 millions US \$¹⁰³.

L'appui financier extérieur à l'État était par conséquent indispensable, constituant une véritable force pour le candidat qui en bénéficie. L'appui financier vient également en grosse partie des ONG présentes massivement en Haïti. Elles essayent de promouvoir tel ou tel candidat en fonction de leurs convictions, attirance politique ou pour faciliter leurs actions sur le terrain. Ce manque de transparence sur le financement externe des partis politiques en Haïti exergue bel et bien l'importance de la fraude et la corruption omniprésente dans le système politique haïtien. De plus, les bénéfices du trafic de drogue sont également utilisés pour le financement de certains partis (les trafiquants ayant aussi leurs intérêts à défendre au travers des élections)¹⁰⁴.

« En dépit de ses qualités, il faut craindre, malheureusement, que c'est le candidat ou la candidate ayant le plus de moyens financiers qui aura la plus grande chance de réussir »¹⁰⁵.

¹⁰⁰ WARSINSKI M., *op. cit.*, p. 8.

¹⁰¹ Union européenne, *op. cit.*, p. 40.

¹⁰² WARSINSKI M., *op. cit.*, p. 16.

¹⁰³ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., « Élections en Haïti et dynamique démocratiques », in *Rencontre*, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 27 avril 2018), p. 6.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 7.

¹⁰⁵ *Ibidem*.

4.1.2. États-Unis, Canada, Union européenne, Brésil

« Son engagement pour la construction d'institutions démocratiques, la promotion de la stabilité politique et le développement de l'économie correspond à notre propre intérêt »¹⁰⁶.

Cette citation dans le journal *Le Monde* d'une note diplomatique apparue dans *wikileaks* met en lumière les raisons du soutien international (et plus particulièrement des États-Unis, du Canada, du Brésil et de la France) à René Préval, constituant une des principales causes de son élection le 7 février 2006.

Il est important de parler de ces pays ensemble parce qu'ils ont participé de manière non négligeable à la mise en place de cette élection. En effet, le budget électoral a été estimé à 60 000 000 US \$ par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)¹⁰⁷. Les dépenses totales s'élèvent à 48 893 80 US \$¹⁰⁸. Il est également établi que le gouvernement haïtien a participé à hauteur de 3 000 000 US \$ (soit 5% du budget), le reste étant pris en charge par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada. Ce financement n'est probablement pas une simple donation pour laisser les Haïtiens élire n'importe quel candidat. Ces pays ont, de par ce financement, tenté d'obtenir une mainmise sur le CEP dépendant financièrement de la communauté internationale.

En effet, en 1990, les États-Unis avaient financé la campagne électorale de Marc Bazin¹⁰⁹, seul réel opposant à Jean-Bertrand Aristide. Marc Bazin fut battu par le candidat émanant de la classe populaire dont les convictions étaient profondément anti-impérialistes. Ce fut le premier échec électoral des États-Unis en Amérique latine. Aristide avait la volonté de se libérer des chaînes néocoloniales. Résultat, l'administration Bush a participé au renversement d'Aristide le 29 septembre 1991 soit 8 mois après l'investiture d'Aristide. L'administration Clinton l'a remis en place pour relancer le pays et limiter l'afflux de réfugiés haïtiens,

¹⁰⁶ PARANAGUA P., « Haïti : René Préval, un président têtue au caractère de caméléon », *Le Monde*, En ligne http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2010/11/29/haiti-rene-preval-un-president-tetu-et-soupconneux_1446619_3210.html (Page consultée le 2 mai 2018).

¹⁰⁷ Organisation internationale de la Francophonie, *op. cit.*, p. 8.

¹⁰⁸ LOPEZ-PINTOR R., FISCHER J., "Cost of Registration and Elections (CORE) Project", *Center for Transnational and Post-Conflict Governance*, En ligne <http://www.gsdr.org/docs/open/po50.pdf> (Page consultée le 24 avril 2018), p. 181.

¹⁰⁹ IVES K., « René Préval : une analyse de classe de ce qu'il représentait », *Haïti Liberté*, En ligne <https://haitiliberte.com/rene-preval-une-analyse-de-classe-de-ce-quil-representait/> (Page consultée le 22 avril 2018).

phénomène des « *boat people* ». En 2004, la communauté internationale (et en particulier la France, les États-Unis et le Canada) ont fait tout leur possible (déstabilisation économique, politique et militaire) pour forcer le président Aristide à prendre le chemin de l'exil en Afrique du Sud (escorté par un commando des forces spéciales des États-Unis¹¹⁰)¹¹¹.

Le fait que la communauté internationale participe activement au budget électoral ainsi qu'à la mise en place des élections pose sans nul doute la question de l'influence. Le fait que ces pays prennent les choses en main financièrement et physiquement (MINUSTAH dirigé par le Brésil, envoi de missions d'observations, etc) implique que le candidat qui sortira vainqueur de ces élections sera un allié. Ils ont tous soutenu René Préval, il est « *l'homme indispensable d'Haïti* » comme l'a dit Janet Sanderson (ex-Ambassadeur des États-Unis en Haïti)¹¹². Bien que Préval soit vu comme le frère jumeau d'Aristide (idées antiimpérialistes) lors de son premier mandat (1995-2000) il s'est avéré un formidable allié pour Washington en acceptant par exemple « *des campagnes de privatisation néo-libérales ou encore des accords internationaux de neutralisation de la souveraineté* »¹¹³ (privatisation de la cimenterie, télécom, accès unilatéral dans l'espace aérien et les eaux territoriales). René Préval semble être le candidat parfait, soutenu par la population, manipulable et surtout allié de Taïwan. Comme nous le verrons dans la section sur l'élection de Michel Martelly, René Préval a bien joué son rôle d'allié lorsque, à la demande d'Hillary Clinton (Secrétaire d'État des États-Unis sous la présidence d'Obama), il a évincé Jude Célestin au profit de Michel Martelly¹¹⁴.

La relation Préval-Taïwan est, pour les États-Unis, une autre raison importante d'apporter leur soutien à René Préval. En effet, depuis la chute de l'Union soviétique en 1989, les États-Unis étaient la seule superpuissance capable d'imposer ses volontés au monde. Cependant, la montée en puissance de la Chine est de plus en plus perçue comme une future lutte hégémonique entre deux superpuissances. Comme nous l'avons vu plus haut, pour être une superpuissance, il ne suffit pas d'être une puissance militaire (hard power). Il est important

¹¹⁰ OEUEH, FASH, FAMV, « La souveraineté nationale », *Soumission au Conseil des Droits Humains des Nations Unies*, 12^{ème} session du Groupe de travail sur l'EPU, En ligne http://www.ijdh.org/wp-content/uploads/2011/03/Final_UPR_Souverainete_French.pdf (Page consultée le 27 avril), p. 5.

¹¹¹ PERSPECTIVE MONDE, « Démission du président Jean-Bertrand Aristide », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codePays=JPN&codeEve=393&grandesRegions=100&slide=2000&codeStat2=x&mode=carte&langue=fr&afficheNom=aucun> (Page consultée le 26 mars 2018).

¹¹² IVES K., *op. cit.*

¹¹³ *Ibidem.*

¹¹⁴ *Ibidem.*

d'être également une puissance diplomatique, économique et politique (soft power). Le fait que Préval soit un allié inconditionnel de Taïwan réduit, pour les États-Unis, le risque que la Chine déploie son influence en Amérique latine. L'envoi de policiers chinois au sein de la MINUSTAH avait déjà alerté les États-Unis¹¹⁵. Il s'agit *in fine*, pour les États-Unis d'une élection importante à tout point de vue. En effet, la stabilité politique favorise la relance économique permettant non seulement de développer le commerce et accroître les gains des États-Unis (voir ci-dessus la balance commerciale entre les États-Unis et Haïti) mais cette stabilité mise en place avec les candidats adéquats garantit également le maintien de l'influence américaine en Haïti au détriment de l'influence chinoise. Il s'agit d'une ingérence à la fois économique, politique et diplomatique.

Le Canada et l'Union européenne sont les deux autres participants au budget électoral et de l'aide fournie en Haïti. L'Union européenne est le plus important donneur d'aide au développement en Haïti. Entre 2007 et 2013, l'Union européenne a dépensé environ 753 000 000 € en Haïti¹¹⁶. Le Canada, deuxième plus grand contributeur, a durant le second mandat présidentiel de René Préval, participé à hauteur de 555 000 000 \$¹¹⁷. Au regard des événements précédents en Haïti, la question de l'ingérence se pose à nouveau. En effet, suite à la seconde élection d'Aristide, la communauté internationale a imposé un embargo sur Haïti, déstabilisé le pays, soutenu le mouvement révolutionnaire de Guy Philippe (révolution de 2004 amenant au départ d'Aristide) mais surtout, ils ont réduit drastiquement l'aide internationale indispensable à l'économie haïtienne, passant de 650 à 135 millions \$.

Pourquoi, après les événements de 2004 et le départ d'Aristide, avoir relancé de manière massive l'aide internationale si ce n'est dans le but de garantir une stabilité et une continuité politique au travers de candidats élus conformément aux attentes des États-Unis, du Canada, de l'Union européenne et d'autres encore. Bien que difficile à prouver, les choses auraient probablement été différentes si un candidat anti-impérialiste, prochinois avait réussi à devenir Président de la République d'Haïti en 2006. Ces pays de la communauté internationale auraient, que ce soit au travers d'un coup d'État, d'une quelconque déstabilisation ou d'un

¹¹⁵ ERIKSON D., CHEN J., *op. cit.*

¹¹⁶ COORDINATION EUROPE-HAÏTI, « L'aide au développement de l'Union européenne à Haïti: Que faire pour permettre le changement ? », *Coordination Europe-Haïti*, En ligne <http://www.collectif-haiti.fr/data/file/EPFH/131202%20Document%20pour%20MPes%20-%20Aide%20au%20developpement%20UE%20a%20Haiti.pdf> (Page consultée le 26 avril 2018).

¹¹⁷ CTV, "A Look at Canada's Relationship with Haiti", *CTV News*, En ligne <https://www.ctvnews.ca/a-look-at-canada-s-relationship-with-haiti-1.473667> (Page consultée le 22 avril 2018).

exil forcé, pu modifier la structure du régime pour un régime plus en leur faveur. Cette ingérence peut également s'opérer de manière plus subtile. Par exemple, Guy Philippe (du parti Front National pour la Reconstruction) a été « *blacklisté* » par les États-Unis pour divers crimes dont notamment la participation au trafic de drogue et d'armes ne lui permettant pas de bénéficier d'un soutien logistique et financier d'agences internationales durant la campagne électorale.

En outre, les règles électorales ont été assouplies. En effet, pour devenir Président de la République, selon la Constitution de 1987, il faut être élu au suffrage universel direct à la majorité absolue des suffrages. Dans le cas où, après le premier tour, aucun candidat n'atteint les 50% nécessaires, un second tour est organisé. Les deux candidats ayant obtenu les résultats les plus élevés s'affronteront lors du second tour organisé par le CEP¹¹⁸.

Après l'élection du 7 février 2006, les dépouillements affichent René Préal en tête avec 48,76% des suffrages. Ne disposant pas d'une majorité absolue, un deuxième tour aurait dû être organisé. Cependant, la montée des tensions sur l'île a provoqué l'inquiétude des Ambassadeurs du Brésil, du Canada, des États-Unis et de la France. En plus, le deuxième candidat, Leslie Manigat, n'a recueilli que 11,83% des voix (rendant la victoire de René Préal au second tour quasi assurée). La communauté internationale fait jouer son réseau diplomatique pour amener le CEP à modifier les règles établies en vue d'élire René Préal dès le premier tour. Il est décidé de réallouer les votes blancs totalisant pas moins de 4,67% des suffrages. La communauté internationale décide alors de les redistribuer « aux prorata des voix des 32 candidats en lice »¹¹⁹. Provoquant par conséquent la victoire de René Préal dès le premier tour des élections présidentielles avec 51,15% des suffrages.

Cette modification des règles démontre la manière dont s'opère l'ingérence internationale en Haïti. En effet, elle est capable de modifier les règles pour éviter un deuxième tour et faire élire un candidat sans qu'il n'ait eu la majorité. *A contrario* la communauté internationale pourrait être capable de déclarer qu'un certain pourcentage des voix est frauduleuse afin de ne pas faire élire un candidat. Comme l'a dit Charles Baker (candidat à l'élection présidentielle) :

« *Nous pensions être dans un processus démocratique où chacun respecte les règles* »¹²⁰.

¹¹⁸ Union européenne, *op. cit.*

¹¹⁹ RFI, « Préal, déclaré officiellement Président », *Radio France Internationale*, En ligne http://www1.rfi.fr/actufr/articles/074/article_41932.asp (Page consultée le 22 avril 2018).

¹²⁰ RFI, *op. cit.*

4.1.3. Autres exemples d'ingérences étrangères

René Préval n'est pas le seul candidat à avoir bénéficié de l'aide étrangère. En effet, la communauté internationale a investi l'ensemble du processus électoral en vue d'y défendre ses intérêts. Le parti Fusion est une coalition de partis de centre gauche. Il est officiellement membre de l'Internationale Socialiste¹²¹. A cet effet, ils ont pu bénéficier du soutien du parti socialiste français qui, en 1995, aurait, selon Mr. Jeannot (candidat pour le Sénat pour le Département du Sud du parti Fusion), donné plus ou moins 100 000\$ US en support à Fusion¹²². Les socialistes ont également réitéré leur soutien en 2006 à Fusion et son candidat Serge Gilles. Cela montre bel et bien que le principe de communauté internationale ne fait pas seulement référence aux pays qui la composent mais également aux acteurs non-étatiques qui entendent mener un objectif commun avec des personnes de mêmes idéologies politiques à travers le monde. Le fait d'appartenir à l'Internationale Socialiste était une énorme opportunité. C'est un mouvement des plus importants dans le monde et en Amérique latine en particulier.

« L'appartenance à l'Internationale Socialiste peut-elle servir de tremplin pour une coalition encore plus large en vue de barrer la route à une avalanche Lavalas ? »¹²³

Evans Paul, candidat du parti Alyans, a également pu bénéficier d'un soutien très important pour sa campagne électorale. Selon le rapport de Warsinski, Evans Paul aurait reçu un soutien financier de la République dominicaine. Outre ses relations personnelles avec le président dominicain de l'époque, Mr. Leonel Fernandez, le potentiel économique et l'enjeu politique sont extrêmement importants entre ces deux pays. La principale raison est qu'ils sont mutuellement leur seul voisin terrestre. Selon le rapport du Consulat Général d'Haïti à Montréal, la République dominicaine représente le deuxième partenaire le plus important pour Haïti tant pour les importations (7,2%) que pour les exportations (6%)¹²⁴. Il est par conséquent primordial pour la République dominicaine d'avoir un Président haïtien qui

¹²¹ INTERNATIONALE SOCIALISTE, « Partis membres de l'Internationale Socialiste », *Site web de l'Internationale Socialiste*, En ligne <http://www.internationalesocialiste.org/viewArticle.cfm?ArticlePageID=931> (Page consultée le 27 avril 2018).

¹²² WARSINSKI M., *op. cit.*

¹²³ HAÏTI EN MARCHE, « Comment désigner un « candidat unique » ? », *Haïti en Marche*, Novembre 2005, vol. XIX, No 43, p. 5.

¹²⁴ Consulat Général d'Haïti à Montréal, *op. cit.*, p. 4.

entretient de bonnes relations avec son voisin. Bien que le soutien de la République dominicaine soit établi, il est difficile de trouver quel est le montant exact qui a été alloué à la campagne d'Evans Paul.

Quoiqu'il en soit, on remarque que cette élection devait être le symbole d'une nouvelle page démocratique pour Haïti au travers d'une élection juste, légale et démocratique. Cependant, la communauté internationale semble avoir totalement modifié ce principe en vue de faire élire un candidat facilement manipulable servant ses intérêts. Dans le cas d'un résultat contraire à ses intérêts, elle n'aurait peut-être pas eu de difficulté à renverser le chef d'État comme cela a été le cas à de nombreuses reprises. L'instabilité constante qui a caractérisé les 20 ans de transitions démocratiques en Haïti a pu provoquer une lassitude de la part de la communauté internationale qui a décidé de prendre physiquement et financièrement l'organisation des élections du pays en main. La communauté internationale a mis Haïti sous tutelle¹²⁵ (et ce depuis l'occupation de 1915), légitimant cette violation de la souveraineté nationale haïtienne au travers de deux artifices : les missions de maintien de la paix du Conseil de sécurité et le droit d'ingérence dans les affaires internes d'un pays au nom des droits de l'homme¹²⁶. Dans son article dans le Miami Herald Archives, Joe Mozingo résume en une phrase comment cette stabilité politique qui suivra l'élection sera mise en place par la communauté internationale :

*« If he wins the next presidential term, Préval will also have the support of the 9,500-member U.N. peacekeeping force, which arrived in 2004 to stabilize Haiti, and hundreds of millions of dollars pledged by international donors. »*¹²⁷

¹²⁵ La situation de tutelle est mise en place quand l'État concerné n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions régaliennes. Revue *Rencontres*, p. 9.

¹²⁶ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 11.

¹²⁷ MOZINGO J., "When he Won the 2006 Presidency, Préval had to come out from Aristide's Shadow", *Miami Herald Archives*, En ligne <http://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article136304218.html> (Page consultée le 17 avril 2018).

4.2. Élections de 2010 (Michel Martelly)

A la fin de son mandat présidentiel, René Préal (interdit constitutionnellement de se présenter pour un troisième mandat, art. 134.3 de la Constitution de 1987) proclame la tenue des prochaines élections présidentielles, le premier tour devant se dérouler le 28 février 2010 et le second, si besoin, le 3 mars 2010. Ces dates auraient permis d'organiser la passation de pouvoir de manière pacifique, légitime et démocratique. En effet, le mandat de René Préal prenait officiellement fin un peu moins d'un an après la date du premier tour c'est-à-dire le 7 février 2011.

Mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu. Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7 sur l'échelle de Richter frappe Haïti et particulièrement Port-au-Prince. C'est un pays complètement détruit qui se réveille le lendemain de cette catastrophe. On dénombre au moins 220 000 morts (dont une partie non négligeable des fonctionnaires de l'État), un nombre incalculable de blessés et plus d'un million de personnes sans domicile. S'y ajoute qu'une immense partie des bâtiments (dont les bâtiments administratifs) de la capitale se sont écroulés. Les dommages sont estimés à environ 8 milliards \$ (incluant les dommages matériels et les pertes économiques associées)¹²⁸. Les besoins financiers pour la reconstruction du pays sont colossaux, près de 11 500 millions \$. L'État haïtien n'est pas capable de faire face seul à cette catastrophe, l'aide internationale est indispensable tant pour la reconstruction du pays mais également pour la mise en place des élections afin d'assurer une continuité politique. L'aide internationale pour le tremblement de terre et la reconstruction d'Haïti témoigne également de l'ingérence internationale. En effet, malgré l'afflux énorme de dons, pas un centime ne serait parvenu entre les mains du gouvernement haïtien et par conséquent, pas non plus aux mains de la population¹²⁹. Le gouvernement se trouve dans l'impossibilité de maintenir les dates prévues pour l'élection présidentielle.

De nombreux acteurs internationaux sont, depuis l'indépendance d'Haïti, des intervenants de

¹²⁸ Organisation internationale de la Francophonie, « Élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 28 novembre 2010 et du 20 mars 2011 en Haïti », *Organisation internationale de la Francophonie*, Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, En ligne [file:///Users/charlesbestgen/Downloads/Haiti-Rapport%20Francophonie%20elections%20presidentielle-%20legislatives%20et%20senatoriales-%2028%20novembre%20et%2020%20mars%202011%20\(1\).pdf](file:///Users/charlesbestgen/Downloads/Haiti-Rapport%20Francophonie%20elections%20presidentielle-%20legislatives%20et%20senatoriales-%2028%20novembre%20et%2020%20mars%202011%20(1).pdf) (Page consultée le 9 mai 2018), p. 12.

¹²⁹ KATZ J., « The Clintons Didn't Screw Up Haiti Alone. You Helped », *Slate*, En ligne http://www.slate.com/articles/news_and_politics/politics/2016/09/the_truth_about_the_clintons_and_haiti.html (Page consultée le 19 mai 2018).

premier plan dans la vie interne d'Haïti. C'est d'autant plus vrai à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010. En effet, la communauté internationale s'est fortement mobilisée en vue de venir en aide à la population haïtienne dévastée par ce terrible événement. La situation durant l'année qui a suivi le tremblement de terre montre également l'ampleur de l'ingérence internationale. En effet, non seulement l'État haïtien n'aurait pas reçu les dons de l'aide internationale, mais comme le démontre le documentaire de Raoul Peck¹³⁰ les autorités internationales ont court-circuité les autorités haïtiennes et agi sans leurs expertises. L'ONU, l'OEA, les États-Unis, le Canada, la France et l'Union européenne (sans que cette liste soit exhaustive), se sont fortement mobilisés pour aider à l'organisation et la tenue des élections présidentielles dans les plus brefs délais afin d'éviter une nouvelle crise politique.

Le 3 février 2010, le gouvernement haïtien (dont certains membres furent victimes du tremblement de terre) annonce que les élections seront reportées à la fin de l'année 2010. En outre, Préval demande à la communauté internationale une augmentation de l'aide pour l'organisation des élections. La MINUSTAH augmentera, entre autre, ses effectifs de 680 policiers en prévision des élections¹³¹. Il faudra attendre le 30 juin 2010 pour entendre à nouveau parler de l'organisation des élections. En effet, le président René Préval demande au CEP l'organisation, pour le 28 novembre 2010, du premier tour de l'élection présidentielle. Le CEP enregistre à partir de cette date les candidatures des différents candidats. Sur un total de 34 candidatures, seules 19¹³² seront acceptées par le CEP, parmi eux on retrouve Charles Baker, déjà candidat en 2006. Une douzaine de partis politiques est exclue de cette élection avec parmi ceux-ci le parti le plus populaire : Fanmi Lavalas (l'équivalent en taille du parti démocrate ou républicain aux États-Unis)¹³³ posant la question de la légitimité de cette élection.

Le budget estimé pour cette élection est de 29 millions US \$; en raison du report du deuxième tour des élections, il a fallu rajouter 2 millions US \$. Le gouvernement haïtien n'ayant pas la capacité d'assurer lui-même le coût de l'élection (d'autant plus après ce terrible

¹³⁰ PECK R., « Assistance mortelle », *Arte France* et *RTBF*, 2012, 96 minutes.

¹³¹ POULIN T., « Élections présidentielles 2011 en Haïti », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, En ligne <http://www.operationspaix.net/62-dossier-special-elections-presidentielles-2011-en-haiti.html> (Page consultée le 4 mai 2018).

¹³² Annexe 3.

¹³³ JOHNSTON J., WEISBROT M., « Des élections fondamentalement viciées en Haïti », *Center for Economic and Policy Research*, En ligne <http://cepr.net/documents/publications/haiti-french-2011-01.pdf> (Page consultée le 8 mai 2018).

tremblement de terre), il demande comme en 2006, l'aide de la communauté internationale. Au travers d'un *trust fund*, la communauté internationale finance environ 75% du budget : l'Union européenne en tête avec 6,6 millions US \$, le Canada avec 4,8 millions US \$, les États-Unis via USAid avec 5 millions US \$, le Brésil avec 500 000 US \$ et l'OEA et la Communauté économique de la Caraïbe (CARICOM) ont contribué à hauteur de 5,3 millions US \$. Cela montre que les principaux acteurs de cette communauté internationale sont les mêmes qu'en 2006. La même conclusion que pour l'élection de 2006 peut être faite : la communauté internationale n'aurait-elle pas tenté d'influencer le résultat des élections en vue de faire élire un candidat prêt à défendre ses intérêts ? Cette question est d'autant plus pertinente vu l'avalanche de dons qui ont suivi le tremblement de terre. Une bonne gestion de ces ressources financières (hors de mains corrompues ou tentées par la corruption) par un Président prêt à écouter les conseils de la communauté internationale semble indispensable.

La campagne électorale débute le 27 septembre 2010. Durant cette campagne, le candidat Michel Martelly réussit à s'attirer les faveurs de la communauté internationale grâce, entre autre, au soutien de l'entreprise espagnole Ostos & Sola¹³⁴ et plus particulièrement de Damian Merlo (directeur exécutif chez Ostos & Sola et directeur de campagne de Martelly)¹³⁵. Martelly a, par conséquent, réussi à s'entourer de personnes compétentes ayant travaillé sur d'autres campagnes électorales d'envergure telle que la campagne de John McCain face à Barack Obama en 2008. La hausse de popularité de Martelly au fil de la campagne est due à la supériorité technologique (obtenue grâce à la firme espagnole) de Martelly par rapport aux 18 autres candidats¹³⁶. Martelly aurait, selon un article d'Al Jazeera¹³⁷, reçu des appuis financiers de l'extérieur sans pour autant que le candidat ne veuille identifier la provenance de ces supports. En effet, il aurait dépensé durant sa campagne électorale une somme approchant les 6 millions \$ ce qui correspondrait à l'équivalent de 15 milliards \$ dans une campagne électorale américaine (en comparaison, Obama à l'époque espérait arriver à un budget de 1 milliard \$ pour sa réélection de 2012)¹³⁸. En effet, le coût pour une campagne à l'élection de 2010 s'évalue aux alentours de 3,4 millions US \$ (presque deux fois moins que les dépenses

¹³⁴ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 7.

¹³⁵ SPRAGUE J., « Haïti : qui est le candidat Michel Martelly », *Haïti Liberté*, V. 4, No 22, En ligne <https://www.mondialisation.ca/ha-ti-qui-est-le-candidat-michel-martelly/22794> (Page consultée le 8 mai 2018).

¹³⁶ *Ibidem*.

¹³⁷ GRANDIN G., "Martelly: Haiti's second great disaster", *Al Jazeera*, En ligne <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2011/05/20115413435816393.html?xif=%201/7> (Page consultée le 8 mai 2018).

¹³⁸ GRANDIN G., *op. cit.*

de Martelly)¹³⁹. Ses opposants directs, Jude Célestin et Mirlande Manigat, ont également pu bénéficier d'un appui financier du secteur privé de plusieurs millions US \$¹⁴⁰, supérieur à la plupart des candidats¹⁴¹.

Martelly, profondément contre le parti de Jean-Bertrand Aristide, jumeau idéologique de René Préval, est apparu pour la communauté internationale (États-Unis, France et Canada en particulier) comme un allié de taille. En effet, Martelly aurait soutenu (à tous le moins, il n'était pas contre) le coup d'État de 1991 ainsi que celui de 2004 (fomenté par les États-Unis, le Canada et la France). Lors d'une interview, il a affirmé la nécessité du soutien de la communauté internationale : « *Je tiens à dire à la communauté internationale, au corps diplomatique et aux organismes non gouvernementaux que nous avons besoin d'eux* »¹⁴².

La campagne fut fortement perturbée par divers événements. A partir de la fin octobre 2010, une épidémie de choléra frappe le Nord du pays faisant déjà une centaine de morts et des milliers de contaminés. La population, qui a montré son mécontentement face à l'occupation internationale lors de violentes manifestations en 2008, réitère ce mécontentement contre la MINUSTAH et particulièrement le contingent népalais accusé d'être à l'origine de l'épidémie (une enquête montrera que l'épicentre de l'épidémie était bel et bien au bord du camp de la MINUSTAH¹⁴³). Des manifestations et des heurts entre civils et membres de la MINUSTAH ont lieu à plusieurs reprises durant la campagne électorale. De plus, l'ouragan « Thomas » vient frapper Haïti qui peine à se relever du terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010. Devant la difficulté de la situation, l'épidémie prend de plus en plus d'ampleur et 4 candidats demandent le report des élections mais certains acteurs internationaux (l'Union européenne et les Nations Unies particulièrement) jugent ce report beaucoup trop risqué pour la stabilité politique d'Haïti (pour rappel, le mandat de René Préval prend officiellement fin le 7 février 2011)¹⁴⁴.

¹³⁹ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 7.

¹⁴⁰ HAÏTI LIBRE, « Haïti – FLASH : PetroCaribe, the RDNP received 550,000 dollars from the company HADOM », *Haïti Libre*, En ligne <http://www.haitilibre.com/en/news-18215-haiti-flash-petrocaribe-the-rdnp-received-550-000-dollars-from-the-company-hadom.html> (Page consultée le 10 mai 2018).

¹⁴¹ Organisation internationale de la Francophonie, *op. cit.*, p. 30.

¹⁴² SPRAGUE J., *op. cit.*

¹⁴³ PIARROUX R., « Rapport de mission sur l'épidémie du choléra en Haïti », *Site web du journal Le Monde*, En ligne http://www.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20101210/1452027_1b80_cholera_haiti_rapport_pr_piarroux.pdf (Page consultée le 7 mai 2018).

¹⁴⁴ POULIN T., *op. cit.*

La journée du 28 novembre est entachée de quelques incidents. Environ 10 000 agents de la MINUSTAH, haïtiens et du secteur privé sont déployés afin d'assurer l'ordre durant ces élections. Les scrutins ne sont annulés que dans 56 des 1500 bureaux de vote ; le CEP se félicite de la réussite de cette journée électorale et déclare la validité du scrutin. 12 des 19 candidats demandent cependant l'annulation du scrutin pour cause de fraudes et de corruptions. Après divers résultats non-officiels provoquant la confusion, le CEP annonce Mirlande Manigat en tête avec 31% des voix suivie par Jude Célestin avec 22 % et Michel Martelly avec 21% des voix. La publication de ces résultats provoque de violentes réactions. Les différents acteurs proposent diverses solutions pour régler le problème : organiser un deuxième tour avec tous les candidats, un deuxième tour incluant les trois premiers, un recomptage des votes. Dans tous les cas, il s'agit d'assouplir les règles comme en 2006 en vue de solutionner la question électorale au plus vite et d'éviter une grave crise politique.

A la demande de René Préval, l'OEA met sur pied une mission d'experts dont le mandat principal est d'examiner les irrégularités. Le CEP décide dans le même temps de repousser la date du deuxième tour afin de prendre le temps de clarifier la situation du premier tour. René Préval refuse qu'un gouvernement intérimaire soit mis en place, il affirme qu'il restera au pouvoir jusqu'à ce qu'un successeur soit élu. Le 13 janvier, la mission de l'OEA remet son rapport dans lequel elle juge les résultats inacceptables (selon Johnston et Weisbrot, pas moins de 12,7% des votes n'ont pas été pris en compte, d'autres irrégularités sont à déplorer¹⁴⁵) mais n'exige pas la tenue de nouvelles élections. Ces énormes irrégularités sont d'autant plus importantes dans une élection où le deuxième et le troisième candidat se tiennent à 0,6% d'écart. De plus, le taux extrêmement faible de participation (23% pour le premier tour et plus tard, 22% pour le second¹⁴⁶) interpelle par rapport à la volonté populaire et à la légitimité des élus comme représentants du peuple dans son ensemble. La question suivante se pose alors : pourquoi la population ne s'est pas mobilisée pour choisir son nouveau leader ? Ce faible taux de participation est la résultante de plusieurs facteurs : d'abord, l'exclusion du parti Lavalas, parti le plus populaire en Haïti. Ensuite, l'absence de mesures pour assurer aux milliers d'électeurs ayant tout perdu dans le tremblement terre et, notamment, leur carte d'électeur, de participer quand même aux élections. Enfin, la

¹⁴⁵ JOHNSTON J., WEISBROT M., *op. cit.*

¹⁴⁶ SAMPLE K., "Electoral Challenges in Haiti from a Comparative Perspective", *Club de Madrid and European Union*, En ligne http://www.clubmadrid.org/wp-content/uploads/2017/10/Electoral_Challenges_Haiti_ENGLISH.pdf (Page consultée le 8 mai 2018), p. 10.

désaffection de la population pour ce processus électoral due également à l'émergence de profils politiques qualifiés d'« *outsider* », fortement critiques de l'oligarchie politique en place (le paysage politique de 1990 à 2010 est une alternance entre Jean-Bertrand Aristide et René Préval). Ce désintéressement provient aussi des conditions de vie précaires d'une majorité de la population davantage préoccupée par des problèmes matériels et de survie¹⁴⁷. Cette situation aurait pu conduire à un renouvellement du processus électoral avec un report des dates afin de permettre une réallocation du financement électoral vers des secteurs d'urgence pour le bien-être de la population haïtienne (par exemple la lutte contre le choléra ne bénéficiait pas d'un appui financier suffisant)¹⁴⁸.

La principale demande inscrite dans le rapport final la suivante : « *le candidat en troisième place se retrouverait en deuxième place. Le candidat maintenant en deuxième place passerait en troisième* »¹⁴⁹. De prime abord, à la suite de plaintes déposées par 11 des candidats sur le caractère frauduleux des élections, la mission de l'OEA semble légitime : effectuer une enquête pour déterminer dans quelle mesure il y a eu fraude pour ensuite décider du maintien ou non des élections. La question de l'ingérence fait surface relativement à la recommandation inscrite dans le rapport. Le statisticien américain Fritz Scheuren (membre de la mission de l'OEA) affirme qu'il n'y avait aucune base statistique pour justifier la recommandation d'évincer Célestin au profit de Martelly. De plus, « *observers noted that it was also highly unusual – perhaps unprecedented - for an election to be overturned without full recount* »¹⁵⁰. Or c'est exactement ce qui s'est passé. Le peu d'écart entre le 2^{ème} et le 3^{ème} candidat combiné avec un grand nombre d'irrégularités a permis un ajustement vers l'un ou l'autre candidat, conduisant à l'élimination d'un des deux candidats pour le second tour. Cela montre bien qu'il y a eu une impulsion extérieure pour que Jude Célestin, candidat de Préval, soit évincé du deuxième tour de l'élection présidentielle. Ricardo Seitenfus (ex-représentant spécial de l'OEA en Haïti) déclare lors d'une interview : « *La mission de dépouillement avait deux objectifs. D'une part, éliminer Jude Célestin du deuxième tour, et d'autre part, imposer cela comme si c'était légal devant la Constitution haïtienne et la loi électorale. Étant donné qu'il ne devait y avoir aucun doute sur les résultats du recomptage, la mission devait inventer*

¹⁴⁷ Organisation internationale de la Francophonie, *op. cit.*, p. 46.

¹⁴⁸ Ibidem, p. 17.

¹⁴⁹ FATTON R. JR., « Haïti : la politique d'industrialisation par invitation », *Cahier des Amériques latines*, N°75 (2014), En ligne <https://journals.openedition.org/cal/3109?lang=en#tocto1n5> (Page consultée le 7 mai 2018), p. 4.

¹⁵⁰ GRANDIN G., *op. cit.*

des règles et des principes inexistantes dans les règlements électoraux haïtiens et tout à fait inconnus dans tous les autres systèmes électoraux. »¹⁵¹

En effet, mécontent de la présidence de Préval (avec comme point culminant, selon ses détracteurs, la faiblesse de sa réponse au lendemain du tremblement de terre), la communauté internationale aurait usé de son influence pour éviter le passage de Jude Célestin, le candidat de Préval, au second tour de l'élection présidentielle au profit de Michel Martelly (Bill Clinton assumant publiquement son soutien à Martelly¹⁵²). De nombreux partenaires bilatéraux (en tête desquels les États-Unis et la France¹⁵³) et plusieurs organisations internationales (l'ONU, l'OEA et la CARICOM) font pression sur le gouvernement et le CEP pour qu'ils acceptent les conclusions du rapport (menant principalement à l'exclusion de Jude Célestin du deuxième tour). En particulier les États-Unis d'Obama qui auraient menacé le gouvernement haïtien d'un « *retrait volontaire du support américain dans le pays* »¹⁵⁴ (arrêt de l'*USAid*) et auraient, selon Greg Grandin, menacé René Préval de subir le même sort qu'Aristide en 2004 à savoir un exil forcé s'il n'obligeait pas le gouvernement à accepter le rapport de l'OEA¹⁵⁵. La Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton fait un passage inattendu en Haïti pour s'assurer que le rapport soit accepté par les autorités haïtiennes¹⁵⁶. Cette pression que certains appelleront « coup d'État électoral » a été mise en œuvre par la communauté internationale en vue de favoriser l'accès de Martelly au second tour de l'élection présidentielle.

« Au premier tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, Jude Célestin, candidat du parti Préval, est arrivé en deuxième position, selon le conseil électoral haïtien (CEP).

Mais la secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton, et l'Organisation des États américains (OEA) sont intervenus pour dire à Préval de mettre le néoduvallieriste Martelly, qui était arrivé tout proche en troisième position, au lieu de Célestin. Comme de coutume, Préval a obéi. « C'était un coup d'État électoral », a déclaré le professeur brésilien Ricardo

¹⁵¹ BEETON D., NIENABER G., « Haïti du péché originel à l'intervention électorale : Interview de Ricardo Seitenfus », *Center for Economic and Policy Research*, En ligne <http://cepr.net/en-francais/opinions/haïti-du-peche-origineel-a-l'intervention-electorale-interview-de-ricardo-seitenfus> (Page consultée le 9 mai 2011).

¹⁵² PECK R., *op. cit.*, 96 minutes.

¹⁵³ FATTON R. JR., *op. cit.*, p. 4.

¹⁵⁴ OEUEH, FASH, FAMV, *op. cit.*, p. 5.

¹⁵⁵ GRANDIN G., *op. cit.*

¹⁵⁶ *Ibidem*.

Seitenfus, alors représentant spécial de l'OEA en Haïti. »¹⁵⁷

Cette menace montre clairement l'ampleur de l'ingérence internationale et son potentiel d'influence sur le pouvoir en place et sur le choix du futur président. En effet, suite à des pressions, un candidat est écarté de la course à la présidence au profit d'un autre. Il s'agit de la seconde flagrante ingérence internationale après celle de 2006. Le parti Inité suspendra son soutien à Célestin afin d'éviter des sanctions de la communauté internationale. Les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle seront dévoilés le 3 février 2011, déclarant Mirlande Manigat en tête suivi de Michel Martelly. Cependant, seul le classement sera connu, aucun résultat chiffré n'est publié afin de connaître le pourcentage ou le nombre de voix attribués à chaque candidats¹⁵⁸ (4 des 8 conseillers du CEP ont signé le procès-verbal concernant la promulgation des résultats, jetant le doute sur la légitimité de ce document)¹⁵⁹.

Selon Ricardo Seitenfus, des milliers de voix ont été retirées aux trois premiers candidats mais le pourcentage est plus élevé pour Jude Célestin (60% de tous les votes éliminés), « *Il y avait une légère inversion des pourcentages, suffisamment pour se débarrasser de ce candidat avant le second tour.* »¹⁶⁰. Le deuxième tour se tient le 20 mars 2011. Les supporters de Célestin considèrent ces résultats comme irrecevables. Ils témoignent de l'ingérence internationale dans le processus électoral haïtien. Les résultats sont, d'un autre côté, accueillis de manière très positive par la communauté internationale et les deux candidats en tête.

La campagne du deuxième tour est marquée par le retour de Jean-Claude Duvalier et de Jean-Bertrand Aristide en Haïti. Malgré cet événement, la campagne électorale et le deuxième tour sont bien mieux organisés que le premier tour de la présidentielle. Durant cette campagne, Martelly réussit à se démarquer de son opposant et à acquérir le soutien de la majorité des 17 autres candidats du premier tour (sa machine électorale lui donne une grande visibilité). Le 20 mars 2011, Michel Martelly remporte l'élection présidentielle haïtienne avec 67,57% des voix¹⁶¹ et devient Président de la République d'Haïti. Cependant, il ne s'agit pas d'un mandat populaire. En effet, dû au faible taux de participation, 67% des votes exprimés ne représentent

¹⁵⁷ IVES K., *op. cit.*

¹⁵⁸ Annexe 4.

¹⁵⁹ Organisation internationale de la Francophonie, *op. cit.*, p. 36.

¹⁶⁰ BEETON D., NIENABER G., *op. cit.*

¹⁶¹ BONTÉ K., « Les élus en tête de liste aux présidentielles (1988 à 2011) », in Rencontre, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 27 avril 2018), pp. 48.

pas plus de 4,3% des votants potentiels¹⁶².

Le défi au lendemain des élections est de taille et le nouveau Président doit, s'il veut pouvoir trouver une solution pour les 700 000 Haïtiens vivant toujours dans des camps de fortune 14 mois après le tremblement de terre et mettre fin à l'épidémie de choléra, s'unir et agir avec l'aide internationale. Les investissements massifs de l'aide internationale avant, pendant et après l'élection, nécessaires pour la survie du pays, n'auraient-ils pas contribué à une ingérence internationale au profit de Michel Martelly, candidat ouvertement pro-américain et réceptif à cette aide internationale ?

La question de l'ingérence dans cette élection est à nouveau mise en lumière. La communauté internationale a fait pression pour que Jude Célestin soit écarté du second tour au profit de Michel Martelly. Il semblerait que la communauté internationale ait tenté d'assurer une continuité politique qui lui est particulièrement bénéfique. Jude Célestin, considéré comme l'héritier de Préval, aurait été désavoué par la communauté internationale à cause du présumé mécontentement international vis-à-vis de la présidence de Préval. En effet, l'aide internationale en Haïti est omniprésente et indispensable. Cependant, cette aide n'est, la plupart du temps, pas allouée efficacement pour un développement durable et soutenable d'Haïti. Bien au contraire, elle rend Haïti encore plus dépendant de la communauté internationale. Ricardo Seitenfus présente une situation catastrophique de la gestion de l'aide internationale : « *Des centaines de millions de dollars sont entre les mains des ONG sans contrôle, sans transparence et sans gestion gouvernementale. Et nous accusons le gouvernement d'Haïti de corruption alors que le gouvernement d'Haïti ne dispose même pas des ressources qui pourraient le corrompre ! (...) Nous ne devrions accepter que des projets qui apportent des ressources qui permettent de consolider les institutions haïtiennes et qui poussent Haïti à gérer ses inégalités par elle-même.* »¹⁶³. Dans le même ordre d'idée, une part non-négligeable de l'aide pour la reconstruction d'Haïti retourne dans les entreprises des pays donateurs. 75% des fonds de l'USAid sont retournés dans des entreprises privées américaines. Ces régimes d'aide ne permettent pas le développement durable et autonome d'Haïti¹⁶⁴.

Malgré le manque d'articles publiés sur le financement des élections de 2010 par un autre

¹⁶² FATTON R. JR., *op. cit.*, p. 4.

¹⁶³ *Ibidem*, p. 6.

¹⁶⁴ *Ibidem*.

acteur, plus discret, qu'est Taïwan, la succession de projets financés (construction de routes, de logements, de bâtiments pour plusieurs millions US \$) par Taïwan durant le mandat présidentiel de Martelly témoigne des bonnes relations entre les deux pays comme décrit dans la partie consacrée à l'élection de 2006.

Un point essentiel dans l'analyse de l'élection de 2010 est la dépendance économique d'Haïti par rapport au reste du monde. Durant la période 2010-2011, entre 61 et 66% du budget national haïtien est financé par l'aide internationale (les deux plus gros contributeurs étant les États-Unis et l'Union européenne). Il est donc aisément compréhensible que lorsque les États-Unis menacent de retirer leur support si le rapport de l'OEA n'est pas accepté par le CEP et le gouvernement, il est difficile pour le gouvernement haïtien de ne pas succomber au bon vouloir d'un État qui finance son économie, au risque d'en être privé. Il ne s'agit en aucun cas d'apporter un quelconque jugement sur la manière dont l'ingérence internationale a été mise en place. Il s'agit d'établir un fait : la communauté internationale finance une partie non négligeable de l'économie haïtienne, elle finance la mise en place des élections haïtiennes, elle aide à sa manière le pays à se (re)construire au lendemain du tremblement de terre¹⁶⁵. N'est-il pas, par conséquent, dans son droit de vouloir soutenir un candidat qui sera, selon la communauté internationale, un candidat qui écoutera et agira conformément à ses exigences ? Peut-on parler de violation de souveraineté si le but final est avant tout de prévenir la dégradation d'une situation qui pourrait, à terme, potentiellement nuire à la sécurité et à la paix internationale ?

Surgit alors un double constat : N'est-il pas de l'intérêt des ONG et de la communauté internationale de favoriser l'élection d'un candidat qui n'agira pas à l'encontre d'un système qui, *in fine*, est économiquement bénéfique pour ces acteurs extérieurs ? Ou alors s'agit-il d'une mauvaise compréhension d'Haïti et de ses besoins réels en vue de prendre le chemin du développement durable sur le long terme ?¹⁶⁶

« On sait aujourd'hui que, loin de la vérité des urnes, Martelly a été imposé par la communauté internationale : les ouvrages du professeur brésilien Ricardo Seitenfus,

¹⁶⁵ DESROCHES R., « Haïti- économie : le budget 2010-2011, dépend à 66% de l'aide internationale », *Haïti Libre (économie)*, En ligne <http://www.haitilibre.com/article-1636-haiti-economie-le-budget-2010-2011-depend-a-66-de-l-aide-internationale.html> (Page consultée le 7 mai 2018).

¹⁶⁶ SMARTH R., « Déboires des élections », in *Rencontre*, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 27 avril 2018), pp. 57.

représentant de l'Organisation des États Américains (OEA) et de la conseillère électorale Ginette Chérubin l'ont établi. Le directeur général du Conseil électoral provisoire de 2011, Pierre-Louis Opont, devenu président de l'actuel Cep, l'a reconnu. »¹⁶⁷.

4.3. Élections de 2015 / 2016 (Jovenel Moïse)

La présidence de Michel Martelly a été marquée par un long cycle d'instabilité et de blocages politiques. En effet, des élections municipales et locales devaient avoir lieu depuis 2011 et également le renouvellement d'un tiers du Sénat depuis 2012. Cependant, ces élections n'ont pas été mises en place¹⁶⁸. Les élections générales du 25 octobre 2015 devaient marquer la fin de ce cycle de blocage électoral.

Dans le courant du mois d'août 2015 (période d'enregistrement auprès du CEP pour les élections), le CEP doit faire face à la naissance d'une multitude de partis, si bien que 128 partis sont agréés pour ces élections. Cependant, la majorité de ceux-ci ne bénéficie que d'une faible couverture territoriale, représentant plus des partis locaux (sans ambition à la présidence) que de réelles forces politiques nationales. En ce qui concerne l'enregistrement des candidats à l'élection présidentielle, le CEP a accepté 54 candidatures. Parmi elles, on retrouve l'ombre de Jean-Bertrand Aristide (revenu de son exil en 2011), de René Préval (qui veut prendre sa revanche de 2011) et le Président en fonction, Michel Martelly qui veut assurer une continuité de sa politique¹⁶⁹.

7 ans après son départ en exil forcé, Jean-Bertrand Aristide foule à nouveau le sol haïtien la veille du second tour de l'élection du 20 mars 2011. Après ces cinq années passées dans son pays, l'envie de reprendre les rênes du pouvoir s'empare une nouvelle fois de lui. Cependant, ne pouvant briguer un nouveau mandat présidentiel (la Constitution de 1987 ne permettant pas d'effectuer plus de deux mandats présidentiels), il décide d'apporter son soutien à l'une de ses

¹⁶⁷ ALTERPRESS, « Haïti-Élections : le temps des grandes manœuvres ... dangereuses », *Reliefweb*, En ligne <https://reliefweb.int/report/haiti/ha-ti-lelections-le-temps-des-grandes-man-uvres-dangereuses> (Page consultée le 9 mai 2018).

¹⁶⁸ Mission d'observation électorale de l'Union européenne, « Rapport final : élections générales 2015 (Haïti) », *Union européenne*, En ligne <http://www.eods.eu/library/EU%20EOM%20FR%20HAITI%202015.pdf> (Page consultée le 11 mai 2018), p. 3.

¹⁶⁹ GUSTAVE H-M., "Haïti-Elections 2016: Une triangulaire d'anciens présidents", *Le Nouvelliste*, En ligne <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/165334/Haiti-Elections-2016-Une-triangulaire-danciens-presidents> (Page consultée le 11 mai 2018).

fidèles : Maryse Narcisse. Madame Narcisse se présente sous les couleurs du parti Fanmi Lavalas, parti sous lequel Aristide avait été élu en 1990 et en 2000. L'élection de Narcisse aurait marqué un double retour, non seulement le retour d'Aristide au pouvoir en Haïti mais également le retour de l'idéologie « lavalassienne » de gauche et de libération. Le retour de la gauche en Haïti aurait été important pour la gauche latino-américaine dans le contexte de l'époque : décès d'Hugo Chavez, destitution de Dilma Rousseff, etc. Cependant, le très controversé Aristide, aurait, avec son retour au pouvoir, provoqué très certainement un clivage au sein de la population¹⁷⁰. De plus, il est très peu probable que la communauté internationale, garante financièrement d'Haïti, ait laissé Aristide revenir au pouvoir alors qu'il a été chassé à deux reprises dont la deuxième fois sous impulsion de cette même communauté internationale (son anti-impérialisme était contraire aux intérêts de la communauté internationale et aurait probablement nui à Haïti).

L'échec de 2011 a laissé un goût amer dans le camp de Préval. Par conséquent, il décide de former un nouveau parti *Vérité* et de proposer un candidat à l'élection présidentielle : Jacky Lumarque, recteur de l'université Quisqueya. La candidature de Lumarque rejetée par le CEP, le soutien de Préval se tourne tout naturellement vers son protégé de 2010 : Jude Célestin. La candidature de Jude Célestin en 2015 constitue une revanche mais également un retour. Une revanche sur l'élection de 2010 et le premier tour qui selon lui, lui a été volé par la communauté internationale, ainsi qu'un retour dans les coulisses du pouvoir de l'ancien président René Préval. Il est à nouveau peu probable que Jude Célestin bénéficie de l'appui de la communauté internationale. En effet, son programme politique prévoit clairement de repenser la politique étrangère haïtienne. L'idée est d'axer la politique étrangère autour de trois piliers :

- le respect de la souveraineté et de l'intégrité du territoire du pays
- la paix, la stabilité et le règlement pacifique des différends
- la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États¹⁷¹

Cette approche témoigne, de par son premier point, de la volonté de sortir de la tutelle internationale, de rompre avec une ingérence internationale constante dans les affaires

¹⁷⁰ GUSTAVE H-M., *op. cit.*

¹⁷¹ CÉLESTIN J., « Pour un nouveau contrat sociopolitique progressiste », *Programme politique LAPEH*, En ligne <http://www.haitilibre.com/docs/programme-lapeh-2016.pdf> (Page consultée le 12 mai 2018), p. 49.

internes haïtiennes. Or, un pays dont la survie dépend de l'aide de la communauté internationale peut difficilement prétendre à un respect de sa souveraineté nationale : « *celui qui paie, commande* »¹⁷². De plus, il est fort probable qu'un Président voulant lutter contre l'ingérence de la communauté internationale aurait dû faire face à une réduction de cet appui international, entraînant Haïti dans une crise économique sans précédent.

Durant la fin de son mandat présidentiel, Michel Martelly crée une nouvelle formation politique, le PHTK (Parti Haïtien Tèt Kale). Au travers de cette plateforme politique, Michel Martelly tente d'assurer un maintien au pouvoir et une continuité politique (et de son projet politique) en choisissant de présenter la candidature de Jovenel Moïse sous les couleurs du PHTK. L'objectif est d'effectuer une passation de pouvoir dans les délais constitutionnels. Cela permettra à Martelly de potentiellement se représenter en 2022 lors des prochaines élections présidentielles et de bénéficier, par réciprocité, du soutien du pouvoir en place, à l'image de Jovenel pour cette élection-ci.

Durant la campagne électorale, seuls les meetings de Jovenel Moïse ont réussi à rassembler des milliers de personnes sans doute en partie grâce à la présence du président Martelly à la plupart de ces meetings. Les observateurs de la MOE UE (Mission d'observation électorale de l'Union européenne) ont souligné le fait que les candidats proches du pouvoir bénéficiaient de plus de moyens que les autres candidats¹⁷³. En outre, bien que de nombreux candidats se soient dotés d'appuis financiers externes (du secteur privé entre autre), beaucoup de flou est observé sur l'origine de ces fonds privés gérés par des fondations privées. De son côté, le gouvernement haïtien a accordé plusieurs centaines de millions de gourdes à répartir parmi les partis présentant des candidats dans toutes les élections (un pourcentage était attribué pour chaque élection). Un certain favoritisme est octroyé au PHTK de Martelly qui reçoit 12,80% de l'aide publique alors que Fanmi Lavalas ne reçoit que 2,32% et le LAPEH de Jude Célestin que 2,09%¹⁷⁴. L'appui financier et populaire s'affiche le 25 octobre 2015 par une première place lors du premier tour de l'élection présidentielle. En effet, Jovenel Moïse est arrivé en tête avec 32,8% des suffrages suivi de Jude Célestin comptabilisant 25,3% des suffrages. Tous les deux accèdent donc au second tour de l'élection présidentielle. La candidate d'Aristide arrive en 4^{ème} position devancée par Jean-Charles Moïse farouche opposant du

¹⁷² CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 7.

¹⁷³ Mission d'observation électorale de l'Union européenne, *op. cit.*, p. 11.

¹⁷⁴ Mission d'expertise électorale de l'Union européenne en Haïti, *op. cit.*, p. 16.

président Martelly. Les 50 autres candidats amassent moins d'1% des voix.

Dès la publication des résultats, les principaux partis d'opposition appellent à l'annulation de l'élection, jugeant celle-ci frauduleuse¹⁷⁵. Une forte mobilisation de la population et de l'opposition conduit à un premier report du second tour initialement prévu le 27 décembre 2015 au 24 janvier 2016 (soit deux semaines avant la fin du mandat de Martelly). Le Président demande aussitôt la constitution d'une commission pour enquêter sur les soupçons d'irrégularités. Cette commission est également décriée par l'opposition. Avant la remise des conclusions de la commission, les autorités américaines demandent de poursuivre le processus électoral afin de respecter les échéances constitutionnelles. Le fait que Jovenel Moïse, candidat de Martelly, soit arrivé en tête du premier tour n'est-il pas lié à cette réaction américaine ? En effet, il semblerait que la communauté internationale soit satisfaite de ce résultat qui place le protégé de leur protégé en tête de la course présidentielle.

Bien que la commission admette que des irrégularités soient à déplorer, elle appelle à la poursuite du processus électoral et à l'organisation d'un second tour avec un taux de participation aussi élevé que possible afin de garantir la légitimité de cette élection. Ces conclusions provoquent de nouvelles tensions alors que l'Ambassadeur des États-Unis réitère la volonté de continuer le processus. Les autorités haïtiennes, sous la pression de la communauté internationale (avec en tête les États-Unis, le Canada, la France, l'Union européenne ou encore l'OEA) annoncent la tenue du second tour le 24 janvier 2016 afin de garantir une passation de pouvoir entre présidents démocratiquement élus. Cependant, peu avant le scrutin, le Président du CEP annonce que le second tour de l'élection présidentielle est suspendu. Cette situation provoque d'autant plus de craintes qu'aucune solution n'est mise en place pour savoir qui assurera le rôle de Président le 8 février 2016. Beaucoup craignent que Martelly ne profite des problèmes sécuritaires et du vide constitutionnel pour se maintenir au pouvoir (risque de dérive autoritaire). Dans la nuit du 5 au 6 février 2016, un accord est trouvé entre Martelly et les deux Présidents de l'Assemblée Nationale. Cet accord prévoit que l'Assemblée Nationale devra élire un Président intérimaire pour une période de 120 jours afin d'organiser la passation de pouvoir et la mise en place des élections¹⁷⁶. Le 14 février, le

¹⁷⁵ OPALC, « Élections ajournées et impasse politique en Haïti », *Sciences Po*, En ligne https://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr.opalc/files/E_lections%20ajournees%20et%20impasse%20politique%20en%20Ha%C3%AFti%20%2B%20info%20partis_0.pdf (page consultée le 12 mai 2018), p. 2.

¹⁷⁶ Mission d'observation électorale de l'Union européenne, *op. cit.*, p. 4.

président par intérim Jocelerme Privert est élu avec pour objectif d'organiser toutes les élections prévues pour le 24 avril 2016 mais celles-ci seront à nouveau reportées.

Il est important d'évoquer ces événements avant d'aller plus loin dans la réalisation du processus électoral. Tout d'abord, malgré la crise qui a éclaté à la suite du premier tour (résultante d'une crise datant des élections non-organisées de 2012), les autorités haïtiennes ont réussi à assurer une continuité politique en trouvant une solution issue d'un compromis politique pour assurer l'après 7 février 2018 et le départ officiel de Martelly. Bien que ce pays soit asservi par la communauté internationale, il a réussi à minimiser les risques d'une crise. Il est difficile de savoir dans quelle mesure la communauté internationale a agi pour ou laissé faire dans la résolution de cette crise. Une chose est sûre, les Haïtiens n'étant pas bailleurs de leurs élections, les principaux pays de la communauté internationale actifs en Haïti ont probablement dû approuver ce procédé.

Cependant, pour le clan Martelly, cette solution est un double échec. En effet, Martelly n'aura pas réussi, comme il le souhaitait, à transmettre le pouvoir à un Président démocratiquement élu au travers d'élections. Mais plus encore, il n'aura pas réussi à faire gagner son camp en 2015. Bien qu'en tête, Jovenel Moïse est loin d'être obligatoirement élu d'autant plus que la situation évolue en faveur d'une remise à zéro du processus électoral¹⁷⁷.

Le Président intérimaire qui réussit à gérer la crise de façon exemplaire déclare qu'un nouveau premier tour aura lieu le 20 novembre 2016 (la date initiale est repoussée à la suite de l'Ouragan « Matthew »). Le nombre de candidats chute à 27 et nombreux sont ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour s'offrir une visibilité suffisante durant cette deuxième campagne. Une stratégie d'alliance avec les 27 ne se représentant pas et les 27 se représentant s'établit. Alors que Jovenel Moïse se bat seul de son côté idéologique et semble consolider sa stratégie d'alliance, Jude Célestin, Maryse Narcisse et Jean-Henri Céant (tous de l'idéologie d'Aristide et de Préval) « divisent » leurs efforts en limitant la stratégie d'alliance des partis d'opposition à Martelly (par conséquent Jovenel Moïse). C'est ainsi que le 20 novembre 2016, Jovenel Moïse remporte l'élection présidentielle avec 55,76% des suffrages devançant Jude Célestin (19,57%), Jean-Charles Moïse (11,04%) et Maryse Narcisse (9,01%), les 23

¹⁷⁷ GUSTAVE H-M., *op. cit.*

autres candidats ne dépassent pas les 1%¹⁷⁸. Cette division durant la campagne a amené à une polarisation des voix. Alors que Jovenel Moïse augmentait sa part du gâteau grâce à ses alliances, les autres perdaient de l'influence en se querellant au lieu de s'allier. Il est important de rappeler que, comme en 2010, le taux de participation est extrêmement faible et témoigne de la lassitude de la population face à ce processus électoral.

In fine, le recommencement du processus électoral joue en faveur de Jovenel Moïse. En effet, un deuxième tour contre Célestin aurait probablement conduit à une alliance des candidats appartenant à l'héritage idéologique d'Aristide et de Préval. Les résultats auraient probablement été fort serrés et il est extrêmement difficile d'envisager qui aurait été victorieux.

Comme pour les trois dernières élections, celles qui ont porté Jovenel Moïse à la présidence ont également été massivement financées et organisées par la communauté internationale. Le coût exorbitant de ces élections (environ 100 millions US \$) n'aurait pas pu être financé par Haïti. Les États-Unis ont dépensé près de 33 millions US \$¹⁷⁹. Comme pour les élections de 2006 et de 2010, il est peu probable que le candidat élu soit contraire aux intérêts des bailleurs des élections. De même que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) a décidé sans concertation avec les autorités haïtiennes que les bulletins de votes soient imprimés à l'étranger (Dubai obtient l'appel d'offre)¹⁸⁰.

Il est à nouveau indispensable d'aborder la question de Taïwan dans ces élections. Bien qu'aucune preuve ne puisse être fournie, plusieurs indices laissent penser que, Taïwan ou toute autre personne ayant des intérêts à ce qu'Haïti ne rompe pas ses relations avec Taïwan, a influencé l'élection en faveur de la victoire de Jovenel Moïse. En effet, pourquoi un pays aussi pauvre qu'Haïti préfère-t-il « *recevoir chaque année un don de 50 millions \$ de Taïwan qu'il utilise à satiété au lieu de s'engager dans un grand programme de développement avec la République populaire de Chine. Tout compte fait, les bénéficiaires de la corruption* »

¹⁷⁸ Annexe 5.

¹⁷⁹ LE NOUVELLISTE, « Les Etats-Unis dépensent 33 millions de dollars au nom d'Haïti », *Le Nouvelliste*, En ligne <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/159871/Les-Etats-Unis-depensent-33-millions-de-dollars-au-nom-d-Haiti> (Page consultée le 13 mai 2018).

¹⁸⁰ HAÏTI LIBRE, « Les bulletins de vote seront imprimés à Dubai », *Haïti Libre*, En ligne <http://www.haitilibre.com/article-18291-haiti-elections-les-bulletins-de-vote-seront-imprimees-a-dubai.html> (Page consultée le 14 mai 2018).

préfèrent les centimes de Taïwan aux millions de Pékin. »¹⁸¹. Cette situation pose de plus en plus question. En effet, quelques mois après l’accession de Moïse au pouvoir, le Panama décide de se tourner vers la Chine¹⁸², un an après, c’est au tour de la République dominicaine d’emboîter le pas et de s’allier avec la Chine¹⁸³. Réduisant à moins de 20 le nombre de pays soutenant Taïwan comme État indépendant. Les relations entre Haïti et Taïwan ne sont pas menacées grâce à Jovenel Moïse qui semble être un allié indéfectible de Taïwan. En effet, lors de son intervention aux Nations-Unies, Moïse a demandé « *qu’une fenêtre d’opportunité soit offerte à la République de Chine, Taïwan, pour qu’elle puisse participer aux grandes décisions que Nous, États-membres de l’ONU, avons adoptées pour l’amélioration de la condition humaine de la planète Terre* »¹⁸⁴. De plus, il a ouvertement défendu la cause de Taïwan au détriment d’un avenir stable pour Haïti. Il a préféré conserver les relations diplomatiques avec Taïwan au lieu d’accepter un plan d’investissement chinois de grande envergure avec entre autre la construction d’une centrale électrique pour électrifier Port-au-Prince, la construction d’un chemin de fer, etc¹⁸⁵.

A qui profite le maintien des relations diplomatiques entre Haïti et Taïwan ? Quel est le réel intérêt de la communauté internationale d’influencer les élections présidentielles en Haïti ? Les prochaines élections présidentielles de 2022 seront extrêmement intéressantes à analyser du point de vue de l’ingérence internationale et notamment de la guerre diplomatique entre Taïwan et la Chine pour s’approprier le plus d’alliés possible. La présence chinoise en République dominicaine facilitera sûrement les tentatives d’influences chinoises dans les prochaines élections présidentielles haïtiennes. Va-t-on voir un retour de Michel Martelly au pouvoir ou la communauté internationale choisira-t-elle un autre candidat à qui apporter son soutien ?

¹⁸¹ PÉAN L., « Financement électoral, diplomatie et lutte contre la corruption en Haïti », *AlterPresse*, En ligne <http://www.alterpresse.org/spip.php?article20489#.WvbiV9OFPOQ> (Page consultée le 12 mai 2018).

¹⁸² BBC, *op. cit.*

¹⁸³ JIANG S., “China Snatches Dominican Republic from Taiwan in Diplomatic Blow”, *CNN*, En ligne <https://edition.cnn.com/2018/05/01/asia/china-taiwan-dominican-republican-intl/index.html> (Page consultée le 12 mai 2018).

¹⁸⁴ NODWES R., “Texte intégral du discours de Jovenel Moïse prononcé aux Nations-Unies”, *RezoNodwes*, En ligne <https://rezonodwes.com/texte-integral-du-discours-de-jovenel-moise-prononce-aux-nations-unies/> (Page consultée le 9 mai 2018).

¹⁸⁵ TOUT HAÏTI, « Taïwan vs Chine populaire: Jovenel Moïse assassine l’espoir du peuple haïtien », *Tout Haïti*, En ligne <http://touthaiti.com/economie/5320-taiwan-vs-chine-populaire-jovenel-moise-assassine-l-espoir-du-peuple-haitien> (page consultée 6 mai 2018).

Conclusion

L'histoire d'Haïti ne peut pas être comprise sans prendre en compte les acteurs extérieurs qui ont, dès la découverte d'Haïti, chamboulé son développement. L'ingérence de la communauté internationale en Haïti existe depuis que Christophe Colomb a foulé la terre de cette île des Caraïbes. Cette ingérence a évolué au cours du temps, passant d'une colonie à un État soumis à un blocage international jusqu'à devenir un État soumis à la géopolitique internationale. Depuis 1492, Haïti est assujéti par les grandes puissances occidentales qui se disputent leurs intérêts géostratégiques, géopolitiques et géoéconomiques à travers le monde. Le développement d'institutions supranationales telles que l'ONU, n'a pas supprimé l'ingérence au nom du respect de la souveraineté nationale.

Le rôle important joué par les États-Unis en Haïti fait directement référence à la doctrine Monroe de 1823 visant à s'approprier le contrôle du continent américain (« l'Amérique aux Américains »). Au travers des financements, les États-Unis gardent une mainmise sur Haïti l'obligeant à se conformer à leur volonté sous peine de se faire envahir (1915) ou de renverser le gouvernement au profit d'un autre plus « conforme » (2004). C'est également au travers des Nations Unies que les États-Unis s'octroient le droit de s'immiscer dans les affaires d'Haïti. En effet, contribuant à hauteur de 22% du budget de l'ONU, les États-Unis ont un grand pouvoir d'influence quant à décider ou, quand et comment une mission onusienne est mise sur place.

*« celui qui paie, commande. »*¹⁸⁶

En 1993, se déroule la première mission de l'ONU en Haïti (MICIVIH) afin de surveiller le respect des droits humains sous le régime militaire. Peu de temps après, l'accord de Governor Island est signé en vue du retour d'Aristide au pouvoir en Haïti. Afin de garantir ce retour, la MINUHA est créée, ce qui, par la même occasion, légalise l'invasion militaire américaine le jour du retour d'Aristide en 1994. Diverses autres missions se poursuivent en Haïti avec pour principal but de renforcer les compétences des autorités policières haïtiennes. Au lendemain du nouveau départ d'Aristide, la MINUSTAH est créée afin d'assurer la sécurité en Haïti. Initialement prévue pour 6 mois (période supposée durant laquelle les nouvelles élections

¹⁸⁶ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 7.

devaient avoir lieu) elle sera prolongée à de nombreuses reprises afin d'assurer un contrôle sur les élections présidentielles de 2006, de 2010 et de 2016¹⁸⁷.

Constat est fait que non seulement cette ingérence ne s'est pas estompée, mais au contraire elle s'est renforcée au point qu'Haïti ne peut survivre sans cette ingérence étrangère dans ses affaires internes. La dépendance financière d'Haïti face à la communauté internationale a vassalisé ce pays au bon vouloir de cette dernière qui au travers d'éléments mis en évidence dans le présent travail, semble défendre ses intérêts. Le cas haïtien laisse la théorie de l'entrepreneuriat politique inachevée. En effet, les trois derniers présidents d'Haïti sont difficilement identifiables dans l'une des trois catégories de cette théorie. Elle n'identifie pas les leaders propulsés au pouvoir par la communauté internationale pour la défense des intérêts de cette dernière. C'est pourquoi, une quatrième catégorie d'acteurs politiques pourrait être identifiée. Il s'agirait de leaders installés et contrôlés par la communauté internationale. Cette catégorie de leaders, tout en étant proche des coordinateurs, est différente en ce sens qu'elle ne cherche pas le compromis avec les corps électoraux de son pays mais elle vise à assurer que les intérêts défendus par cette communauté internationale, qui les met au pouvoir, soient respectés.

Cette ingérence internationale a pour principal but d'« *assurer la mise sur pied en Haïti d'un pouvoir d'État qui correspond à sa vision et surtout à ses intérêts* »¹⁸⁸. C'est l'une des raisons principales pour laquelle la communauté internationale s'intéresse de très près à l'élection présidentielle. Les États-Unis et l'Union européenne, alliés de longue date, agissent conjointement pour garantir la mainmise diplomatique sur Haïti. Plus encore, les États-Unis asservissent Haïti afin de fermer toute porte aux autres grandes puissances (Russie, Chine, Inde, etc.) et d'installer une zone d'influence sur le continent américain au départ d'Haïti qui est à deux pas de la Floride. L'« Amérique aux Américains » est une doctrine encore d'actualité aujourd'hui. Pour être une superpuissance, il ne suffit pas d'être puissant militairement, le « soft power » a une importance capitale dans la construction d'un réseau d'alliances stables. La communauté internationale (avec en tête les États-Unis, le Canada et la France) vise avant tout à défendre ses intérêts avant d'établir et de consolider la démocratie. Lorsqu'il y a discordance entre les deux, elle préfère favoriser la défense de ses intérêts au

¹⁸⁷ ROP, « Historique de l'opération MINUSTAH », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, En ligne <http://www.operationspaix.net/94-historique-minustah.html> (Page consultée le 17 mai 2018).

¹⁸⁸ SMARTH R., *op. cit.*, p. 55.

lieu d'établir la démocratie (modification des règles électorales en 2006 et éviction de Jude Célestin en 2010)¹⁸⁹.

Enfin, nous pouvons assimiler la situation haïtienne à ce que Jean-André Victor appelle : « *le régime électoral de tutelle* »¹⁹⁰. Cette théorie se base sur cinq mécanismes fondamentaux. Premièrement, il s'agit du recours à l'expertise internationale. L'idée derrière ce concept est que les mandataires internationaux ont une opinion et par conséquent, ils décident de l'issue des rapports. Par exemple, bien que plusieurs enquêtes assurent que les premiers cas de l'épidémie de choléra soient déclarés près des camps de la MINUSTAH, l'ONU ne s'est jamais rendue à l'évidence. Autre exemple, lors des élections de 2010 lorsque sur base du rapport de l'OEA, les autorités haïtiennes ont évincé Jude Célestin du second tour de la présidence. La communauté internationale ne voulait pas de l'héritier de Préval au pouvoir, le rapport a par conséquent conclu à la nécessité de l'écartement de son héritier pour le second tour.

Deuxièmement, c'est le financement autrement dit, c'est celui qui finance qui commande. Non seulement le bailleur commande mais, il rend le pays dépendant du système qu'il met en place. En effet, le budget électoral n'a pas cessé d'augmenter entre 2006 et 2016 sans pour autant que le gouvernement haïtien puisse augmenter sa part de financement. Haïti est dépendant financièrement des pays de la communauté internationale.

Le troisième mécanisme relève de la célèbre phrase *diviser pour mieux régner*. En effet, les élections présidentielles sont à chaque fois le théâtre d'une compétition électorale ouverte et multi-partisane. Bien qu'à la fin d'un mandat l'opposition soit peut-être d'accord sur la nécessité de changement, à l'heure des élections, les dizaines de candidats ne permettent pas d'établir une cohésion sociale qui permettrait de faire élire le candidat du peuple. Au contraire, cette situation conduit à l'effritement de la souveraineté nationale en permettant aux forces extérieures de favoriser l'avènement du candidat de leur choix.

Quatrièmement, l'arbitrage international : la situation devient tellement complexe que l'on demande l'appui de la communauté internationale pour régler celle-ci. Les trois premiers points concluent à la dépendance face à cette aide extérieure et la nécessité d'en arriver à cet

¹⁸⁹ SMARTH R., *op. cit.*, p. 55.

¹⁹⁰ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 9.

arbitrage international. Tel a été le cas pour chacune des trois élections analysées. Que ce soit sur le plan financier, pour maintenir la sécurité ou pour l'organisation même des élections, l'État haïtien en arrive à souhaiter et demander l'intervention de la communauté internationale pour mettre en place les élections présidentielles.

Last but not least, le dernier mécanisme est appelé le « jeu de la carotte et du bâton ». L'idée derrière ce mécanisme est le principe de récompenses et de punitions. Ce principe en relations internationales, a été largement employé pour interférer dans les élections présidentielles haïtiennes. En effet, pour que Préval accepte le rapport de l'OEA, la communauté internationale menace l'entourage de Préval d'annuler leurs visas, menace Préval de couper l'aide internationale américaine, etc.

Mais dans le cas contraire, si le comportement est en adéquation avec les intérêts de la communauté internationale, celle-ci peut faire preuve de largesse. A citer comme exemple les financements de projets par Taïwan en Haïti comme remerciement pour la loyauté diplomatique du président Jovenel Moïse.

« Comment demander à ceux qui exercent la tutelle de faciliter et de cautionner un processus électoral au bout duquel le gagnant sera celui qui va combattre la tutelle ? »¹⁹¹

L'ingérence de la communauté internationale en Haïti est incontestable comme nous avons pu l'observer tout au long du présent mémoire. Quant à savoir si cette ingérence est motivée par des idéaux altruistes ou au contraire par les intérêts de cette communauté internationale, la question reste ouverte. A mon sens, la « vérité » se trouve à égale distance de ces extrêmes. En effet, il est évident qu'Haïti et sa population ont besoin de l'aide internationale pour (sur)vivre et tenter de construire des bases stables afin de s'assurer un avenir meilleur. Le revers de la médaille, est un principe majeur régulant les relations humaines, tant à l'échelle privée qu'étatique, locale ou mondiale :

Celui qui paye, contrôle et décide.

¹⁹¹ CASTOR S., VICTOR J.A., PRADEL R., HECTOR C., *op. cit.*, p. 10.

Bibliographie

Articles

- Anglade G., “Rules, Risks and Rifts in the Transition to Democracy in Haiti”, *Fordham International Law Journal*, vol. 20, 1996, En ligne <https://pdfs.semanticscholar.org/6403/7144587fc0c7329f649efa858de250f2bc92.pdf> (Page consultée le 15 mars 2018).
- Audet F., « Haïti : l’impasse politique d’Aristide », *Observatoires des Amériques, La Chronique des Amériques*, N°28 (2003), En ligne http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Chro_0328_haiti.pdf (Page consultée le 26 mars 2018).
- Bazin M.L., “Democratic Transition in Haiti : An Unfinished Agenda”, *Yale Journal of International Law*, vol. 13, 1988, En ligne <http://digitalcommons.law.yale.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1524&context=yjil> (Page consultée le 18 mars 2018).
- BBC News, “Panama Cuts Ties with Taiwan in Favour of China”, site web de la BBC, En ligne <http://www.bbc.com/news/world-latin-america-40256499> (Page consultée le 29 mars 2018).
- Bonté K., « Les élus en tête de liste aux présidentielles (1988 à 2011) », in *Rencontre*, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 27 avril 2018), pp. 48.
- Caroit J.M., « Haïti: rude transition démocratique », *Le Monde*, En ligne http://www.lemonde.fr/idees/article/2006/02/23/haiti-rude-transition-democratique-par-jean-michel-caroit_744234_3232.html (Page consultée le 17 mars 2018).
- Castor S., Victor J.A., Pradel R., Hector C., « Élections en Haïti et dynamique démocratiques », in *Rencontre*, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 27 avril 2018), pp. 5-22.
- Coordination Europe-Haïti, « L’aide au développement de l’Union européenne à Haïti: Que faire pour permettre le changement ? », *Coordination Europe-Haïti*, En ligne <http://www.collectif-haiti.fr/data/file/EPFH/131202%20Document%20pour%20MPEs%20-%20Aide%20au%20developpement%20UE%20a%20Haiti.pdf> (Page consultée le 26 avril 2018).
- Courmont B., « Le soft power chinois : entre stratégie d’influence et affirmation de puissance », *Revue d’études comparatives Est-Ouest* 2012/1 (N° 43), En ligne file:///Users/charlesbestgen/Downloads/RECEO_431_0287.pdf (Page consultée le 27 mars 2018) pp. 287-309.
- CTV, “A Look at Canada’s Relationship with Haiti”, *CTV News*, En ligne <https://www.ctvnews.ca/a-look-at-canada-s-relationship-with-haiti-1.473667> (Page consultée le 22 avril 2018).
- Danticat E., “The Long Legacy of Occupation in Haiti”, *The New Yorker*, en ligne <https://www.newyorker.com/news/news-desk/haiti-us-occupation-hundred-year->

anniversary (Page consultée le 29/01/2018).

- Desroches R., « Haïti- économie : le budget 2010-2011, dépend à 66% de l'aide internationale », *Haïti Libre (économie)*, En ligne <http://www.haitilibre.com/article-1636-haiti-economie-le-budget-2010-2011-depend-a-66-de-l-aide-internationale.html> (Page consultée le 7 mai 2018).
- Dubique A.V., « Les élections dans la transition démocratique en Haïti », *Centre de Recherche sur les Pouvoirs locaux dans la Caraïbe*, Université des Antilles et de la Guyane, En ligne <https://www.cpsa-acsp.ca/paper-2003/dubique.pdf> (Page consultée le 17 mars 2018).
- Erikson D., Chen J., "China, Taiwan and the Battle for Latin America", *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 31 (2007), En ligne [http://www.w.thedialogue.org/PublicationFiles/Erikson-Chen-1%20\(2\).pdf](http://www.w.thedialogue.org/PublicationFiles/Erikson-Chen-1%20(2).pdf) (Page consultée le 23 avril 2018).
- Europa, « L'accord de Cotonou », Development and Relations with African, Caribbean and Pacific States, site web Europa, En ligne http://ec.europa.eu/development/body/cotonou/lome_history_fr.htm (Page consultée le 26 mars 2018).
- Facchini F., Paul B., « Le mouvement démocratique de 1986 et l'entrepreneuriat politique en Haïti », *Haïti Perspectives*, vol.4, n°3 (2015), pp. 44-47.
- Gauthier A., Moita M., "Vulnerability and Causes of Fragility in Haiti", FRIDE, En ligne <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download;jsessionid=C3C6B781BCF7973D7DB3CDF5974B85DD?doi=10.1.1.357.7891&rep=rep1&type=pdf> (Page consultée le 18 mars 2018), pp. 12.
- Grandin G., "Martelly: Haiti's second great disaster", *Al Jazeera*, En ligne <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2011/05/20115413435816393.html?xif=%201/7> (Page consultée le 8 mai 2018).
- Gustave H-M., « Haïti-Elections 2016: Une triangulaire d'anciens présidents », *Le Nouvelliste*, En ligne <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/165334/Haiti-Elections-2016-Une-triangulaire-d-anciens-presidents> (Page consultée le 11 mai 2018).
- Haïti en Marche, « Comment désigner un « candidat unique » ? », *Haïti en Marche*, Novembre 2005, vol. XIX, No 43, pp. 20.
- Haïti en Marche, « Jude Célestin ou le cave se rebiffe », *Haïti en Marche*, Février 2011, vol. XXV, No 02, pp. 16.
- Haïti Libre, « Haïti – FLASH : PetroCaribe, the RDNP received 550,000 dollars from the company HADOM », *Haïti Libre*, En ligne <http://www.haitilibre.com/en/news-18215-haiti-flash-petrocaribe-the-rdnp-received-550-000-dollars-from-the-company-hadom.html> (Page consultée le 10 mai 2018).
- Haïti Libre, « Les bulletins de vote seront imprimés à Dubaï », *Haïti Libre*, En ligne <http://www.haitilibre.com/article-18291-haiti-elections-les-bulletins-de-vote-seront-imprimees-a-dubai.html> (Page consultée le 14 mai 2018).
- Houdaille J., « La population de l'Amérique avant Christophe Colomb », In : *Population*, 41^e année, n°3, 1986, pp. 586-590, en ligne http://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1986_num_41_3_17647 (Page consultée le

22/01/2018).

- Ives K., « René Préval : une analyse de classe de ce qu'il représentait », *Haïti Liberté*, En ligne <https://haitiliberte.com/rene-preval-une-analyse-de-classe-de-ce-quil-representait/> (Page consultée le 22 avril 2018).
- Johnston J., Weisbrot M., « Des élections fondamentalement viciées en Haïti », *Center for Economic and Policy Research*, En ligne <http://cepr.net/documents/publications/haiti-french-2011-01.pdf> (Page consultée le 8 mai 2018).
- Katz J., "The Clintons Didn't Screw Up Haiti Alone. You Helped", *Slate*, En ligne http://www.slate.com/articles/news_and_politics/politics/2016/09/the_truth_about_the_clintons_and_haiti.html (Page consultée le 19 mai 2018).
- Keefer M., "Fraud and Scandal in Haiti's Presidential Election", *Centre for Research on Globalization*, En ligne <https://www.globalresearch.ca/fraud-and-scandal-in-haiti-s-presidential-election/2061> (Page consultée le 5 mai 2018).
- Le Monde, « Haïti : qui est vraiment Jean-Bertrand Aristide ? », *Le Monde*, En ligne http://www.lemonde.fr/ameriques/chat/2004/02/26/haiti-qui-est-vraiment-jean-bertrand-aristide_1309_3222.html (Page consultée le 26 mars 2018).
- Le Nouvelliste, « Les Etats-Unis dépensent 33 millions de dollars au nom d'Haïti », *Le Nouvelliste*, En ligne <https://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/159871/Les-Etats-Unis-depensent-33-millions-de-dollars-au-nom-d-Haiti> (Page consultée le 13 mai 2018).
- Lopez-Pintor R., Fischer J., "Cost of Registration and Elections (CORE) Project", *Center for Transnational and Post-Conflict Governance*, En ligne <http://www.gsdr.org/docs/open/po50.pdf> (Page consultée le 24 avril 2018), pp. 181.
- Michel G., « Histoire des élections en Haïti », in *Rencontre*, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 19 mai 2018), pp. 23-29.
- Midy F., « La transition démocratique en Haïti », *Revue Internationale*, n°710, 2006, En ligne <http://cif.qc.ca/revue-relations/publication/article/la-transition-democratique-en-haiti/> (Page consultée le 12 mars 2018).
- Mozingo J., "When he Won the 2006 Presidency, Préval had to come out from Aristide's Shadow", *Miami Herald Archives*, En ligne <http://www.miamiherald.com/news/nation-world/world/americas/haiti/article136304218.html> (Page consultée le 17 avril 2018).
- Nodwes R., « Texte intégral du discours de Jovenel Moïse prononcé aux Nations-Unies », *RezoNodwes*, En ligne <https://rezonodwes.com/texte-integral-du-discours-de-jovenel-moise-prononce-aux-nations-unies/> (Page consultée le 9 mai 2018).
- Nye J., "Public Diplomacy and Soft Power", *American Academy of Political and Social Science*, En ligne <http://www.jstor.org/stable/25097996> (Page consultée le 9 avril 2018).
- Paranagua P., « Haïti : René Préval, un président têtue au caractère de caméléon », *Le Monde*, En ligne http://abonnes.lemonde.fr/international/article/2010/11/29/haiti-rene-preval-un-president-tetu-et-soupconneux_1446619_3210.html (Page consultée le 2 mai 2018).

- Péan L., « Financement électoral, diplomatie et lutte contre la corruption en Haïti », *AlterPresse*, En ligne <http://www.alterpresse.org/spip.php?article20489#.WvbiV9OFPOQ> (Page consultée le 12 mai 2018).
- Pouligny-Morgant B., « L'intervention de l'ONU dans l'histoire politique récente d'Haïti », *Pouvoirs dans la Caraïbe*, 10 | 1998, En ligne <http://plc.revues.org/576> (Page consultée le 28 mars 2018).
- Poulin T., « Élections présidentielles 2011 en Haïti », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, En ligne <http://www.operationspaix.net/62-dossier-special-elections-presidentielles-2011-en-haiti.html> (Page consultée le 4 mai 2018).
- RFI, « Préval, déclaré officiellement président », *Radio France Internationale*, En ligne http://www1.rfi.fr/actufr/articles/074/article_41932.asp (Page consultée le 22 avril 2018).
- Sample K., "Electoral Challenges in Haiti from a Comparative Perspective", *Club de Madrid and European Union*, En ligne http://www.clubmadrid.org/wp-content/uploads/2017/10/Electoral_Challenges_Haiti_ENGLISH.pdf (Page consultée le 8 mai 2018), pp. 35.
- Smarth R., « Déboires des élections », in *Rencontre*, No 31, Novembre 2014, En ligne http://www.cresfed-haiti.org/IMG/pdf/rencontre_31.pdf (Page consultée le 27 avril 2018), pp. 53-57.
- Sprague J., « Haïti : qui est le candidat Michel Martelly », *Haïti Liberté*, V. 4, No 22, En ligne <https://www.mondialisation.ca/ha-ti-qui-est-le-candidat-michel-martelly/22794> (Page consultée le 8 mai 2018).
- The Guardian, "Paul Magloire. Military ruler behind Haiti's brief golden age of peace", *The Guardian*, en ligne <https://www.theguardian.com/news/2001/jul/20/guardianobituaries> (Page consultée le 29/01/2018).
- Tout Haïti, « Taïwan vs Chine populaire: Jovenel Moïse assassine l'espoir du peuple haïtien », *Tout Haïti*, En ligne <http://touthaiti.com/economie/5320-taiwan-vs-chine-populaire-jovenel-moise-assassine-l-espoir-du-peuple-haitien> (page consultée 6 mai 2018).
- Vermander B., « Le conflit Chine-Taiwan », *Études* 2001/5 (Tome 394), En ligne file:///Users/charlesbestgen/Downloads/ETU_945_0581.pdf (Page consultée le 27 mars 2018), p. 581-590.
- Wien Weibert Arthus, « Les relations internationales d'Haïti de 1957 à 1971. La politique étrangère de François Duvalier », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 2012/1 (N° 35), p. 157-167.
- Wilkinson B., "Taiwan Slams China after Burkina Faso Cuts Ties", *CNN World*, En ligne <https://edition.cnn.com/2018/05/24/asia/taiwan-china-burkina-faso-intl/index.html> (Page consultée le 25 mai 2018).

Livres

- Dorsainville J.-C., *Manuel d'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince (Haïti), 1934, 416 p.

- Bellegarde D., *Histoire du peuple haïtien (1492-1952)*, Port-au-Prince (Haïti): Les Éditions Fardin, 2004, 365 p, également disponible en ligne depuis 2016 http://classiques.uqac.ca/classiques/bellegarde_dantes/histoire_du_peuple_haitien/histoire_du_peuple_haitien.pdf (Page consultée le 25 avril 2017).
- Weibert A., *Les grandes dates de l'histoire diplomatique d'Haïti. De la période fondatrice à nos jours*, L'Harmattan, 2017, 245 p.
- Douyon F., *Haïti de l'indépendance à la dépendance*, Montréal : L'Harmattan, 2004, 180 p.
- Popkin J., *A Concise History of the Haitian Revolution*, Wiley-Blackwell, 2012, en ligne <https://thecharnelhouse.org/wp-content/uploads/2017/05/jeremy-d-popkin-a-concise-history-of-the-haitian-revolution-2011.pdf> (Page consultée le 24/01/2018).
- Supplice D., *Dictionnaire biographique des personnalités politiques de la République d'Haïti (1804-2014)*, Haïti, c3 éditions, 2014, 799 p.

Rapports

- Célestin J., « Pour un nouveau contrat sociopolitique progressiste », *Programme politique LAPEH*, En ligne <http://www.haitilibre.com/docs/programme-lapeh-2016.pdf> (Page consultée le 12 mai 2018), pp. 49.
- Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes, « Rapport au Ministre des affaires étrangères M. Dominique de Villepin », Janvier 2004, En ligne https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_haiti.pdf (Page consultée le 18 mars 2018).
- Consulat Général d'Haïti à Montréal, « L'économie haïtienne », En ligne http://www.haiti.org/wp-content/uploads/2012/09/leconomie_haitienne.pdf (Page consultée le 27 mars 2018).
- Département de coopération et observation électorales, « Rapport de la mission d'observation électorale conjointe de l'Organisation des États Américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) », *Organisation des États Américains, CARICOM*, En ligne https://www.oas.org/es/sap/deco/moe_informe/Haiti_Nov2010_Mar20_2011_f.pdf (Page consultée le 8 mai 2018), pp. 164.
- Mission d'expertise électorale de l'Union européenne en Haïti, « Rapport Final: élection présidentielle et élections législatives partielles du 20 novembre 2016 (Haïti) », *Union européenne*, En ligne https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/eem_final_report.pdf (Page consultée le 12 mai 2018), pp. 16.
- Mission d'observation électorale de l'Union européenne, « Rapport final : élections générales 2015 (Haïti) », *Union européenne*, En ligne <http://www.eods.eu/library/EU%20EOM%20FR%20HAITI%202015.pdf> (Page consultée le 11 mai 2018), pp. 177.
- OEUEH, FASH, FAMV, « La souveraineté nationale », *Soumission au Conseil des Droits Humains des Nations Unies*, 12^{ème} session du Groupe de travail sur l'EPU, En ligne <http://www.ijdh.org/wp->

[content/uploads/2011/03/Final_UPR_Souverainete_French.pdf](#) (Page consultée le 27 avril), pp. 8.

- OPALC, « Élections ajournées et impasse politique en Haïti », *Sciences Po*, En ligne https://www.sciencespo.fr/opalc/sites/sciencespo.fr/opalc/files/E_lections%20ajournees%20et%20impasse%20po%20%20politique%20en%20Ha%C3%AFti%20%2B%20info%20partis_0.pdf (page consultée le 12 mai 2018), pp. 10.
- Organisation Internationale de la Francophonie, « Élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 28 novembre 2010 et du 20 mars 2011 en Haïti », *Organisation Internationale de la Francophonie*, Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, En ligne [file:///Users/charlesbestgen/Downloads/Haiti-Rapport%20Francophonie%20elections%20presidentielle-%20legislatives%20et%20senatoriales-%2028%20novembre%20et%2020%20mars%202011%20\(1\).pdf](file:///Users/charlesbestgen/Downloads/Haiti-Rapport%20Francophonie%20elections%20presidentielle-%20legislatives%20et%20senatoriales-%2028%20novembre%20et%2020%20mars%202011%20(1).pdf) (Page consultée le 9 mai 2018), pp. 74.
- Organisation Internationale de la Francophonie, « Rapport de la mission francophone d'observation des élections présidentielles, législatives et sénatoriales 1er tour: 7 février 2006 en Haïti », *Organisation Internationale de la Francophonie*, Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, En ligne http://aceproject.org/ero-en/regions/americas/HT/haiti-rapport-de-la-mission-francophone/at_download/file (Page consultée le 23 avril 2018), pp. 17.
- Piarroux R., « Rapport de mission sur l'épidémie du choléra en Haïti », *Site web du journal Le Monde*, En ligne http://www.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20101210/1452027_1b80_cholera_haiti_rapport_pr_piarroux.pdf (Page consultée le 7 mai 2018).
- Union européenne, « Élection présidentielle premier tour des élections législatives (7 février 2006) et second tour des élections législatives (21 avril 2006) : Rapport Final », *Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Haïti*, En ligne <http://aceproject.org/regions-en/countries-and-territories/HT/reports/haiti-presidential-election-2006-final-report> (Page consultée le 16 avril 2018), pp. 80.
- Warsinski M., "Haiti: Presidential and Legislative Elections February – April 2006", *Norwegian Resource Bank for Democracy and Human Rights (NORDEM)*, Report 15/2006, En ligne <http://www.jus.uio.no/smr/english/about/programmes/nordem/publications/2006/1506.pdf> (Page consultée le 20 avril 2018), pp. 31.

Ressources internet

- AlterPress, « Haïti-Élections : le temps des grandes manœuvres ... dangereuses », *Reliefweb*, En ligne <https://reliefweb.int/report/haiti/ha-ti-lections-le-temps-des-grandes-man-uvres-dangereuses> (Page consultée le 9 mai 2018).
- Beeton D., Nienaber G., « Haïti du péché originel à l'intervention électorale : Interview de Ricardo Seitenfus », *Center for Economic and Policy Research*, En ligne

<http://cepr.net/en-francais/opinions/haiti-du-peche-originel-a-lintervention-electorale-interview-de-ricardo-seitenfus> (Page consultée le 9 mai 2011).

- Belleau J.P., « Liste chronologique des massacres commis en Haïti au XXème siècle », Site web de Sciences Po Paris, En ligne <http://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/liste-chronologique-des-massacres-commis-en-haa-ti-au-xxe-siacle> (Page consultée le 19 mars 2018).
- Dignat A., « 24 octobre 1648 : les traités de Westphalie », *Hérodote.net*, En ligne https://www.herodote.net/24_octobre_1648-evenement-16481024.php (Page consultée le 15 mai 2018).
- Haïti Référence, « Profil de René Garcia Préval », site web Haïti Référence : le guide de référence sur Haïti, En ligne <https://www.haiti-reference.com/pages/plan/histoire-et-societe/notables/chefs-detat/rene-garcia-preval/> (Page consultée le 26 mars 2018).
- Hérodote, « Le dictionnaire de l'Histoire : commerce triangulaire », Hérodote.net, En ligne https://www.herodote.net/commerce_triangulaire-mot-75.php (Page consultée le 06/12/2017).
- Internationale Socialiste, « Partis membres de l'Internationale Socialiste », *Site web de l'Internationale Socialiste*, En ligne <http://www.internationalesocialiste.org/viewArticle.cfm?ArticlePageID=931> (Page consultée le 27 avril 2018).
- Larousse, « La doctrine Monroe », *Encyclopédie Larousse*, En ligne <http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Monroe/133733> (Page consultée le 19 mai 2018).
- Larousse, « Définition : ingérence », *Encyclopédie Larousse*, En ligne <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ing%C3%A9rence/43065> (Page consultée le 15 mai 2018).
- Map and Maps, « Carte de l'île de Saint-Domingue en 1754 », En ligne <http://www.mapandmaps.com/en/west-indies-caribbean-antique-old-maps/4661-carte-de-lisle-de-saint-domingue-hispaniola-bellin-1754.html> (Page consultée le 29 mai 2018).
- Perspective Monde, « Démission du président Jean-Bertrand Aristide », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codePays=JPN&codeEve=393&grandesRegions=100&slide=2000&codeStat2=x&mode=carte&langue=fr&afficheNom=aucun> (Page consultée le 26 mars 2018).
- Perspective Monde, « 19 juin 1988 : Renversement du président haïtien Leslie Manigat », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=1288&langue=fr> (Page consultée le 20 mars 2018).
- Perspective Monde, « Haïti, dirigeants politiques », Site web Perspective Monde, Université de Sherbrooke, En ligne <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMGvt?codePays=HTI&ani=1986&m oi=1&anf=2018&mof=3> (Page consultée le 16 mars 2018).
- ROP, « Historique de l'opération MINUSTAH », *Réseau de recherche sur les opérations de paix*, En ligne <http://www.operationspaix.net/94-historique->

[minustah.html](#) (Page consultée le 17 mai 2018).

- United Nations, « Accord de Governors Island », 03/07/1993, New-York, En ligne https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/HT_930703_Accord%20de%20Governors%20Island.pdf (Page consultée le 21 mars 2018).
- Universalis, « Droit d'ingérence », *Universalis.fr*, En ligne <https://www.universalis.fr/encyclopedie/droit-d-ingerence/> (Page consultée le 15 mai 2018).

Document audio-visuel

- Peck R., « Assistance mortelle », *Arte France* et *RTBF*, 2012, 96 minutes.

Annexes

Annexe 1 :

Union européenne, « Élection présidentielle premier tour des élections législatives (7 février 2006) et second tour des élections législatives (21 avril 2006) : Rapport Final », *Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Haïti*, En ligne <http://aceproject.org/regions-en/countries-and-territories/HT/reports/haiti-presidential-election-2006-final-report> (Page consultée le 16 avril 2018), p. 71.

Annexe 2

LISTE DES 35 CANDIDATS A LA PRESIDENCE AGREES PAR LE CEP

1. Charles-Henri Baker, indépendant et/ou KONBA
2. Luc Mésadiou, MOCHRENHA
3. Leslie François Manigat, RDNP
4. Guy Philippe, FRN
5. Joseph Rigaud Duplan, JPDN
6. Franck Romain, PAKAPALA
7. René Julien, ADEBHA
8. Gérard Gourgues, MUP
9. Serge Gilles, FUSION
10. Jean-Chavannes Jeune, USH
11. Charles-Poisset Romain, FRONCIPH
12. Marc-Antoine Destin, MADIDH
13. Serge Joël Borgella, OLAHH
14. Evans Paul, ALYANS
15. Paul Denis, OPL
16. Dejean Bélizaire, MNP 28
17. René Préval, LESPWA
18. Reynold Georges, ALAH
19. Bonivert Claude, PSR
20. Evans Nicolas, URN
21. Himmler Rébu, GREH
22. Marc Bazin, UNION POUR HAÏTI
23. Luc Fleurinord, MIRN
24. Jean-Hénold Buteau, MRN
25. Turneb Delpé, PNDPH
26. Frantz Perpignan, PDCH
27. Judie C. Roy, REPAREN
28. Raoul Libérous, MNPH
29. Justima Emmanuel, AD

30. Jean-Marie Chérestal, PONT
31. Edouard Francisque, UNITE
32. Yves Saint-Louis, PENH
33. Hubert Deronceray, GFCD
34. Jean-Jacques Sylvain, PITACH
35. Dany Toussaint, MODEREH

Candidats Ecartés

Jose Jacques Nicolas, indépendant pour dossier incomplet

Samir Mourra, MPH pour double nationalité

Dumarsais Siméus, TET ANSANM pour double nationalité

Annexe 2 :

Union européenne, « Élection présidentielle premier tour des élections législatives (7 février 2006) et second tour des élections législatives (21 avril 2006) : Rapport Final », *Mission d'observation électorale de l'Union européenne en Haïti*, En ligne <http://aceproject.org/regions-en/countries-and-territories/HT/reports/haiti-presidential-election-2006-final-report> (Page consultée le 16 avril 2018), p. 73.

Annexe 3

LISTE DES 44 PARTIS POLITIQUES EN LICE POUR LES LEGISLATIVES

Plateforme de l'Espoir – Lespwa	1
GFCD “Grand Front Centre Droit”	2
UPH “Union Pour Haïti”	3
MOCHRENHA « Le Mouvement Chrétien pour une Nouvelle Haïti »	4
USH «L'Union pour le Sauvetage d'Haïti »	5
L'Unité	6
FRN « Front pour la Reconstruction Nationale »	7
MRN « Mouvement pour la Reconstruction Nationale »	8
REPAREN « Regroupement Patriotique pour le Renouveau Haïtien »	9
AD “Alliance Démocratique”	10
PNDPH « Parti National Démocratique Progressiste d'Haïti »	11
MADIDH « Mouvement pour l'Avancement, le Développement et l'Innovation de la Démocratie en Haïti »	12
RDNP « Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes »	13
RCP « Rassemblement des Citoyens Patriotiques »	14
PENH « Parti pour l'Evolution Nationale »	15
FRONCIPH « Front Civique Politique Haïtien »	16
PONT “Pou Nou Tout”	17
MPH « Mobilisation pour le Progrès d'Haïti »	18
MUP « Mouvement pour l'Unité Patriotique	19
PDCH «Parti Démocrate Chrétien Haïtien»	20
JPDN “Plate-forme Justice pour le Renouveau National »	21
ADEBAH « Action Démocratique pour Bâtir Haïti »	22
ADRENA « Alliance Démocratique pour le Réconciliation Nationale »	23
URN « Union pour la Réconciliation Nationale »	24
AD “Action Démocratique”	25
PSR “Parti Social Rénové”	26
ALLAH « Alliance pour la Libération et l'avancement d'Haïti »	27
PLH “Parti Libéral Haïtien”	28
OLAHAH « Organisation pour l'Avancement d'Haïti et des Haïtiens »	29

PAIN « Parti Agricole Industriel National » (soutient Baker)	30
PUN « Parti de l'Unité Nationale »	31
FUSION « Groupement de la Fusion des Sociaux Démocrates »	32
MNP « Mouvement National Patriotique du 28 Novembre »	33
MODEREH « Mouvement Démocratique Réformateur Haïtien »	34
KONBA (Soutient Baker)	35
Tèt Ansanm	36
MNPH «Mouvement National pour la Prospérité d'Haïti »	37
PITACH « Parti des Industriels Travailleurs Commerçants et Agents de Développement d'Haïti »	38
LAA «Latibonit an Aksyon»	39
PAKAPALA « Camp Patriotique et de l'Alliance Haïtienne »	40
OPL « Organisation du Peuple en Lutte »	41
GREH «Grand Rassemblement pour l'Evolution d'Haïti »	42
MIRN «Mouvement Indépendant pour la Réconciliation Nationale»	43
Charles-Henri Baker (candidat indépendant soutenu par PAIN et KONBA regroupé sous la bannière Respe/Konba)	44

Annexe 3 :

Département de coopération et observation électorales, « Rapport de la mission d'observation électorale conjointe de l'Organisation des États Américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) », *Organisation des États Américains, CARICOM*, En ligne https://www.oas.org/es/sap/deco/moe_informe/Haiti_Nov2010_Mar20_2011_f.pdf (Page consultée le 8 mai 2018), p. 16.

CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE ET PARTIS POLITIQUES

CANDIDATS	PARTIS POLITIQUES
Alexis Jacques Édouard	MPH
Martelly Michel Joseph	REPONS PEYIZAN
Célestin Jude	INITE
Jeune Léon	KLE
Abellard Axan Delson	KNDA
Cristalin Yves	LAVNI
Joseph Genard	SOLIDARITE
Voltaire Leslie	ANSANM NOU FO
Baker Charles Henri	RESPE
Anacacis Jean Hector	MODEJHA
Charles Eric Smarcki	PENH
Judy Wilson	FORCE 2010
Jeune Jean Chavannes	ACCRHA
Laguerre Garaudy	WOZO
Ceant Jean Henry	RENMEN AYITI
Blot Gérard Marie Necker	PLATEFORME 16 DESANM
Neptune Yvon	AYISYEN POU AYITI
Manigat Mirlande	RDNP
Bijou Anne Marie Josette	INDÉPENDANT

Annexe 4 :

Organisation Internationale de la Francophonie, « Élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 28 novembre 2010 et du 20 mars 2011 en Haïti », *Organisation Internationale de la Francophonie*, Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme, En ligne [file:///Users/charlesbestgen/Downloads/Haiti-Rapport%20Francophonie%20elections%20presidentielle-%20legislatives%20et%20senatoriales-%2028%20novembre%20et%2020%20mars%202011%20\(1\).pdf](file:///Users/charlesbestgen/Downloads/Haiti-Rapport%20Francophonie%20elections%20presidentielle-%20legislatives%20et%20senatoriales-%2028%20novembre%20et%2020%20mars%202011%20(1).pdf) (Page consultée le 9 mai 2018), p. 49.

Résultats définitifs publiés par le Conseil électoral provisoire le 2 février 2011



CONSEIL ELECTORAL PROVOISIRE

Pétion-Ville, le 2 Février 2011

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU 1ER TOUR ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2010

PRÉSIDENT

No	Parti Politique	Candidat	Position
68	RDNP	MANIGAT Mirlande	1ère
8	REPONS PEYIZAN	MARTELLY MICHEL JOSEPH	2ème

DEPUTES

Aucun pourcentage de voix par parti n'a été communiqué par le CEP.

Pour le détail par circonscription, voir le site du CEP :

http://www.cephaiti2010.org/index.php?option=com_weblinks&view=category&id=2&Itemid=252

22 sièges sur 99 ont été pourvus dès le premier tour : 13 pour le parti INITI, 4 pour A.A.A., 2 pour RASAMBLE, 1 pour PONT, 1 pour ANSANM NOU FO.

Le premier tour doit être repris dans 3 circonscriptions.

Pour les autres circonscriptions où doit se tenir un second tour, INITE arrive en tête dans 33 circonscriptions et sera présent dans la majorité des autres.

Les autres partis présents au second tour seront, par ordre d'importance des résultats au premier tour : LAVNI (en tête dans 6 circonscriptions), ANSAMN NOU FO (en tête dans 6 circonscriptions), ALTERNATIF (en tête dans 5 circonscriptions), PONT, A.A.A, MORCHRENHA, REPONS PEYIZAN (en tête dans 3 circonscriptions), VEVEYO, PLAPH, MAS, (en tête dans deux circonscriptions), ainsi que USADDE, REPE, PLAT LIBERATION, KONBIT et un candidat indépendant.

SENATEURS

Aucun pourcentage de voix par parti n'a été communiqué par le CEP.

Pour le détail par circonscription, voir le site du CEP :

http://www.cephaiti2010.org/index.php?option=com_weblinks&view=category&id=2&Itemid=252

INITE remporte 3 sièges de sénateurs sur 10 en jeu dès le premier tour. Un candidat ALTERNATIF est élu dès le premier tour.

INITE et ALTERNATIF seront opposés dans les 6 autres circonscriptions où se tiendra un second tour, chacun des partis arrivant en tête dans 3 circonscriptions.

Annexe 5 :

Mission d'observation électorale de l'Union européenne, « Rapport final : élections générales 2015 (Haïti) », Union européenne, En ligne <http://www.eods.eu/library/EU%20EOM%20FR%20HAITI%202015.pdf> (Page consultée le 11 mai 2018), p. 177.

ÉLECTIONS 20 NOVEMBRE 2016

Premier tour de l'élection présidentielle résultats définitifs

Tout le pays

PRÉSIDENT

A	B	C	D	E	F = (D + E)	G
PV non reçu	PV mise à l'ecart	PV inclus	Choix exprimé	Aucun candidat	Votes valides	Votes nuls
118	1,305	10,565	1,055,636	7,203	1,062,839	57,824

PARTICIPANTS AU PREMIER TOUR

NO.	PARTI	CANDIDAT	VOTES	%
5	P.H.T.K	JOVENEL MOISE	590,927	55.60 %
31	LAPEH	JUDE CELESTIN	207,988	19.57 %
28	PITIT DESSALINES	JEAN-CHARLES MOISE	117,349	11.04 %
54	FANMI LAVALAS	MARYSE NARCISSE	95,765	9.01 %
20	RENMEN AYITI	JEAN HENRY CEANT	8,014	0.75 %
38	FUSION	EDMONDE SUPPLICE BEAUZILE	6,770	0.64 %
80	RANDEVOUS	MAXO JOSEPH	5,336	0.50 %
2	FURH	AMOS ANDRE	2,270	0.21 %
18	P.E.N.H	JEAN HERVE CHARLES	1,974	0.19 %
26	KOPA	JOSEPH HARRY BRETOUS	1,803	0.17 %
77	PAC	MARIE ANTOINETTE GAUTIER	1,791	0.17 %
68	UNIR-AYITI INI	JEAN CLARENS RENOIS	1,681	0.16 %
60	CONAPPH	DANIEL DUPITON	1,305	0.12 %
91	PADH	DALVIUS GERARD	1,208	0.11 %
71	MOPANOU	KESLER DALMACY	999	0.09 %
82	M.U.R	JEAN BERTIN	984	0.09 %
49	RPH	JEAN RONALD CORNELY	980	0.09 %
34	PUN	MARC-ARTHUR DROUILLARD	970	0.09 %
88	RESULTAT	JEAN POINCY	963	0.09 %
96	K.L.E	JACQUES SAMPEUR	953	0.09 %
73	CANAAN	JEAN-CHAVANNES JEUNE	936	0.09 %
117	PPRA	JOSEPH G. VARNEL DURANDISSE	881	0.08 %
119	P.D.I	ROLAND MAGLOIRE	817	0.08 %
64	MEKSEPA	VILAIRE CLUNY DUROSEAU	796	0.07 %
137	INDEPENDANT - 137	DIONY MONESTIME	751	0.07 %
102	MPH	LUCKNER DESIR	739	0.07 %
85	OLAHH BATON JENES LA	NELSON FLECOURT	686	0.06 %
0		OKENN KANDIDA	7,203	0.68 %

Date d'impression: 03/01/2017 04:37:38 AM

Page 1 de 2

Résumé

Ce travail retrace l'histoire politique et internationale d'Haïti en mettant en lumière comment certains membres de la communauté internationale interagissent en Haïti pour défendre leurs propres intérêts.

Depuis le début de la Guerre Froide, les affrontements entre grandes puissances ne se font plus directement en face à face militaire. Le « soft power » est apparu comme un moyen parfois plus efficace ou complémentaire pour lutter contre son ennemi. L'idée principale est d'accroître ses zones d'influence pour être supérieur économiquement et diplomatiquement. Ce travail montre dans quelle mesure Haïti est le théâtre de ce genre de lutte.

L'attention se focalise sur un des événements politiques le plus important dans une république : le choix du nouveau président. La première partie visera à présenter un aperçu de la construction d'Haïti, dans un souci d'historicisation : la situation actuelle d'Haïti ne peut en effet pas être comprise sans retracer l'« Histoire » du premier État indépendant noir au monde. La deuxième partie décrit la période de transition entre le régime autoritaire des Duvalier et la première élection faisant l'objet de notre analyse (l'élection de René Préval en 2006). Cette longue période de transition est indispensable pour comprendre les événements de 2006 et l'élection de René Préval. La troisième et dernière partie portera sur l'analyse des trois dernières élections (2006, 2010, 2016) en Haïti et visera à mettre en lumière l'ingérence de la communauté internationale.

Communauté internationale – Ingérence – Haïti – Soft Power – Élections présidentielles